

# 2017

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Rapport de Jean-Pierre TALLIEU  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Royan Atlantique



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI</b>	<b>7</b>
<b>1. Perspectives économiques 2017</b>	<b>9</b>
1.1. Situation économique mondiale	9
1.1.1. La Zone Euro	9
1.1.2. Hors Zone Euro	10
1.2. Perspectives en France	10
1.2.1. Une reprise de l'activité relative	10
1.2.2. Une reprise reposant sur des fondamentaux fragiles	11
1.3. Perspectives des marchés financiers	12
<b>2. Le scénario économique français</b>	<b>13</b>
<b>3. Projet de Loi de Finances pour 2017 et Loi de Finances Rectificative pour 2016 - Principales mesures concernant le bloc communal</b>	<b>14</b>
3.1. Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)	15
3.2. Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	16
3.3. Le projet de Loi de Finances 2017	19
3.3.1. Indemnités de fonction des élus locaux	19
3.3.2. Montant de DGF pour l'année 2017	19
3.3.3. Prélèvements sur les recettes de l'Etat	20
3.3.4. Plafonnement de fiscalité affectée à des établissements publics et prélèvements sur trésorerie	21
3.3.5. Suppression de la réforme de la DGF	22
3.3.6. Répartition de la baisse des dotations et mesures diverses	22
3.3.7. Hausse de la péréquation verticale et réforme de la DSU	23
3.3.8. La « DGF négative »	23
3.3.9. Fonds de soutien à l'investissement local	24
3.3.10. Fonds de péréquation intercommunal et communal	25
3.3.11. Dispositions attendues par amendement	25

3.4. Mesures prévues dans le Projet de Loi de Finances Rectificative 2016 _____	25
3.4.1. Révision des modalités de compensation du versement transport due aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) _____	25
3.4.2. Exonération facultative de contribution économique territoriale des disquaires indépendants _____	25
3.4.3. Adaptation des dotations et compensations au regroupement des communes _____	26
3.4.4. Ajustement des dispositions relatives à la taxe de séjour _____	26
3.4.5. Validation des montants accordés aux communes et aux EPCI au titre de la dotation de compensation de la dotation globale de fonctionnement entre 2012 et 2014 _____	27
<b>4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2017 ____</b>	<b>27</b>
4.1. Repli des marges de manœuvre financières en 2016 _____	27
4.2. Perspectives 2017 : montée en charge des effets de la loi NOTRe _____	28
<b>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 _____</b>	<b>31</b>
<b>1. Contexte local _____</b>	<b>34</b>
1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales _____	34
1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique _____	34
1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages _____	36
1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales _____	37
1.2. Conséquences des Lois de Finances pour les budgets 2017 _____	38
1.2.1. Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition _____	38
1.2.2. Les dotations de l'Etat _____	38
1.3. Les conséquences budgétaires du transfert de la compétence tourisme _____	41
1.3.1. Hypothèses et conclusions retenues dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLETC) _____	41
1.3.2. Traduction budgétaire du transfert de charges _____	42
1.3.3. Quelles perspectives pour les finances de la compétence tourisme? _____	42
<b>2. Optimisation de la gestion financière de la C.A.R.A. _____</b>	<b>43</b>
2.1. Rigueur de la préparation budgétaire _____	43
2.1.1. Baisse des budgets des services opérationnels _____	44
2.1.2. Les charges de gestion des ressources humaines _____	45
2.1.3. Evolution globale de la section de fonctionnement du budget principal _____	46
2.2. Gestion des ressources humaines _____	47
2.2.1. Effectifs de la C.A.R.A. _____	47
2.2.2. Eléments de rémunération du personnel _____	50
2.2.3. Temps de travail _____	51
2.3. Politique en matière d'équipement _____	51
2.4. Maîtrise de l'endettement _____	52

<b>3. Les principales ressources budgétaires</b>	<b>57</b>
3.1. Ressources du budget principal	57
3.1.1. Ressources fiscales	57
3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement	63
3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal	67
3.2. Ressources des budgets annexes	68
<b>4. Les grands équilibres budgétaires</b>	<b>69</b>
<b>5. Rétrospectives et perspectives financières</b>	<b>70</b>
5.1. Analyse du Budget Principal	71
5.2. Analyse du budget annexe Assainissement	74
5.3. Analyse du budget annexe Gestion des déchets	76
<b>LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA C.A.R.A.</b>	<b>79</b>
<b>1. Péréquation</b>	<b>82</b>
La Dotation de Solidarité Communautaire	82
Les Fonds de Concours	83
<b>2. Charges de structure et actions générales</b>	<b>87</b>
Les affaires générales, juridiques et commande publique	89
La communication institutionnelle	90
Les systèmes d'information et de télécommunication	91
L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique	92
<b>3. Sécurité et salubrité publique</b>	<b>93</b>
<b>4. Gestion accueil des gens du voyage</b>	<b>96</b>
<b>5. Protection, mise en valeur du milieu naturel et amélioration du cadre de vie</b>	<b>98</b>
Energie Développement Durable	99
Gestion Intégrée des Zones Côtières	100
Gestion des Espaces Naturels Sensibles	101
Panneaux Photovoltaïques sur patrimoine Bâti	102
<b>6. Aménagement de l'espace communautaire</b>	<b>103</b>
<b>7. Déplacements urbains et transports collectifs</b>	<b>104</b>
<b>8. Politique de logements</b>	<b>106</b>

<b>9. Politique de la ville et de la solidarité</b>	<b>107</b>
Relais Accueil Petite Enfance	108
Petite enfance, enfance, jeunesse	109
Prévention, médiation, insertion	110
<b>10. Développement économique</b>	<b>111</b>
Aménagement des parcs d'activités communautaires	112
Hippodrome Royan Atlantique	112
Développement agricole, ostréicole et ruralité	113
Les autres actions de développement économique	114
<b>11. Affaires culturelles, patrimoine et animation territoriale</b>	<b>115</b>
Actions culturelles	115
Animation territoriale	116
Nautisme	117
Activités de pleine nature	117
Tourisme Animation Evènementiel	118
Tourisme Communautaire	118
<b>12. Budget Annexe Assainissement</b>	<b>119</b>
<b>13. Budget Annexe Gestion des Déchets</b>	<b>123</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>125</b>

# **LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI**



## 1. Perspectives économiques 2017

### 1.1. Situation économique mondiale

Début 2016, l'activité mondiale montre de nouveaux signes de fragilité.

L'activité est notamment pénalisée par une situation toujours dégradée dans certains pays émergents ainsi que par un trou d'air aux États-Unis au 1<sup>er</sup> semestre, en lien avec les difficultés des secteurs liés au pétrole en raison de la faiblesse des prix du pétrole.

En revanche, la reprise continue de s'affirmer en zone euro et se montre résiliente au Royaume-Uni en amont du référendum sur son maintien dans l'Union européenne.

#### Evolution du PIB dans les principales économies mondiales



Sources : données nationales, prévisions RESF.

#### 1.1.1. La Zone Euro

En zone euro, l'activité n'accélérerait plus, elle serait toujours soutenue par la politique monétaire accommodante de la BCE et par le dynamisme de l'emploi dans la plupart des pays, dans un contexte d'inflation modérée. En revanche, elle fléchirait légèrement en 2017 du fait de la dissipation progressive de facteurs externes positifs (baisse des prix du pétrole et dépréciation passée de l'euro) et de l'effet du Brexit.

Malgré son dynamisme en début d'année, la croissance britannique pourrait être pénalisée en 2016 et en 2017 par l'incertitude consécutive au référendum. À cet horizon, l'impact proviendrait d'une détérioration de la confiance des entreprises et des ménages, d'une dégradation des conditions financières et d'une hausse possible de la volatilité sur les marchés. Les indicateurs conjoncturels récents tempèrent toutefois les vives inquiétudes du lendemain du référendum puisqu'ils ont été depuis relativement résilients.

La croissance du Royaume-Uni sera sensible aux avancées des négociations sur la sortie de l'UE, tandis que le policy-mix britannique pourrait être modifié pour davantage soutenir la croissance.

### 1.1.2. Hors Zone Euro

Aux États-Unis, l'activité devrait accélérer en 2017 après la dissipation du trou d'air de 2016.

De même, au Japon, après une année 2016 marquée par le renchérissement du yen, l'activité accélérerait en 2017, soutenue par une politique budgétaire favorable.

Dans les économies émergentes, la croissance serait globalement un peu plus dynamique en 2017 qu'en 2016 malgré une poursuite du ralentissement en Chine et un freinage attendu en Turquie. Cela s'expliquerait principalement par les sorties de récession en Russie et au Brésil, à la faveur notamment de la stabilisation des prix des matières premières.

Des tensions politiques et financières subsistent et le rééquilibrage chinois reste associé à des risques importants. À l'inverse, la reprise attendue au Brésil et en Russie en 2017 pourrait être plus forte que prévue au vu des récents signaux conjoncturels encourageants.

## **1.2. Perspectives en France**

### 1.2.1. Une reprise de l'activité relative

Après trois années de croissance modérée entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de nette reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint + 1,3 % en 2015 après + 0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014.

L'investissement des entreprises et la consommation des ménages redémarrent nettement depuis 2015. Après quatre années de recul, l'investissement des ménages en construction a amorcé un redressement fin 2015. La baisse du prix du pétrole depuis l'été 2014 a réduit la facture énergétique de la France, profitant ainsi aux ménages et aux entreprises et permettant l'amélioration de la situation financière de ces dernières, après le point bas atteint par le taux de marge en 2013.

Après un 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 déjà dynamique l'activité a très nettement progressé au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 puis a fortement ralenti au 2<sup>ème</sup> trimestre. Ces à-coups reflètent en partie des facteurs exceptionnels et temporaires. Les mouvements sociaux du printemps ont ainsi fortement grevé la production manufacturière, en particulier dans les secteurs du raffinage et de la chimie.

De son côté, la consommation des ménages est restée quasiment stable au 2<sup>ème</sup> trimestre.

Dans le même temps, l'investissement des entreprises a légèrement reculé au 2<sup>ème</sup> trimestre, en partie par contrecoup de la forte accélération à la fin 2015 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

De même, l'investissement des ménages est en léger repli.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, l'activité se redresserait. La production manufacturière devrait bénéficier du contrecoup positif des grèves de mai-juin, notamment dans les secteurs du raffinage et de la chimie. L'investissement des entreprises reprendrait également, comme le suggère la bonne orientation des soldes relatifs à l'investissement à la fois dans l'industrie (enquête trimestrielle de l'Insee de juillet) et dans les services (enquête mensuelle de l'Insee de septembre).

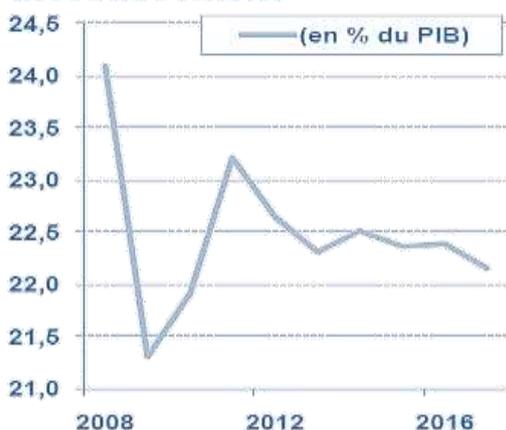
L'activité serait pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016 ; celui-ci serait en revanche plus porteur en 2017 notamment grâce au rebond de la demande des économies émergentes.

La reprise se confirmerait ainsi en 2016 et en 2017, le consensus des économistes de marché prévoyant + 1,4 % en 2016 et + 1,2 % en 2017 (Consensus Forecasts de septembre 2016).

### 1.2.2. Une reprise reposant sur des fondamentaux fragiles

La reprise attendue repose néanmoins sur des fondamentaux qui restent fragiles en matière d'emploi, d'investissement et de commerce extérieur.

#### Investissement



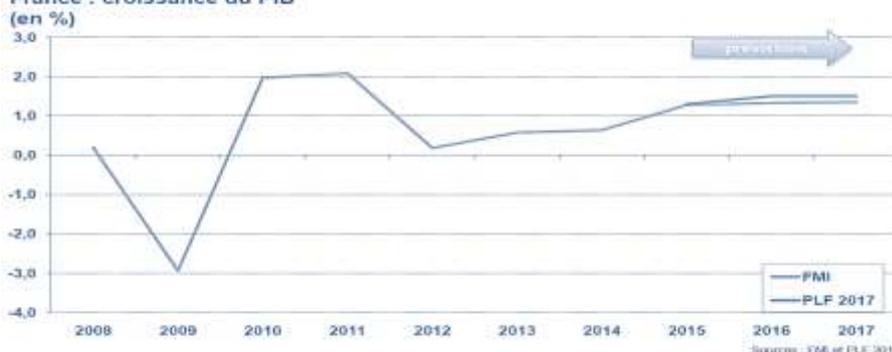
#### Exportations



Source : FMI

Malgré des signaux laissant entrevoir une reprise de l'activité, la croissance reste toutefois plafonnée (+1,3 % pour le FMI).

#### France : croissance du PIB



Source : FMI et PLF 2017

### 1.3. Perspectives des marchés financiers

L'efficacité des politiques monétaires est remise en question face aux défis conjoncturels qui s'imposent :

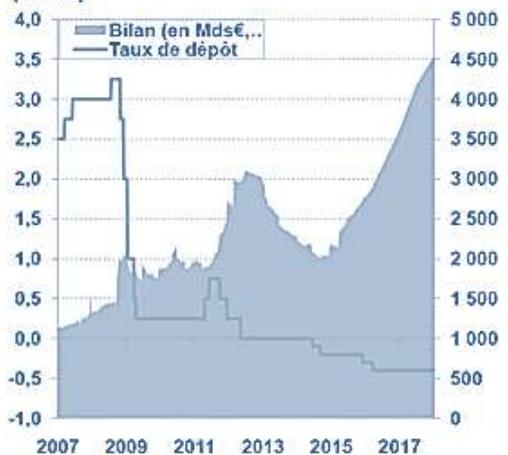
- inflation européenne attendue avec la hausse des prix du pétrole,
- risques politiques nombreux qui s'accumulent fragilisant la stabilité financière : Brexit, élections pays européens, élection américaine...
- des taux trop bas sur une durée trop longue.

La conjonction de ces facteurs fragilise la Banque Centrale Européenne et est créatrice de dilemmes et de difficultés pour l'exercice 2017.

Zone euro : taux d'intérêt  
(en %)



BCE : bilan et taux de dépôt  
(en %)



Accompagnement des politiques monétaires : risque de statu quo...  
...face aux échéances électorales

Brexit	
Référendum constitutionnel	
Elections présidentielles	
Elections présidentielles	
Elections fédérales	

## 2. Le scénario économique français

L'élaboration du Projet de Loi de Finances 2017 repose sur une hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017 ainsi que sur la trajectoire de réduction du déficit public à 3,3 % cette année et 2,7 % en 2017.

S'agissant des collectivités locales, le rythme de baisse de leurs dotations a été adapté. L'objectif de dépenses locales est fixé à 2 %, conformément à la Loi de Programmation des Finances Publiques.

L'ensemble de la dépense publique devrait progresser de + 1,6 %, en valeur et hors crédits d'impôts. En conséquence, la part des dépenses publiques dans le PIB atteindrait 54,6 % du PIB en 2017 (hors crédits d'impôts).

La baisse du déficit et la reprise de l'activité devrait permettre au ratio de dette publique de se stabiliser et même de refluer légèrement. Après 96,2 % fin 2015, le ratio d'endettement atteindrait ainsi 96 % fin 2017.

## Prévisions économiques et de finances publiques pour 2015—2017

En comptabilité nationale	Exécution 2012	Exécution 2015	2016	2017
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-3,5	-1,9	-1,6	-1,1
Ajustement structurel	1,0	0,4	0,3	0,5
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7
<i>dont solde État</i>	-3,9	-3,3	-3,3	-3,0
<i>dont solde organismes divers d'administration centrale (ODAC)</i>	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
<i>dont solde collectivités locales</i>	-0,2	0,0	0,0	-0,1
<i>dont solde administration de sécurité sociale</i>	-0,6	-0,2	0,0	0,3
Dette publique (en % de PIB)	89,6	96,2	96,1	96,0
Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)	43,8	44,7	44,5	44,5
Part des dépenses publiques* (% du PIB)	56,0	55,5	55,0	54,6
Taux de croissance des dépenses publiques* (en valeur)	3,1	0,8	1,4	1,6
Inflation hors tabac (%)	1,9	0,0	0,1	0,8
Croissance du PIB en volume (%)	0,2	1,3	1,5	1,5

\*Hors crédits d'impôts

### 3. Projet de Loi de Finances pour 2017 et Loi de Finances Rectificative pour 2016 - Principales mesures concernant le bloc communal

Ce document expose les mesures qui se rapportent au projet de loi de finances (PLF) pour 2017 présenté en conseil des ministres le 28 septembre 2016 hors amendements déposés postérieurement.

**Le Projet de Loi de Finances pour 2017** est un texte indéniablement plus technique que politique dont **les principales mesures concernent la poursuite de la baisse des dotations** et la prise en compte de retouches à caractère technique. Le triptyque baisse des dotations, hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement est reconduit. La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) s'éloigne encore un peu plus puisqu'elle ne figure plus dans le texte.

Pour le bloc communal, la troisième tranche de baisse des dotations est réduite à un milliard d'euros au lieu de deux ce qui aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,63 milliards d'euros au lieu de 3,67 milliards en 2015 et 2016.

La baisse des dotations est accompagnée de la reconduction du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Pour venir en aide aux communes les plus fragiles, le PLF 2017 prévoit d'accroître à nouveau la péréquation verticale l'an prochain au même rythme qu'en 2016 (dotation de solidarité urbaine -DSU-, dotation de solidarité rurale -DSR-, fonds national de péréquation des départements -FNPD-).

Au total, les concours financiers de l'Etat diminueront de 3,5 % en 2017.

Dans le même temps, l'article 150 de la loi de finances pour 2016 portant réforme de la DGF pour 2017 sera purement et simplement supprimé renvoyant à la réforme à un projet de loi de financement des collectivités qui serait examiné l'an prochain pour une application en 2018.

En ce qui concerne la péréquation horizontale, le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) restera plafonné à un milliard d'euros.

La répartition de la DSU sera revue dès 2017, les modalités de fonctionnement de la DSR et de la dotation nationale de péréquation restant inchangées.

Par ailleurs, le montant du fonds de compensation de la TVA est en repli de 9 % pour 2017 en conséquence de la baisse des investissements survenue lors des deux exercices précédents.

Le PLF 2017 apporte également son lot de retouches techniques mais pas anecdotiques pour un certain nombre de collectivités et d'intercommunalités. On retiendra notamment un dispositif visant à confirmer les situations de « DGF négative » lorsqu'une commune voit

sa fiscalité prélevée pour payer la contribution au redressement des finances publiques. L'objectif est que les communes concernées payent proportionnellement autant que les autres, même si leur DGF n'est pas suffisante.

De même, pour financer la péréquation, la croissance démographique et les évolutions de la carte intercommunale, le plafond d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes devrait être relevé. Là encore, l'objectif est de faire contribuer davantage les communes les plus aisées qui touchent pas ou peu de dotation forfaitaire.

Enfin, pour accompagner l'évolution de la carte intercommunale et éviter des effets collatéraux défavorables aux communautés d'agglomération, la dotation d'intercommunalité de cette catégorie d'EPCI devrait être abondée. De leur côté, les incitations financières pour la création, sous conditions, de communes nouvelles sont prolongées d'un an.

### **3.1. Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)**

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) pour les années 2014-2019 a institué un objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), exprimé en pourcentage d'évolution annuelle. Chaque collectivité dispose ainsi d'un point de repère tangible, qui lui permet de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale. Conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, cet objectif est indicatif.

En PLF 2016, conformément à ce que prévoit l'article 11 de la LFPF 2014-2019, l'ODEDEL pour 2016 a été révisé pour tenir compte des évolutions de la dépense des collectivités. L'ODEDEL en 2016 a été ramené de + 1,9 % (LFPF 2014-2019) à + 1,2 % sur le total des dépenses des collectivités et de leurs groupements et abaissé à + 1,6 % sur le fonctionnement (LFPF 2014-2019 : + 2,2 %). La révision de cet objectif traduit ainsi un effort accru des collectivités dans la maîtrise de leurs dépenses, en particulier de fonctionnement.

#### ***Actualisation de l'ODEDEL et déclinaison par catégorie de collectivités locales et pour les EPCI à fiscalité propre***

L'ODEDEL est décliné à compter de 2016 par catégorie de collectivités locales et d'EPCI à fiscalité propre, afin de tenir compte des différences de structure des dépenses. Les dépenses sociales des départements sont ainsi prises en compte pour la détermination de l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de cette catégorie de collectivités.

En 2017, l'ODEDEL est actualisé et à nouveau décliné par catégorie de collectivités locales et pour leurs groupements à fiscalité propre, afin de tenir compte de l'évolution des dépenses propres à chaque niveau de collectivités.

Au global, l'ODEDEL est ainsi fixé à + 2 %, dont + 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement.

	<b>PLF 2016</b>	<b>PLF 2017</b>
<b>Collectivités territoriales et leurs GFP</b>		
Dépenses totales hors remboursements de dette	1,20%	2,00%
Dépenses de fonctionnement	1,60%	1,70%
<b>Bloc communal</b>		
Dépenses totales hors remboursements de dette	1,00%	2,10%
Dépenses de fonctionnement	1,10%	1,30%
<b>dont EPCI à fiscalité propre</b>		
<i>Dépenses totales hors remboursements de dette</i>	<i>0,60%</i>	<i>2,10%</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>0,70%</i>	<i>1,30%</i>
<b>dont communes</b>		
<i>Dépenses totales hors remboursements de dette</i>	<i>1,20%</i>	<i>2,10%</i>
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,30%</i>	<i>1,30%</i>
<b>Départements</b>		
Dépenses totales hors remboursements de dette	1,90%	2,20%
Dépenses de fonctionnement	2,70%	2,60%
<b>Régions</b>		
Dépenses totales hors remboursements de dette	0,40%	80,00%
Dépenses de fonctionnement	0,60%	1,10%

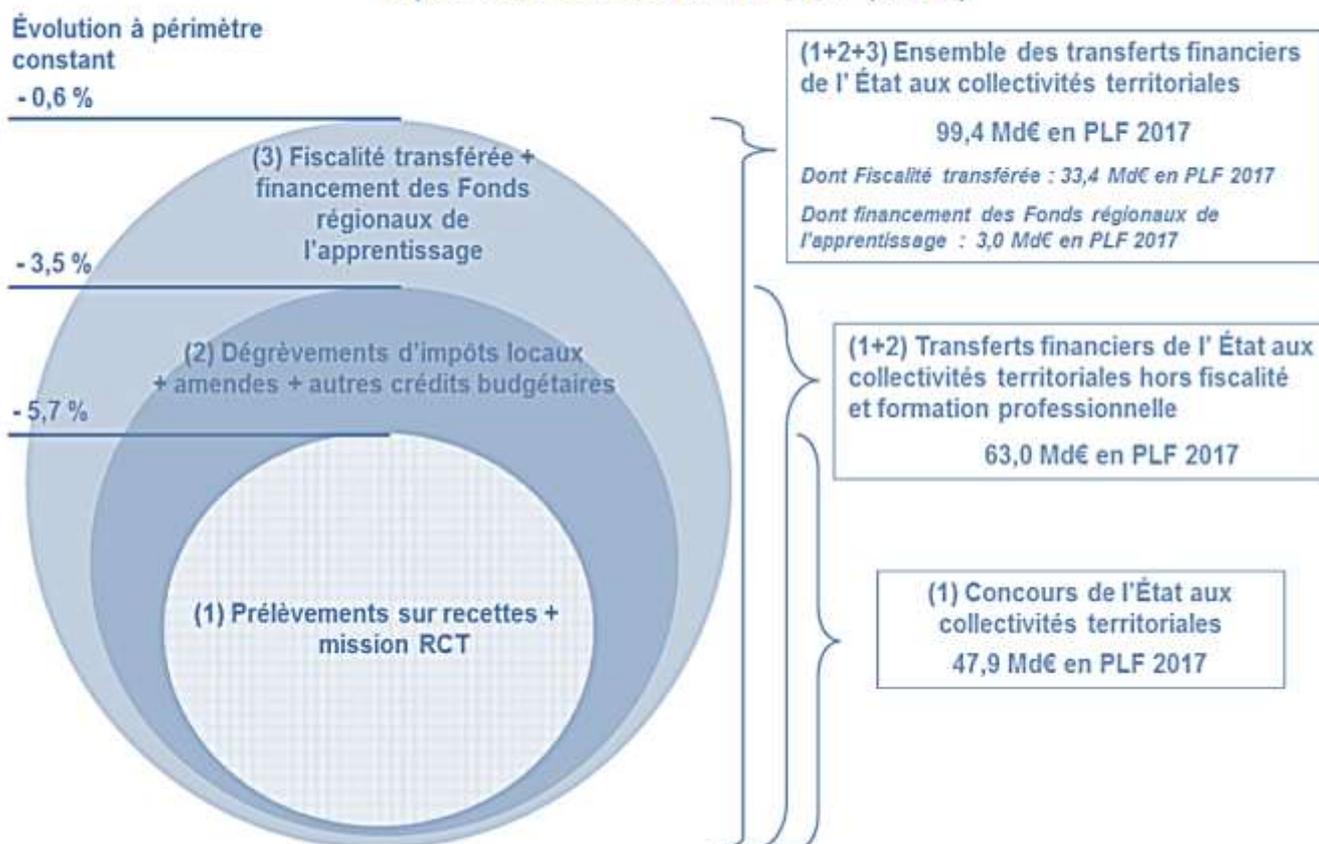
### 3.2. Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 99,4 milliards d'euros en 2017 (PLF à périmètre courant), soit un montant en diminution de - 0,6 % par rapport à la LFI 2016. Ces transferts financiers se composent de plusieurs ensembles :

- **Les concours financiers de l'État aux collectivités** rassemblent la totalité des transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et leurs groupements. Ils abondent leurs budgets de façon globale et sont libres d'emploi. Ces concours totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Ils s'élèvent, hors crédits de la direction générale des collectivités locales et subventions pour travaux divers d'intérêt général, à 47,9 milliards d'euros en PLF 2017.

- **Les transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage** comprennent les concours financiers de l'État majorés des crédits qui abondent les budgets des collectivités, sans que ces dernières soient visées en tant que telles. Ils sont destinés à une politique plus large, dont les collectivités constituent l'un des acteurs. Cet agrégat comprend les subventions des autres ministères, les contreparties de dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police de la circulation et des radars, les subventions pour travaux divers d'intérêt général. Les transferts financiers hors fiscalité transférée et hors formation professionnelle représentent 63 milliards d'euros en PLF 2017.
- **Le total des transferts financiers de l'État aux collectivités** inclut la totalité des flux financiers de l'État vers les collectivités, y compris la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux de l'apprentissage. Ce total est de 99,4 milliards d'euros en PLF 2017.

Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales à périmètre courant en PLF 2017 (en AE)



En millions d'euros ; en autorisations d'engagement (AE)	LFI 2016	PLF 2017 à périmètre constant	Evolution PLF 2017 constant / LFI 2016	Mesures de transfert et de périmètre en PLF	PLF 2017 à périmètre courant
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF)	33 222	30 862,2	-7%	-1,7	30 860,5
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	17,2	15,1	-12%		15,1
Dotation de compensation des pertes de base de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73,7	73,7	0%		73,7
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 047	5 524	-9%		5 524
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale - en partie, variable d'ajustement (1)	1 637	2 139	31%		2 139
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (Dot*) - variable d'ajustement (1)	629	488	-22%		488
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP) - variable d'ajustement (1)	183	127	-22%		127
Dotation élu local (DEL)	65	65	0%		65
Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	41	41	0%		41
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500	500	0%		500
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326	326	0%		326
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661	661	0%		661
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGCEs)	2,7	2,7	0%		2,7
Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) - en partie, variable d'ajustement (1)	3 324	2 848,5	-14%		2 848,5
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4	4	0%		4
Dotation de compensation de la réforme de la fiscalité à Mayotte	83	83	0%		83
Dotation de garantie des versements des FDFTP - variable d'ajustement (1)	423	328,9	-22%		328,9
Fonds de compensation des nuisances aeroportuaires	6,8	6,8	0%		6,8
FSR de compensation du versement transport (2)	78,8	81,5	3%		81,5
<b>TOTAL Prélèvements sur recettes</b>	<b>47 305</b>	<b>44 178</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-1,7</b>	<b>44 176</b>
Dotation équipement des territoires ruraux (DETR)	816	1 000	23%		1000
Dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements - DSIL (3)	600	818	2%	-238	580
Dotation pour les titres sécurisés	18	18	0%		18
Régisseur police municipale	0,5	0,5	0%		0,5
Dotation de la politique de la ville (ex-DDU)	100	100	0%		100
Dotation globale d'équipement des départements	216	216	0%		216
Dotation générale de décentralisation (Mission RCT)	1 615	1 615	0%	0	1615
Dotation générale de décentralisation Communes	130	130	0%		130
Dotation générale de décentralisation Départements	265	265	0%		265
Dotation générale de décentralisation Régions	994	994	0%		994
Dotation générale de décentralisation Concours particuliers	226	226	0%		226
Subventions communes en difficulté	2	2	0%		2
Fonds calamités publiques	28	55	96%		55
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) (4)	66,4	80,4	16%	-60,4	0
Dotations Outre-mer	139	139	1%		139
<b>TOTAL Mission Relations avec les collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)</b>	<b>3 804</b>	<b>4 042</b>	<b>6%</b>	<b>-316,1</b>	<b>3728</b>
<b>Total concours de l'Etat en faveur des collectivités territoriales (hors crédits DGCL et TDIL)</b>	<b>51 108</b>	<b>48 220</b>	<b>-5,7%</b>	<b>-318</b>	<b>47 903</b>
Subventions de fonctionnement et d'équipement aux collectivités des autres ministères (5)	2 242	2 988	33%	204	3 282
Subventions pour travaux divers d'intérêt local (TDL) (8)	53,8	5,4	-94%		5,4
Contrepartie de divers dégrèvements législatifs	11 241	11 179	-1%		11 179
Produit des amendes de police de la circulation et des radars	672	665	-1%		665
<b>Transferts financiers de l'Etat, hors fiscalité transférée et formation professionnelle (7)</b>	<b>65 357</b>	<b>63 057</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-24</b>	<b>63 034</b>
<b>Fiscalité transférée au titre de l'acte I de la décentralisation (loi du 7 janvier 1983)</b>	<b>10 064</b>	<b>11 333</b>	<b>12,6%</b>	<b>0</b>	<b>11 333</b>
Cartes grises (régions)	2 140	2 174	2%		2 174
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (hors DMTD-RTP)	7 924	9 159	16%		9 159
<b>Fiscalité transférée au titre de l'acte II de la décentralisation</b>	<b>12 588</b>	<b>12 699</b>	<b>0,9%</b>	<b>0</b>	<b>12 699</b>
Quote-part de TICPE (départements) - loi n°2003-1200 du 18 décembre 2003 & loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 (RMIRSA)	5 861	5 861	0%		5 861
Acte II hors RSA (principalement loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales - LRL) et compensation de la suppression de la "agnette"	6 727	6 838	1,6%	0	6 838
dont quote-part de TICPE (régions)	3 437	3 553	3,4%		3 553
dont quote-part de TICPE (départements)	671	671	0%		671
dont quote-part de TSCA (départements)	2 619	2 613	0%		2 613
<b>Fiscalité transférée suite à la réforme de la fiscalité directe locale</b>	<b>7 085</b>	<b>7 310</b>	<b>3,2%</b>	<b>8</b>	<b>7 310</b>
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (départements)	3 359	3 394	1%		3 394
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (communes)	753	771	2%		771
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière (DMTD-RTP)	468	576	16%		576
Frais de gestion (TH, TFPB, TFPNB)	2 478	2 570	4%		2 570
<b>Fiscalité transférée à divers titres</b>	<b>1 082</b>	<b>1 082</b>	<b>0,0%</b>	<b>22</b>	<b>1 104</b>
Quote-part de TSCA au titre de l'article 63 de la LFI pour 2005 (SDIS - départements)	1 037	1 037	0%		1 037
Quote-part de TSCA au titre de l'article 11-II de la LFR pour 2006 (BMP de Marseille)	10	10	0%		10
Quote-part de TICPE attribuée au Département de Mayotte	17	17	1,8%		17
Quote-part de TICPE liée aux lois MARTANI et NOTRE (8)	18	18	2%	22	40
<b>Fiscalité transférée au titre du pacte de confiance et de responsabilité</b>					
Frais d'assiette et de recouvrement de la TFPB au profit des départements (fonds de compensation péchuée)	906	951	5%		951
<b>Total Fiscalité transférée hors formation professionnelle et apprentissage (9)</b>	<b>31 726</b>	<b>33 375</b>	<b>5,2%</b>	<b>22</b>	<b>33 397</b>
<b>Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage</b>	<b>2 863</b>	<b>2 951</b>	<b>3,1%</b>	<b>5</b>	<b>2 956</b>
Panier de ressources au profit des régions dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle	955	957	0%	0	957
dont quote-part de TICPE formation professionnelle	305	305	0%		305
dont frais de gestion de la TH, de la CVAE et de la CFE	650	652	0%		652
Panier de ressources au profit des régions au titre de l'apprentissage	1 909	1 993	4,4%	5	1 998
- dont Fonds régional de l'apprentissage	1 830	1 721	-6%	5	1 726
- dont CAS FNDAM (10)	1 497	1 573	6%		1 573
- dont TICPE financement de l'apprentissage	148	148	0%	5	153
- dont TICPE Prime à l'embauche	233	235	1%		235
- dont TICPE - TPE Jeunes apprentis	38	37	-2%		37
<b>TOTAL Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales</b>	<b>99 946</b>	<b>99 383</b>	<b>-0,6%</b>	<b>3</b>	<b>99 386</b>
<b>TOTAL Transferts financiers de l'Etat hors TDIL</b>	<b>99 852</b>	<b>99 378</b>	<b>-0,5%</b>	<b>3</b>	<b>99 381</b>

### 3.3. Le projet de Loi de Finances 2017

#### 3.3.1. Indemnités de fonction des élus locaux

##### **Article 5**

Cet article vise à prendre en compte la mise en place du prélèvement à la source prévu pour 2018. En 2017, la retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux sera supprimée au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu. Ensuite, à partir de 2018, les indemnités de fonction des élus locaux seront soumises au régime commun de prélèvement à la source.

#### 3.3.2. Montant de DGF pour l'année 2017

##### **Article 14**

Cet article fixe le montant pour 2017 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des différentes allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux.

L'enveloppe de DGF est fixée à 30,86 milliards d'euros, en recul de 7 % sur un an en raison de la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) de 2,63 milliards d'euros, soit 1,33 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales en 2015.

Depuis 2013, l'enveloppe annuelle de DGF a fondu de 26 %.

Outre la contribution au redressement des finances publiques, l'évolution du montant de la DGF s'explique également par :

- une augmentation nette de 158,5 millions d'euros pour financer la moitié de la progression des dotations de péréquation verticale ;
- un abondement de 70 millions d'euros pour financer la revalorisation du montant unitaire de dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération ;
- un abondement de 0,8 million d'euros pour financer la part de DGF régionale attribuée à Mayotte à compter de 2017 ;
- une majoration de 45,6 millions d'euros liée à l'augmentation de la DGF effectivement répartie en 2016 par rapport à la loi de finances initiale du fait des cas de « DGF négative » qui ont impliqué des prélèvements sur fiscalité venant minoré le montant de la CRFP pesant sur la DGF ;
- une diminution de 1,7 million d'euros liée au choix de six départements de recentraliser les compétences sanitaires, ce qui entraîne une minoration de leur DGF.

En ce qui concerne les variables d'ajustement, elles permettent de neutraliser au sein de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat :

- les abondements de DGF détaillés ci-dessus ;
- les évolutions tendanciennes de la mission «Relations avec les collectivités territoriales» pour 7,8 millions d'euros (hors crédits de soutien à l'investissement local) ;
- l'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances de 542,1 millions d'euros (principalement liée à la prorogation pour 2016 de la mesure d'exonération de la TH pour les personnes de condition modeste puisque la compensation de cette exonération intervient en 2017 pour 2016) ;
- les évolutions tendanciennes des autres prélèvements sur recettes au profit des collectivités pour 0,7 millions d'euros (hors FCTVA).

Pour les financer à hauteur de 787 millions d'euros, l'assiette de ces variables d'ajustement est élargie de plus de 3 milliards d'euros en incluant désormais la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCTRP) des régions et départements, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) (- 94 millions d'euros) et la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale. Selon le gouvernement, « ces dotations s'éloignant progressivement des dynamiques territoriales depuis 2011, leur exclusion du champ des variables soumises à minoration ne se justifie plus. »

Au total, le taux de minoration des allocations compensatrices atteint - 21,5 % en 2017, soit le double du taux 2016 (- 14 %).

### 3.3.3. Prélèvements sur les recettes de l'Etat

#### **Article 16**

Cet article précise le montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités locales fixé à 44,176 milliards d'euros pour l'année 2017 (- 6,2 % par rapport à 2016).

Ces prélèvements représentent près de 93 % des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

En 2017, ils sont répartis de la manière suivante :

INTITULE DU PRELEVEMENT	PLF 2017 (en milliers d'euros)
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF)	30 860 513
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	15 110
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leur groupement	73 696
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 138 529
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	488 091
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	127 003
Dotation élu local (DEL)	65 006
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	500 000
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGCES)	2 686
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000
Compensation réforme fiscalité Mayotte	83 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	5 524 448
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 848 523
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	328 934
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	81 500
<b>TOTAL</b>	<b>44 176 340</b>

**Tableau 8 : Montant des PSR au profit des collectivités territoriales en PLF 2017**

A noter que l'estimation retenue pour le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est de 5,52 milliards d'euros, en conformité avec le niveau des investissements locaux estimés en 2015, 2016 et 2017. Cette estimation, en repli de 9 % par rapport au montant de l'année 2016, comprend les dispositions d'élargissement de l'éligibilité au FCTVA votées l'an dernier en matière de voirie et de patrimoine.

### 3.3.4. Plafonnement de fiscalité affectée à des établissements publics et prélèvements sur trésorerie

#### **Article 17**

Cet article précise le prélèvement de 50 millions d'euros sur la trésorerie de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ainsi que la reconduction du prélèvement de 175 millions d'euros sur les fonds de roulement des agences de l'eau.

### 3.3.5. Suppression de la réforme de la DGF

#### **Article 59**

Cet article supprime l'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui fixait les grands principes d'une réforme de la DGF du bloc communal – jugée inapplicable par le gouvernement comme par les élus locaux. Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une loi spécifique relative » qui sera présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

### 3.3.6. Répartition de la baisse des dotations et mesures diverses

#### **Article 59**

La baisse de 2,63 milliards d'euros de la DGF en 2017 est répartie de la manière suivante :

- - 725 millions d'euros pour les communes ;
- - 310,5 millions d'euros pour les intercommunalités ;
- - 1,148 milliard d'euros pour les départements ;
- - 451 millions d'euros pour les régions.

A compter de 2017, le département de Mayotte bénéficiera d'une DGF de 804 000 euros.

S'agissant du bloc communal, le plafond de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes est relevé à 4 % de la dotation forfaitaire (au lieu de 3 %) pour financer les variables d'ajustement. De nombreuses communes, notamment aisées, ont atteint ce plafond ces dernières années faisant mécaniquement retomber la charge sur les autres communes n'ayant pas atteint le plafond (51 millions d'euros en 2015). En 2016, 17 000 communes ont été prélevées et 10 000 communes plafonnées.

Par ailleurs, à compter de 2017, le montant de dotation d'intercommunalité versé aux communautés d'agglomération est fixé à 48,08 €/hab. (contre 45,40 €/hab. jusque-là). En outre, une communauté d'agglomération ne pourra bénéficier d'une attribution par habitant au titre de la dotation d'intercommunalité supérieure à 130 % du montant perçu au titre de l'année précédente. Si plusieurs intercommunalités préexistaient, la dotation prise en compte est la plus élevée, dans la limite de 105 % de la moyenne des dotations de ces intercommunalités.

**Le coefficient de mutualisation, qui devait compléter le coefficient d'intégration fiscale (CIF), est abandonné.**

Enfin, les incitations financières sous conditions prévues pour la création de communes nouvelles sont prolongées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au lieu du 30 septembre 2016 si les délibérations sont prises avant le 30 octobre 2016 (au lieu du 30 juin 2016).

### 3.3.7. Hausse de la péréquation verticale et réforme de la DSU

#### **Article 59**

La dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU) est abondée de 180 millions d'euros en 2017, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 millions d'euros. Ces hausses sont financées pour moitié par les minorations de dotations habituelles. Enfin, la dotation de péréquation des départements progresse de 20 millions d'euros.

Tenant compte des conclusions du groupe de travail parlementaire et des travaux du Comité des finances locales, le gouvernement propose une refonte de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Pour éviter le saupoudrage, la DSU sera réservée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle de 2017 (180 millions d'euros), la notion de cible (les 250 premières communes) s'efface au profit d'un coefficient de 0,5 à 4 entre la première et la dernière des 668 communes éligibles.

Enfin, comme attendu, l'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fera davantage de place au revenu par habitant (25 % au lieu de 10 %) au détriment du potentiel financier (30 % au lieu de 45 %). Le reste de l'indice reste constitué à 15 % du rapport entre le taux de logements sociaux de la commune et le taux moyen de la strate et à 30 % du rapport entre le taux ménages bénéficiant d'aides au logement et le taux moyen de la strate.

Si une commune cesse d'être éligible à la DSU en 2017, elle perçoit à titre de garantie une dotation égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019 du montant perçu en 2016.

### 3.3.8. La « DGF négative »

#### **Article 59**

Cet article introduit un prélèvement sur fiscalité cumulatif pour les communes qui n'ont plus suffisamment de dotation forfaitaire pour acquitter le montant de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Ainsi, il est ajoutée une simple phrase à l'article L 2334-7-3 du code général des collectivités territoriales relatif à la CRFP : « Si, pour une commune, ce prélèvement était déjà opéré en 2016, il s'ajoute à cette différence. » Cela signifie que si une commune a été prélevée sur sa fiscalité en 2016 au titre de la CRFP et qu'elle est à nouveau prélevée en 2017 alors ce nouveau prélèvement 2017 sera majoré du montant du prélèvement 2016. L'objectif est de garantir une équité dans le montant cumulatif de la CRFP pour une commune disposant de suffisamment de DGF et une commune n'en ayant plus.

3.3.9. Fonds de soutien à l'investissement local

**Article 60**

Il est créé pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal pour un total de 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Cette dotation est composée de plusieurs enveloppes et sous-enveloppes :

- Une première enveloppe de 600 millions d'euros constituée de 150 millions d'euros au titre du pacte signé entre l'Etat et les 15 métropoles et de 450 millions d'euros de crédits distribués par les préfets de régions sur le fondement des grandes priorités de l'Etat (transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, mobilité, logement, hébergement et numérique). A noter qu'une métropole peut accéder aux crédits de ces deux catégories.
- Une seconde enveloppe de 600 millions d'euros fléchée vers les centres-bourgs et le développement des territoires ruraux et visant à financer des priorités d'aménagement (accès aux services et aux soins, attractivité et activité économique, numérique, transition énergétique et cohésion sociale). Elle est composée de 216 millions d'euros au titre des contrats de ruralité et de 384 millions d'euros de hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteint un milliard d'euros en 2017.

Les crédits de ces deux enveloppes sont inscrits au budget d'investissement des communes et intercommunalités concernées. Par dérogation, les crédits de la seconde enveloppe peuvent être inscrits en section de fonctionnement pour la réalisation d'études préalables, dans la limite de 10 % du montant de la subvention.

Par ailleurs, les seuils d'éligibilité de la DETR sont relevés : pourront en bénéficier les EPCI de moins de 75 000 habitants (contre 50 000 actuellement) ou dont la commune la plus peuplée ne dépasse pas 20 000 habitants (contre 15 000 actuellement).

	Enveloppe de 600M€		Enveloppe de 600M€	
	150 M€	450 M€	216 M€	Abondement DETR 384 M€
<b>Eligibilité</b>	Métropoles créées avant le 01/01/2017	Communes et EPCI à fiscalité propre (dont métropoles)	Unité urbaine de - 50 000 habitants	Communes et EPCI à FP de -75 000 habitants
<b>Quoi ?</b>	Financement des opérations destinées au développement des métropoles	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Accessibilité aux soins et services, attractivité du territoire, développement numérique, mobilité, transition écologique, cohésion sociale	DETR passant à 1Md€ Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics
<b>Attribution</b>	Contractualisation entre le préfet de Département et le Président de la métropole	Par le préfet de Région suite au dépôt de dossier		

### 3.3.10. Fonds de péréquation intercommunal et communal

#### **Article 61**

Le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire à un milliard d'euros. Il aurait dû atteindre 1 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,2 milliard d'euros.

### 3.3.11. Dispositions attendues par amendement

Plusieurs dispositions seront ajoutées au texte par amendement. La plus importante est sans conteste le principe du remplacement de la DGF des régions par une fraction de TVA à compter de 2018.

Un débat devrait également avoir lieu sur le montant de la cotisation des collectivités au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) abaissé en 2016 de 1 à 0,9 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Enfin, la révision forfaitaire des valeurs locatives sera également précisée par amendement.

## **3.4. Mesures prévues dans le Projet de Loi de Finances Rectificative 2016**

### 3.4.1. Révision des modalités de compensation du versement transport due aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM)

#### **Article 2**

Cet article vise à préciser les modalités de compensation de l'élargissement de l'exonération de versement transport liée au nombre de salariés résultant de la loi de finances pour 2016 afin d'en faciliter la mise en œuvre et de sécuriser la neutralisation de l'effet financier de la mesure pour les autorités organisatrices de la mobilité.

Ainsi, l'article précise l'année de référence utilisée pour calculer le montant de compensation, les modalités de son évolution et enfin l'organisme chargé de la compensation.

### 3.4.2. Exonération facultative de contribution économique territoriale des disquaires indépendants

#### **Article 23**

Le présent article a pour objet d'ouvrir la faculté aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'exonérer les disquaires indépendants de cotisation foncière des entreprises (CFE), sur délibération.

Dès lors qu'une commune ou un EPCI délibérera en faveur de cette exonération, l'exonération correspondante en matière de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera appliquée. Les départements et les régions pourront prendre une délibération pour que l'exonération de CVAE, pour la part leur revenant, soit applicable, quelle que soit la décision prise par la commune ou l'EPCI.

### 3.4.3. Adaptation des dotations et compensations au regroupement des communes

#### **Article 26**

Le présent article a pour objet d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux schémas de coopération intercommunale issus de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ainsi que la création de communes nouvelles encouragées par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle pour des communes fortes et vivantes. Il comporte diverses dispositions techniques destinées à faciliter l'institution des nouvelles intercommunalités et communes élargies.

### 3.4.4. Ajustement des dispositions relatives à la taxe de séjour

#### **Article 27**

Le présent article a pour objet d'apporter des ajustements aux dispositions du code général des collectivités territoriales relatives à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire. La loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a opéré une refonte substantielle de ces taxes. La mise en œuvre de ces dispositions a permis d'identifier des points qu'il convient de préciser afin de renforcer la sécurité juridique des délibérations en matière de taxe de séjour.

Ainsi, le présent article :

- précise que les délibérations en matière de taxe de séjour demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas rapportées ou modifiées par une nouvelle décision et étend l'obligation de délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre à l'ensemble des délibérations liées à la taxe de séjour ;
- précise que les communes peuvent manifester leur opposition dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est devenue exécutoire ;

- règle une difficulté liée à l'actualisation des taux au regard des prix plancher et plafond en appliquant le taux d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac de la pénultième année et en assurant le rattrapage automatique des tarifs devenus illégaux du fait de la revalorisation annuelle automatique des limites de tarifs ;
- prévoit un report de la date limite de délibération en cas d'évolution de périmètre d'un EPCI.

#### 3.4.5. Validation des montants accordés aux communes et aux EPCI au titre de la dotation de compensation de la dotation globale de fonctionnement entre 2012 et 2014

##### **Article 40**

Le présent article vise à valider les montants de dotation de compensation attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre entre 2012 et 2014 afin de mettre un terme à la multiplication de contentieux fondés sur une malfaçon législative. La nécessité de clarifier l'intention initiale du législateur, l'ampleur des contentieux en cours et du désordre administratif qui en résulterait ainsi que le montant très élevé des pertes potentielles pour le budget de l'État constituent d'impérieux motifs d'intérêt général qui autorisent le législateur à prendre la mesure de validation proposée par le présent article.

## **4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2017**

### **4.1. Repli des marges de manœuvre financières en 2016**

L'exercice 2016 se caractérise par un repli des marges de manœuvre financières, de faible ampleur mais qui concernerait tous les niveaux de collectivités.

Malgré des dépenses de fonctionnement qui enregistreraient de nouveau un rythme modéré en 2016, l'épargne brute des collectivités locales (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) diminuerait de 2,6 %.

Ce repli des marges de manœuvre financières s'explique donc par une évolution plus tenue des recettes de fonctionnement. Ces dernières perdraient en effet un point de croissance en 2016 (+ 0,5 %, après + 1,5 %). Dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations, cette situation serait liée à des recettes fiscales nettement moins dynamiques (+ 3 % après + 5,2 %).

Après deux années de forte baisse, les dépenses d'investissement des collectivités locales repartiraient timidement à la hausse en 2016 (+ 1,3 %) et s'élèveraient à 48,7 milliards d'euros. Ce niveau resterait cependant encore faible à l'échelle des

15 dernières années, il correspond en euros constants aux réalisations du début des années 2000.

Cette reprise serait rendue possible par la croissance des investissements du seul bloc communal (+ 3,0 %). En effet, les départements verraient une nouvelle fois leurs dépenses d'investissement diminuer (- 4,3 %), tandis que les régions interrompraient leur croissance des précédents exercices (- 3,1 % hors gestion des fonds européens).

Le financement des dépenses d'investissement nécessiterait pourtant un recours à l'emprunt plus faible : il diminuerait de 10,5 % en 2016, avec un recul particulièrement marqué pour le bloc communal (- 16,4 %) et pour les départements (- 10,0 %). Seules les régions ne participeraient pas à ce mouvement en maintenant leur endettement à un niveau élevé (+ 9 % sur l'encours de dette).

Au global, l'encours de dette ne progresserait que de 1,5 %, atteignant 181,7 milliards d'euros fin 2016. Un résultat qui est conditionné à une variation de la trésorerie de fin d'année qui changerait d'échelle, passant de + 4,9 milliards d'euros en 2015 à + 0,8 milliard d'euros fin 2016.

### **4.2. Perspectives 2017 : montée en charge des effets de la loi NOTRe**

L'année 2017 verra des modifications importantes dans les périmètres des collectivités locales. Tout d'abord, la loi NOTRe du 7 août 2015 a fixé un seuil minimal de population de 15 000 habitants pour les groupements à fiscalité propre, pouvant faire l'objet d'adaptations pour les territoires peu densément peuplés ou situés en zone de montagne. Ainsi, alors que la France comptait 2 062 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) arrêtés au 31 mars 2016 prévoient au 1<sup>er</sup> janvier 2017 une diminution de leur nombre qui pourrait atteindre 40%. Par ailleurs, après la création de 317 communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le mouvement de regroupement des communes devrait se poursuivre dans les années à venir. Enfin, une collectivité locale unique issue de la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des conseils départementaux de Corse-du-Sud et de Haute-Corse se mettra également en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

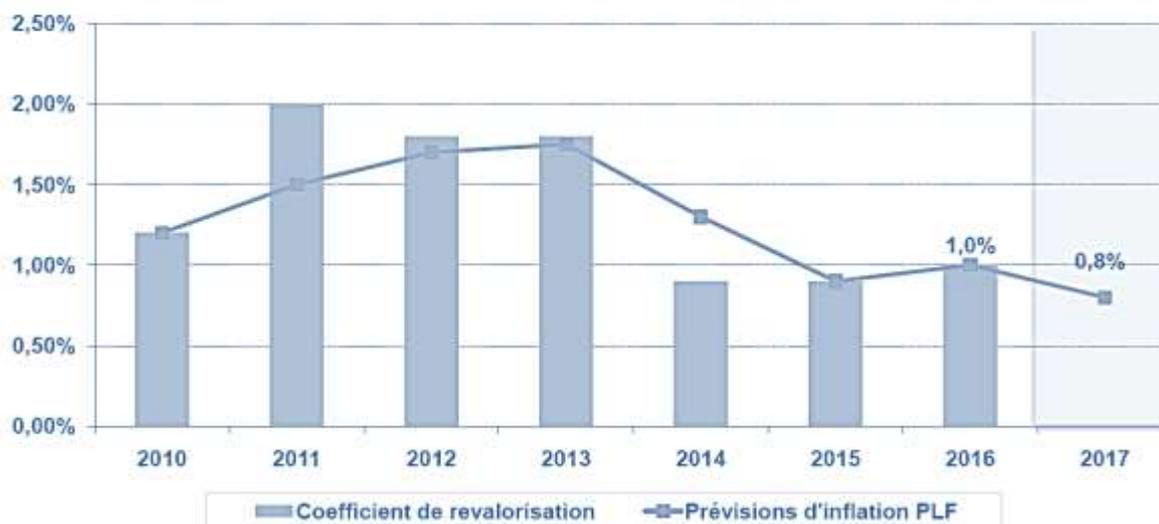
Les transferts de compétence prévus par la loi NOTRe se mettront également en place. Les régions se verront ainsi attribuer des responsabilités plus importantes concernant le transport interurbain de voyageurs, y compris le transport scolaire. Cela aura des conséquences sur les niveaux et la structure des dépenses des régions et des départements, mais aussi sur leurs ressources, avec le transfert de 25 points de CVAE des départements vers les régions.

Les ressources des collectivités connaîtront également en 2017 une nouvelle baisse des concours financiers de l'État, au titre de la contribution au redressement des finances

publiques. La baisse inscrite en loi de programmation des finances publiques 2014-2019 était initialement de 3,67 milliards d'euros, l'effort demandé au bloc communal sera finalement réduit de moitié en 2017.

Concernant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des bases d'imposition, elle devrait se situer entre 0 % et 0,8 %, soit le niveau le plus bas atteint ces huit dernières années.

#### Inflation française prévue au PLF et coefficient de revalorisation des bases



L'année 2017 s'annonce donc comme un exercice contraint caractérisé par la montée en puissance des transferts financiers opérés par la Loi NOTRe, par la poursuite de la baisse des dotations et une atonie prononcée de la dynamique fiscale.



# **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## **2017**



Le DOB 2012 soulignait que « l'année 2012 et les suivantes seront ... particulièrement périlleuses pour les finances publiques locales... » et que « la CARA devra traverser cette période difficile et incertaine en s'appuyant sur les principes qui prévalent depuis plusieurs années à l'élaboration de ses budgets : prudence, anticipation et réactivité ... maîtrise des charges de fonctionnement, adossée à une valorisation de ses ressources sans pression fiscale supplémentaire ».

En 2014, « ... les impositions à la CFE sur la base minimum ont été modifiées afin de prendre mieux en compte la situation des redevables, en fonction des chiffres d'affaires ou recettes hors taxes réalisés » soit une perte de 225 400 € par an pour les ressources de la CARA depuis l'exercice 2014. L'exercice 2014 fut aussi celui de la mise en œuvre de la politique de baisse drastique des dotations de l'Etat avec l'instauration de la contribution au redressement des finances publiques.

Ces deux mesures cumulées pénalisent les ressources du budget principal de 1,7 million d'euros pour l'exercice 2017 mais grèvent la capacité de financement de la CARA de plus de 4,5 millions d'euros depuis l'exercice 2013.

	2014	2015	2016	PV° 2017	TOTAL 2014-2017
Contribution redressement finances Publiques	220 463 €	738 881 €	1 232 053 €	1 478 639 €	3 670 036 €
Réforme des bases minimum CFE	225 400 €	225 400 €	225 400 €	225 400 €	901 600 €
<b>Total</b>	<b>445 863 €</b>	<b>964 281 €</b>	<b>1 457 453 €</b>	<b>1 704 039 €</b>	<b>*4 571 636 €</b>

**\*Défaut de ressources depuis 2013**

En 2016, le DOB insistait sur l'« impérieuse nécessité d'opérer des économies sur le fonctionnement des services... » tout en conservant à l'esprit qu'une « optimisation des ressources nécessite maintenant d'appréhender la fiscalité sous l'angle de sa pertinence et comme ultime recours au financement des services et des projets structurants du territoire. »

**Les orientations budgétaires proposées dans ce document reposent encore sur une maîtrise volontaire des charges de fonctionnement, mais les éléments qui suivent démontrent que le système reposant exclusivement sur des économies de dépenses atteint ses limites.**

Depuis 2010, nos politiques budgétaires ont été menées à fiscalité constante, sans augmentation de taux sur la fiscalité économique ainsi que sur la fiscalité ménage.

Entre mutations institutionnelles et contraintes financières, la CARA s'est montrée résiliente, mais aujourd'hui, les perspectives financières proposées démontrent que l'exercice 2017 devrait marquer un tournant dans la redéfinition des ressources de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sur l'ensemble des budgets.

## 1. Contexte local

Les orientations budgétaires développées dans ce document tiennent compte des contraintes réglementaires et respectent les principes de prudence et de sincérité, garants du respect des grands équilibres financiers de la CARA.

Les orientations budgétaires proposées reposent donc sur des éléments connus au mois de novembre 2016 et tiennent compte des dernières dispositions prévues par la Loi de Finances 2017 impactant les finances locales.

### 1.1. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales

#### 1.1.1. Evolution du produit de l'impôt économique

La progression de l'impôt économique sur le territoire est de plus de 247 000 € en 2016 malgré une absence de dynamisme concernant la contribution foncière des entreprises.

#### Evolution de l'impôt économique perçu par la CARA sur le territoire

	2013	2014	2015	2016	2016/2015	V° 2016/2015
Cotisation foncière des entreprises	4 722 905 €	4 519 084 €	4 651 255 €	4 662 124 €	+10 869 €	+0,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 952 098 €	2 928 807 €	2 893 648 €	3 057 542 €	+163 894 €	+5,7%
<b>Total Contribution Economique Territoriale</b>	<b>7 675 003 €</b>	<b>7 447 891 €</b>	<b>7 544 903 €</b>	<b>7 719 666 €</b>	<b>+174 763 €</b>	<b>+2,3%</b>
Taxe Additionnelle sur les Surfaces commerciales	1 301 018 €	1 317 346 €	1 289 695 €	1 328 410 €	+38 715 €	+3,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	250 459 €	270 475 €	272 906 €	307 286 €	+34 380 €	+12,6%
<b>TOTAL IMPOT ECONOMIQUE</b>	<b>9 226 480 €</b>	<b>9 035 712 €</b>	<b>9 107 504 €</b>	<b>9 355 362 €</b>	<b>+247 858 €</b>	<b>+2,7%</b>

#### Données de cadrage concernant la Contribution Foncière des Entreprises

	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre d'établissement</b>	<b>8 490</b>	<b>8 560</b>	<b>8 273</b>	<b>8 540</b>
Base Brute	17 953 363 €	17 849 108 €	17 684 912 €	17 713 661 €
<i>Différence Base Brute</i>		<i>-104 255 €</i>	<i>-164 196 €</i>	28 749 €
Réduction pour les artisans	105 704 €	177 453 €	181 596 €	180 138 €
Réduction pour création d'établissement	349 860 €	512 780 €	156 595 €	288 500 €
<b>Complément de base minimum</b>	<b>4 352 706 €</b>	<b>3 276 857 €</b>	<b>3 289 468 €</b>	<b>3 437 426 €</b>
<b>Base Nette</b>	<b>20 951 772 €</b>	<b>20 046 268 €</b>	<b>20 635 989 €</b>	<b>20 682 449 €</b>
<i>Différence Base Nette</i>		<i>-905 504 €</i>	589 721 €	46 460 €
<b>Taux de CFE</b>	<b>22,54%</b>	<b>22,54%</b>	<b>22,54%</b>	<b>22,54%</b>
<b>Produit</b>	<b>4 722 905 €</b>	<b>4 519 084 €</b>	<b>4 651 255 €</b>	<b>4 662 124 €</b>
<i>Différence de Produit</i>		<i>-203 821 €</i>	132 171 €	10 869 €
<i>Evolution</i>		<i>-4,32%</i>	2,92%	0,23%

La révision des bases minimum par tranche de chiffres d'affaires prévue par la loi de Finances 2014 a fait perdre à la CARA près d'1 million d'euros de base nette (225 400 € de produits).

En 2016 le produit de cet impôt ne progresse que de 0,23%.

*Données de cadrage concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*

	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre d'entreprise</b>	<b>1 866</b>	<b>2 001</b>	<b>1 788</b>	<b>1 953</b>
Nombre d'établissement	2 418	2 537	2 292	2 445
Part de CVAE payée par l'entreprise	1 438 481 €	1 352 542 €	1 415 109 €	1 459 524 €
Part de CVAE dégrévée (compensée par Etat)	1 513 617 €	1 576 265 €	1 478 539 €	1 598 018 €
<b>Part de CVAE perçue</b>	<b>2 952 098 €</b>	<b>2 928 807 €</b>	<b>2 893 648 €</b>	<b>3 057 542 €</b>
<i>Différence</i>		<i>-23 291 €</i>	<i>-35 159 €</i>	<i>163 894 €</i>
<i>Evolution</i>		<i>-0,79%</i>	<i>-1,20%</i>	<i>5,66%</i>

Après deux années de baisse consécutives, nous observons une augmentation de 163 000 € sur cet impôt.

*Données de cadrage concernant l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux*

	2013	2014	2015	2016
Part IFER éolienne et hydrolienne	623 €	630 €	636 €	642 €
Part IFER transformateur électrique	109 888 €	111 320 €	112 320 €	127 620 €
Part IFER station radioélectrique	132 437 €	150 947 €	161 987 €	171 454 €
Part IFER transport gaz	7 504 €	7 549 €	7 623 €	7 570 €
<b>Total Part IFER</b>	<b>250 452 €</b>	<b>270 446 €</b>	<b>282 566 €</b>	<b>307 286 €</b>
<i>Différence</i>		<i>19 994 €</i>	<i>12 120 €</i>	<i>24 720 €</i>
<i>Evolution</i>		<i>7,98%</i>	<i>4,48%</i>	<i>8,75%</i>

*Données de cadrage concernant la Taxe Additionnelle sur Surfaces COMmerciales*

	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre d'entreprise</b>	<b>73</b>	<b>75</b>	<b>72</b>	<b>73</b>
<i>Différence nombre d'établissement</i>		<i>2</i>	<i>-3</i>	<i>1</i>
<b>Produit TASCOM</b>	<b>1 301 018 €</b>	<b>1 317 346 €</b>	<b>1 289 695 €</b>	<b>1 328 410 €</b>
<i>Différence</i>		<i>16 328 €</i>	<i>-27 651 €</i>	<i>38 715 €</i>
<i>Evolution</i>		<i>1,26%</i>	<i>-2,10%</i>	<i>3,00%</i>

**1.1.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages**

Alors que l'exercice 2015 enregistrait + 700 000 € d'augmentation sur la fiscalité ménage, l'exercice 2016 enregistre une baisse de plus de 100 000 €.

**Evolution de l'impôt ménage perçu par la CARA sur le territoire**

	2013	2014	2015	2016	2016/2015	V° 2016/2015
Taxe d'habitation	15 748 367 €	15 996 508 €	16 712 087 €	16 607 263 €	-104 824 €	-0,6%
Taxe Foncier Bâti	0 €	0 €	0 €	0 €	+0 €	+0,0%
Taxe Foncier Non Bâti	52 107 €	52 422 €	53 455 €	53 320 €	-135 €	-0,3%
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	215 896 €	215 153 €	228 084 €	230 166 €	+2 082 €	+0,9%
<b>TOTAL IMPOT MENAGE</b>	<b>16 016 370 €</b>	<b>16 264 083 €</b>	<b>16 993 626 €</b>	<b>16 890 749 €</b>	<b>-102 877 €</b>	<b>-0,6%</b>

**Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Non Bâti**

	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de rôles</b>	<b>29 758</b>	<b>29 744</b>	<b>29 712</b>	<b>29 645</b>
Base non bâti	544 502 €	542 530 €	575 101 €	565 564 €
Terre agricole	1 800 012 €	1 814 111 €	2 283 519 €	1 829 326 €
Base brute non bâti	2 344 514 €	2 356 641 €	2 858 620 €	2 394 890 €
<b>Base nette non bâti</b>	<b>2 344 514 €</b>	<b>2 356 641 €</b>	<b>2 858 620 €</b>	<b>2 394 890 €</b>
<b>Produit taxe foncière non bâti</b>	<b>52 107 €</b>	<b>52 422 €</b>	<b>53 455 €</b>	<b>53 320 €</b>
<i>(après dégrèvement)</i>				
Différence		315 €	1 033 €	-135 €
Evolution		0,60%	1,97%	-0,25%

**Données de cadrage concernant la Taxe d'Habitation**

	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de foyers</b>	<b>73 329</b>	<b>74 350</b>	<b>74 848</b>	<b>75 675</b>
Bases brutes TH	234 034 288 €	240 193 853 €	245 117 451 €	251 153 952 €
Bases exonérées	17 863 159 €	20 569 936 €	16 206 343 €	23 555 107 €
Montants des abattements	12 177 654 €	12 418 423 €	12 434 822 €	12 479 726 €
<b>Bases nettes TH</b>	<b>203 993 475 €</b>	<b>207 205 494 €</b>	<b>216 476 286 €</b>	<b>215 119 119 €</b>
Différence		3 212 019 €	9 270 792 €	-1 357 167 €
Evolution		1,57%	4,47%	-0,63%
<b>Taux TH</b>	<b>7,72%</b>	<b>7,72%</b>	<b>7,72%</b>	<b>7,72%</b>
<b>Produit TH</b>	<b>15 748 367 €</b>	<b>15 996 508 €</b>	<b>16 712 087 €</b>	<b>16 607 263 €</b>
Différence		248 141 €	715 579 €	-104 824 €
Evolution		1,58%	4,47%	-0,63%

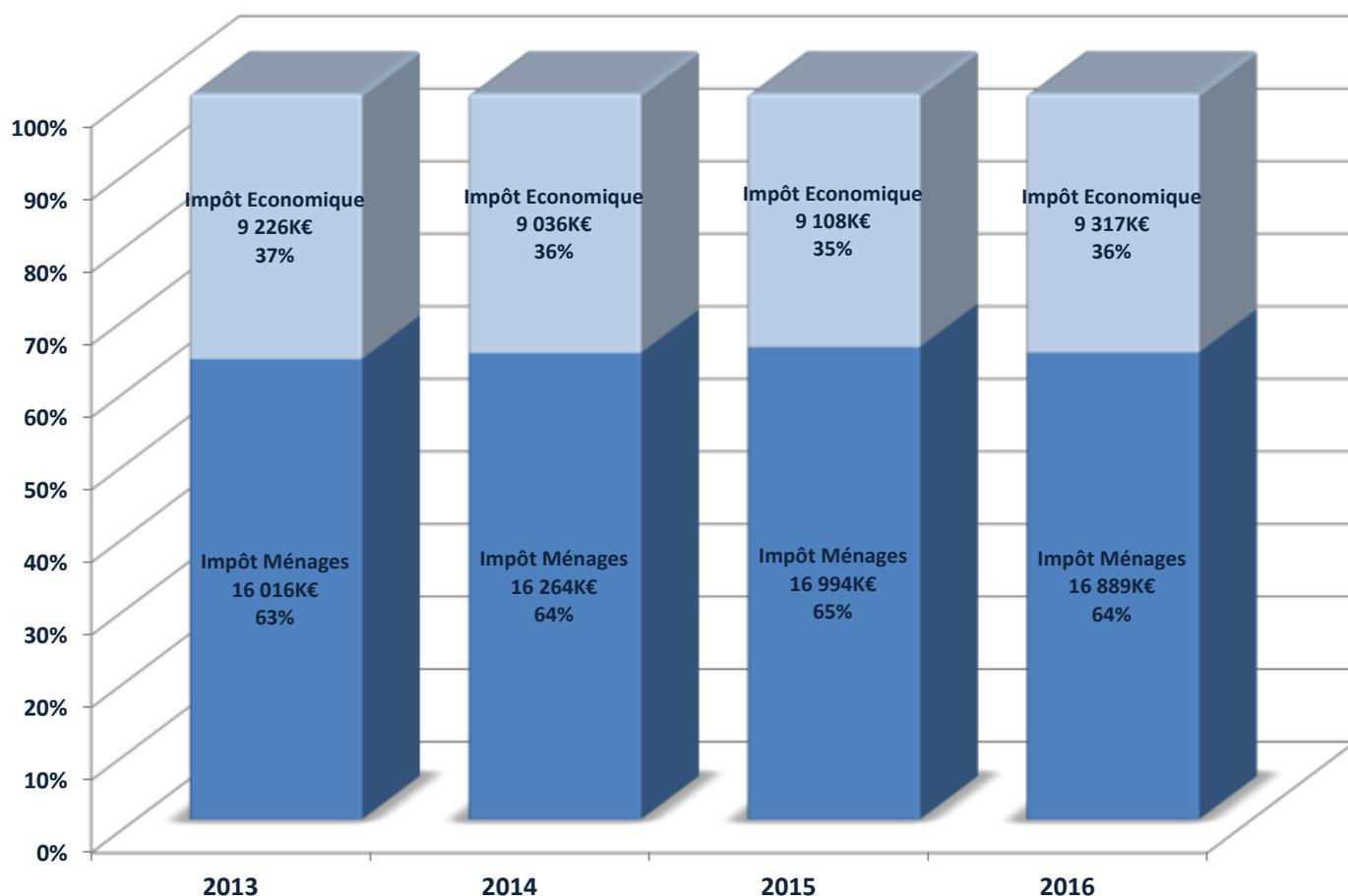
En 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009.

Dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances pour 2016, le gouvernement est revenu sur ce dispositif et a d'une part, maintenu l'exonération de taxe d'habitation pour les personnes à revenu modeste, dont la situation réelle n'a pas changé, et qui ont déjà bénéficié d'une prolongation de leur exonération en 2014, et, d'autre part, prolongé en 2015 et 2016 les exonérations d'impôts locaux des contribuables dont la situation a évolué et qui perdent le bénéfice des exonérations. Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu ont fait l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement.

1.1.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales

**Evolution du total des recettes fiscales perçues par la CARA**

	2013	2014	2015	2016	2016/2015	V° 2016/2015
Impôt Economique	9 226 480 €	9 035 712 €	9 107 504 €	9 355 362 €	+247 858 €	+2,7%
Impôt Ménages	16 016 370 €	16 264 083 €	16 993 626 €	16 890 749 €	-102 877 €	-0,6%
<b>TOTAL</b>	<b>25 242 850 €</b>	<b>25 299 795 €</b>	<b>26 101 130 €</b>	<b>26 246 111 €</b>	<b>+144 981 €</b>	<b>+0,6%</b>



A fiscalité constante, la progression des recettes fiscales en 2016 est liée à l'augmentation de la CVAE perçue, au montant des IFR et à celui de la TASCOM.

La part des impôts ménages représente 64 % des ressources fiscales.

## 1.2. Conséquences des Lois de Finances pour les budgets 2017

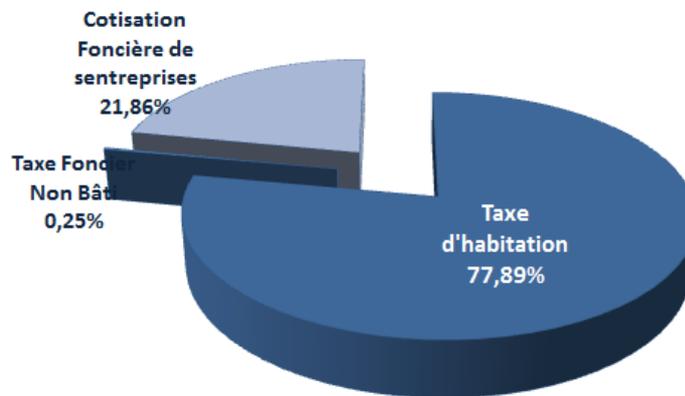
### 1.2.1. Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

La revalorisation forfaitaire des bases devrait se situer entre 0 % et 0,8 %, soit le niveau le plus bas atteint ces huit dernières années.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par les lois de finances :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>coefficient de valorisation forfaitaire des bases</b>	1,60%	1,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,00%-0,8%

Un point de base représente près de 213 000 € de produits supplémentaires pour la CARA. Il se répartit de la manière suivante :

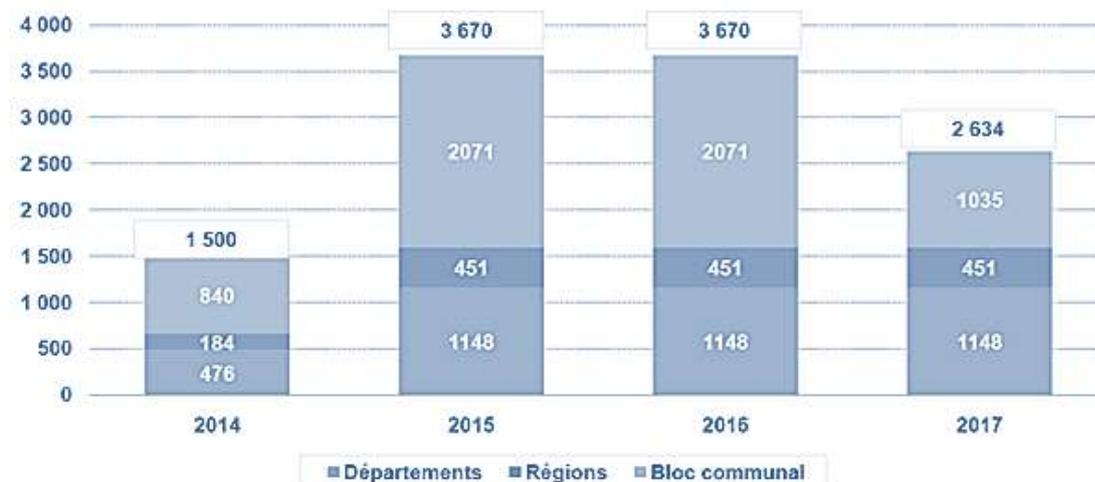


### 1.2.2. Les dotations de l'Etat

#### Réduction de la DGF

Le projet de loi de finances procède à une réduction de 2,63 milliards d'euros supplémentaires sur la DGF des collectivités territoriales.

#### Minoration de la DGF (en M€)



Source : PLF 2017

Les modalités de prélèvements prévoient des coefficients de minoration de 0,94 % des recettes réelles de fonctionnement pour les communes et de 1,24 % pour les EPCI.



Source : PLF 2017

Pour la CARA, la baisse de 1,5 milliard d’euros s’est traduite par un prélèvement sur la DGF de 220 milliers d’euros en 2014, la baisse de 3,67 milliards en 2015 par un prélèvement de 518 milliers d’euros, la baisse de 3,67 milliards d’euros en 2016 par un prélèvement de 493 milliers d’euros, le prélèvement de 2,6 milliards d’euros prévus pour 2017 devrait se concrétiser par un prélèvement supplémentaire de 247 milliers d’euros.

A l’échelle du territoire ce sont plus de 7,3 millions d’euros qui seront prélevés en 2017 au titre de la participation au redressement des finances publiques.

**Depuis l’exercice 2013, ce sont près de 3,7 millions d’euros de dotations qui auront fait défaut aux ressources de fonctionnement de la CARA pour l’exercice de ses compétences.**

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Impact BP 2014 / BP 2013    Impact BP 2015 /BP 2014    Impact BP 2016 /BP 2015    Impact BP 2017 /BP 2016

COMMUNES	Contribution Redressement Finances Publiques 2014	Contribution Redressement Finances Publiques 2015	Contribution Redressement Finances Publiques 2016	Contribution Redressement Finances Publiques Prévisionnelle 2017	Total Redressement Finances Publiques 2017 (Ressources faisant défaut aux collectivités)
ARCES	3 383 €	8 138 €	8 465 €	4 233 €	24 219 €
ARVERT	15 204 €	42 081 €	44 755 €	22 378 €	124 418 €
BARZAN	2 275 €	5 665 €	5 836 €	2 918 €	16 694 €
BOUTENAC TOUVENT	1 010 €	2 613 €	2 609 €	1 305 €	7 537 €
BREUILLET	16 663 €	41 439 €	41 182 €	20 591 €	119 875 €
BRIE-SOUS-MORTAGNE	1 452 €	3 806 €	3 697 €	1 849 €	10 804 €
CHAILLEVETTE	6 692 €	17 706 €	17 561 €	8 781 €	50 740 €
LE CHAY	2 865 €	7 831 €	7 681 €	3 841 €	22 218 €
CHENAC-SAINT-SEURIN-D UZET	3 618 €	8 458 €	7 774 €	3 887 €	23 737 €
CORME ECLUSE	3 152 €	8 671 €	9 142 €	4 571 €	25 536 €
COZES	11 178 €	29 189 €	29 361 €	14 681 €	84 409 €
L EGUILLE	4 860 €	13 187 €	13 024 €	6 512 €	37 583 €
EPARGNES	3 817 €	10 029 €	9 743 €	4 872 €	28 461 €
ETAULES	12 270 €	32 325 €	33 816 €	16 908 €	95 319 €
FLOIRAC	1 734 €	4 589 €	4 328 €	2 164 €	12 815 €
GREZAC	3 376 €	8 524 €	8 468 €	4 234 €	24 602 €
LES MATHES	35 055 €	89 060 €	86 840 €	43 420 €	254 375 €
MEDIS	14 285 €	35 841 €	37 482 €	18 741 €	106 349 €
MESCHERS-SUR-GIRONDE	25 601 €	64 999 €	68 538 €	34 269 €	193 407 €
MORNAC-SUR-SEUDRE	4 797 €	11 526 €	11 740 €	5 870 €	33 933 €
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7 165 €	17 599 €	18 018 €	9 009 €	51 791 €
ROYAN	322 355 €	738 563 €	746 835 €	373 418 €	2 181 171 €
SABLONCEAUX	3 928 €	10 579 €	11 562 €	5 781 €	31 850 €
SAINT-AUGUSTIN	9 294 €	23 462 €	23 193 €	11 597 €	67 546 €
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	77 785 €	196 906 €	198 832 €	99 416 €	572 939 €
SAINT-PALAIS-SUR-MER	56 918 €	136 669 €	139 596 €	69 798 €	402 981 €
SAINT ROMAIN DE BENET	6 194 €	15 989 €	16 630 €	8 315 €	47 128 €
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	394 €	969 €	867 €	434 €	2 664 €
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	17 041 €	40 354 €	40 883 €	20 442 €	118 720 €
SAUJON	49 904 €	124 376 €	129 276 €	64 638 €	368 194 €
SEMUSSAC	8 708 €	22 423 €	22 572 €	11 286 €	64 989 €
TALMONT	2 379 €	6 056 €	5 338 €	2 669 €	16 442 €
LA TREMBLADE	47 392 €	116 271 €	118 869 €	59 435 €	341 967 €
VAUX-SUR-MER	46 128 €	107 373 €	110 446 €	55 223 €	319 170 €
<b>COMMUNES</b>	<b>828 872 €</b>	<b>2 003 266 €</b>	<b>2 034 959 €</b>	<b>1 017 480 €</b>	<b>5 884 577 €</b>
CARA	220 463 €	518 418 €	493 172 €	246 586 €	1 478 639 €
<b>TOTAL CONTRIBUTION TERRITOIRE</b>	<b>1 046 786 €</b>	<b>2 521 684 €</b>	<b>2 528 131 €</b>	<b>1 264 066 €</b>	<b>7 363 216 €</b>

Sources fiches DGF Communes et EPCI - Les hypothèses retenues pour 2017 reposent sur un prélèvement sur recettes égal à 50% de celui opéré en 2016.

### 1.3. Les conséquences budgétaires du transfert de la compétence tourisme

#### 1.3.1. Hypothèses et conclusions retenues dans le rapport de la Commission Locale d'Évaluation du Transfert de Charges (CLETC)

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, ont été évaluées en calculant la moyenne de leur coût réel dans les comptes administratifs communaux des exercices 2014/2015, période de référence déterminée par la commission pour l'élaboration du transfert des charges avant prise en compte de l'exercice 2016 une fois les comptes administratifs de l'exercice connus (« clause de revoyure »).

Ces dépenses sont constituées pour l'essentiel des participations d'équilibre versées par les communes à leur office ainsi que des charges nécessaires au fonctionnement des offices imputées directement sur les budgets communaux (personnel, charges de gestion, de maintenance et charges administratives).

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées a été calculé sur la base d'un coût moyen annualisé.

Le coût des dépenses transférées a été réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Pour les communes percevant la taxe de séjour sans disposer d'un office de tourisme, le transfert de charges s'est réduit à la moyenne des montants de la taxe de séjour perçue constatés dans les comptes administratifs 2014/2015.

Au terme de cette étude, le montant global du transfert de charge proposé par la CLETC est le suivant :

**Montant Total du Transfert de charges (2014/2015) : 1 290 348,00 €**

***dont part investissement patrimoine : 77 924,00 €***

*(conservée par la CARA en charge des investissements sur le patrimoine)*

**dont part fonctionnement EPIC : 1 212 424,00 €**

*(Subvention versée par la CARA à l'Office de Tourisme Communautaire)*

Il a été convenu que les conclusions financières du rapport restaient provisoires et seraient réétudiées dès connaissance des comptes administratifs 2016.

### 1.3.2. Traduction budgétaire du transfert de charges

Les postes du budget principal impactés par ce transfert de charges sont les suivants :

- <b>Dépenses de fonctionnement :</b>	<b>+ 448 369 €</b>
o Subvention versée à l'EPIC (chap. 65) :	+ 1 212 424 €
o Attributions de compensation versées (chap. 014) :	- 764 055 €
- <b>Recettes de fonctionnement :</b>	<b>+ 526 293 €</b>
o Attributions de compensation perçues (chap. 73) :	+ 526 293 €

L'excédent de recettes sur les dépenses correspond à la part du transfert de charges dédiée à l'investissement sur le patrimoine.

A ces opérations viendront s'ajouter des écritures budgétaires qui resteront neutres pour l'équilibre du budget principal dont les montants restent encore inconnus au moment de la rédaction du présent rapport :

- Avance de trésorerie de la CARA à l'EPIC
- Quotepart de subvention complémentaire pour le remboursement par l'EPIC de la rémunération des personnels mis à disposition par la CARA.

### 1.3.3. Quelles perspectives pour les finances de la compétence tourisme?

Les hypothèses de travail retenues pour l'élaboration budgétaire du futur Office de Tourisme Communautaire reposent sur :

- les conclusions du rapport de la CLETC basé sur la moyenne des exercices 2014 et 2015,
- les simulations réalisées sur la taxe de séjour à l'échelle du territoire en tenant compte des nouveaux tarifs et d'une perception au réel pour tous les modes d'hébergement,
- la consolidation des dépenses et recettes budgétaires, hors taxe de séjour et subvention d'équilibre, de l'exercice 2016 des différentes structures au nombre de 16, faisant l'objet du transfert,
- la prise en compte des premiers taux de réalisation de l'exercice 2016 sur les dépenses inscrites dans les différents budgets des offices de tourisme.

Nous constatons déjà un déficit de recettes escomptées de près de 400 000 euros.

Cet état de fait à caractère provisoire résulte de la conjonction du dynamisme espéré de la « nouvelle » taxe de séjour pour un surcroît de recettes simulées à hauteur de + 760 000 euros, et de la non prise en compte de l'ensemble des excédents figurant dans les budgets des différents Offices de Tourisme pour un montant total équivalent.

A cette problématique d'ordre technique s'ajoute l'intégration dans le calcul du transfert de charges de l'exercice 2016 qui fera probablement chuter considérablement les ressources transférées à l'office de tourisme communautaire.

Enfin, un certain nombre de communes, au regard des résultats prévisionnels de l'exercice 2016, ont souhaité tenir compte de cet exercice, et uniquement de cet exercice, pour optimiser leur transfert de charges.

Au regard des requêtes communales reposant sur des éléments différents d'une commune à une autre, en termes de critère ou de période de référence, les calculs seront repris après le vote du budget pour réévaluer les éléments financiers déterminants pour le calcul des ressources mises à la disposition de l'Office de Tourisme Communautaire.

Il conviendra donc, une fois l'intégralité des comptes administratifs 2016 des communes adoptés, de réunir la commission locale d'évaluation des transferts de charges pour approuver la modifications des attributions de compensation des communes concernées par le transfert pour l'exercice 2017.

Cette optimisation du transfert en faveur des communes aura néanmoins des conséquences financières sur les moyens mis à la disposition du futur Office de Tourisme Communautaire.

Une première étude montre que les Offices de Tourisme disposant d'un volume budgétaire similaire pour l'exercice de leurs actions bénéficient de subvention d'équilibre d'un montant compris entre 1 million et 1,5 million d'euros.

La vérité comptable devrait se situer dans une tranche intermédiaire, ou légèrement inférieure, compte tenu de la dynamisation escomptée du produit de la taxe de séjour et des économies d'échelle attendues sur certains postes de dépenses.

## **2. Optimisation de la gestion financière de la C.A.R.A.**

### **2.1. Rigueur de la préparation budgétaire**

Les recherches d'économies opérées dans le fonctionnement des services ont été annoncées clairement et sans équivoque dès la note de cadrage réalisée à l'été 2016.

Les orientations données pour l'élaboration des budgets insistent sur :

- la concrétisation des dispositions prévues par la Loi NOTRe : transferts et redéfinition des compétences à tous les échelons territoriaux,
- la baisse des concours financiers de l'Etat même si l'effort demandé au bloc communal au titre de la contribution au redressement des finances publiques a finalement été réduit de moitié,
- une action centrée sur la maîtrise de la dépense.

**2.1.1. Baisse des budgets des services opérationnels**

Les services ont répondu à l'effort souhaité en matière de prévisions budgétaires.

SERVICES	BP 2016	PROP° 2017	ECART	VAR°	COMMENTAIRES
GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES	74 500 €	76 970 €	2 470 €	+3,32%	
ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	35 800 €	59 000 €	23 200 €	+64,80%	Etude Filière Bois Energie
ESPACES NATURES SENSIBLES	203 070 €	221 130 €	18 060 €	+8,89%	Réajustement Crédit Démoustication
TRAVAUX BATIMENT LOGISTIQUE	344 170 €	324 080 €	-20 090 €	-5,84%	Fin de la compétence Voirie Communautaire
SECURITE ZONES DE BAIGNADE	490 010 €	517 000 €	26 990 €	+5,51%	Gros entretien Véhicules Terrestre et marins
AMENAGEMENT TERRITOIRE	41 000 €	42 750 €	1 750 €	+4,27%	
HABITAT LOGEMENT	25 780 €	127 690 €	101 910 €	+395,31%	Actions OPAH - PIG
TRANSPORT INTERMODALITE	1 329 185 €	956 473 €	-372 712 €	-28,04%	Forte baisse indices Formule de révision de la DSP transport
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	93 000 €	108 170 €	15 170 €	+16,31%	Economie Circulaire
DEVELOPPEMENT AGRICOLE	126 065 €	200 890 €	74 825 €	+59,35%	Atelier de transformation + Groupement de commande
ACTIONS CULTURELLES	127 180 €	188 400 €	61 220 €	+48,14%	Exposition Maison des douanes
JEUDIS MUSICAUX	269 100 €	269 100 €	0 €	+0,00%	
NAUTISME	545 100 €	462 000 €	-83 100 €	-15,24%	Fin Subvention Association "Station nautique" - Reprise en régie
ACTIVITES PLEINE NATURE	21 400 €	42 100 €	20 700 €	+96,73%	Développement Parcours orientation + Parcours rando Kayaks
TOURISME	119 800 €	117 500 €	-2 300 €	-1,92%	
RELAIS APE	85 810 €	84 990 €	-820 €	-0,96%	
PETITE ENFANCE ENFANCE JEUNESSE	657 147 €	657 147 €	0 €	+0,00%	
PREVENTION INSERTION SOCIAL	1 456 965 €	1 370 062 €	-86 903 €	-5,96%	Fin maison de l'emploi / Chantiers d'insertion sur 12 mois
GENS DU VOYAGE	178 000 €	183 150 €	5 150 €	+2,89%	
INFORMATIQUE	160 300 €	183 810 €	23 510 €	+14,67%	Augmentation licences logiciels métiers
SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	45 000 €	42 680 €	-2 320 €	-5,16%	
TELEPHONIE	83 249 €	83 719 €	470 €	+0,56%	
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	235 870 €	220 900 €	-14 970 €	-6,35%	
AFFAIRES GENERALES	197 090 €	170 252 €	-26 838 €	-13,62%	Nouveaux marchés assurances moins onéreux
COMMANDE PUBLIQUE	90 215 €	78 765 €	-11 450 €	-12,69%	
AFFAIRES JURIDIQUES	30 000 €	43 850 €	13 850 €	+46,17%	Frais avocats pour contentieux en cours
POLITIQUES CONTRACTUELLES	6 900 €	12 738 €	5 838 €	+84,61%	Développement FEAMP + LEADER
SECURITE SALUBRITE PUBLIQUE	2 766 460 €	2 771 841 €	5 381 €	+0,19%	Augmentation contribution au SDIS +0,02%
PEREQUATION	3 926 800 €	3 162 697 €	-764 103 €	-19,46%	Diminution des AC versées / CLECT transfert de charges Tourisme
OPERATIONS NON AFFECTEES	14 038 909 €	15 072 333 €	1 033 424 €	+7,36%	Intègre la subvention d'équilibre à l'OTC
INTERETS DE LA DETTE	60 463 €	35 075 €	-25 388 €	-41,99%	Pas de nouvel emprunt en 2016
GESTION DES ELUS	506 000 €	486 240 €	-19 760 €	-3,91%	Baisse du poste "Frais de formation des élus"
<b>TOTAL PROPOSITIONS SERVICES</b>	<b>28 370 338 €</b>	<b>28 373 502 €</b>	<b>3 164 €</b>	<b>+0,01%</b>	

**Neutralisation Transfert Compétence Tourisme**

Réintégration des Attributions de compensation Versées : 764 055 €

Suppression de la subvention d'équilibre Versée à l'OTC : -1 212 424 €

<b>TOTAL PROPOSITIONS SERVICES</b>	<b>28 370 338 €</b>	<b>27 925 133 €</b>	<b>-445 205 €</b>	<b>-1,57%</b>
------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	---------------

Malgré l'inscription de nouvelles actions - ouverture au public de la maison des douanes, actions OPAH – PIG (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général), étude sur le transfert des piscines,... - les économies réfléchies et matérialisées dans les propositions de budget permettent à la CARA de maintenir son enveloppe de dépenses au niveau du budget primitif 2016 et ceci malgré les conséquences budgétaires du transfert de la compétence tourisme.

En effet, après neutralisation budgétaire du transfert de cette compétence, **nous observons une diminution des dépenses des services de plus de 445 000 euros, soit une baisse de 1,6 %**. Rappelons que le budget primitif 2016 enregistré déjà une baisse de 3,4 % sur les propositions budgétaires des services.

Cependant, nous constatons que nous avons atteint les limites de l'exercice consistant à brider les budgets des services opérationnels. En effet, la CARA bénéficie exceptionnellement des aléas conjoncturels impactant la valeur des indices utilisés dans la formule de révision de la Délégation de Service Public du Transport permettant une économie de plus de 370 000 euros sur ce poste de dépenses.

### 2.1.2. Les charges de gestion des ressources humaines

Concernant les charges de gestion des ressources humaines, leur progression est de :

- - 18,9 % sur les frais de formation « inscrits » au budget,
- + 4,4 % sur les frais de personnel et assimilés (communément appelés charges de personnels),

soit une augmentation globale de 4 %.

#### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CHAPITRES	BP 2016	PROP° 2017	ECART	VAR°
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	116 520 €	94 549 €	-21 971 €	-18,86%
012-FRAIS DE PERSONNEL ET ASSIMILES <i>(surveillance zones baignade incluse)</i>	6 585 100 €	6 876 280 €	291 180 €	+4,42%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 €	0 €		+0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 701 820 €</b>	<b>6 970 829 €</b>	<b>269 209 €</b>	<b>+4,02%</b>

Cette augmentation résulte :

- du transfert de deux agents de l'association « station nautique »,
- de la comptabilisation en année pleine du chargé de mission LEADER,
- de la création de trois nouveaux postes : un chargé de mission pour la « plateforme entreprendre », un développeur en système d'information et un agent affecté au service sécurité des plages,
- de l'avance opérée par la CARA au SDIS concernant la formation et l'hébergement des sauveteurs,
- de la traduction budgétaire de l'action sociale complémentaire,
- des augmentations successives de la valeur du point d'indice de 0,6 % en juin 2016 et de 0,6 % en janvier 2017,
- du reclassement indiciaire des catégories B au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Concrètement, trois agents rejoindront les effectifs de la CARA en 2017, le reste des dispositions listées ci-dessus résultent du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et de divers dispositifs techniques.

2.1.3. Evolution globale de la section de fonctionnement du budget principal

	BP 2016	PROP° 2017	ECART	VAR°
<b>TOTAL PROPOSITIONS SERVICES</b>	<b>28 370 338 €</b>	<b>28 373 502 €</b>	<b>3 164 €</b>	<b>+0,01%</b>
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>6 701 820 €</b>	<b>6 970 829 €</b>	<b>269 209 €</b>	<b>+4,02%</b>
<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>	<i>2 094 982 €</i>	<i>2 331 117 €</i>	<i>236 135 €</i>	<i>+11,27%</i>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>37 167 140 €</b>	<b>37 675 448 €</b>	<b>272 373 €</b>	<b>+0,73%</b>
<i>Neutralisation Transfert Compétence Tourisme</i>				
<i>Réintégration des Attributions de compensation Versées :</i>		764 055 €		
<i>Suppression de la subvention d'équilibre Versée à l'OTC :</i>		-1 212 424 €		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>37 167 140 €</b>	<b>37 227 079 €</b>	<b>59 939 €</b>	<b>+0,16%</b>

Les orientations suivies permettent de présenter un budget contenu en matière de dépenses de fonctionnement dont la progression n'est que de + 0,73 %. Le volume financier de cette section est pratiquement similaire à celui de l'exercice précédent retraitement fait des postes budgétaires impactés par le transfert de la compétence tourisme.

Malgré ces conclusions satisfaisantes, nous devons rester lucides et admettre que nous avons bénéficié cette année :

- de l'aubaine conjoncturelle liée à la baisse des indices intégrant les formules de révision,
- de l'absence de frais financiers supplémentaires, ce poste de dépenses devant naturellement augmenter au regard de nos ambitions en matière d'équipement,

et qu'à très court terme, le budget principal subira

- les dépenses générées par les prochaines prises de compétence en matière de zones d'activités économiques, de gestion des eaux et milieux aquatiques et prévention des inondations, de gestion des eaux pluviales,
- le déficit probable de ressources qu'il faudra compenser pour le financement des actions du futur office de tourisme communautaire.

## 2.2. Gestion des ressources humaines

### 2.2.1. Effectifs de la C.A.R.A.

Les effectifs impactant les budgets de la CARA sont de 167 agents au 11 novembre 2016 (emplois permanents pourvus et, le cas échéant, le personnel en remplacement).

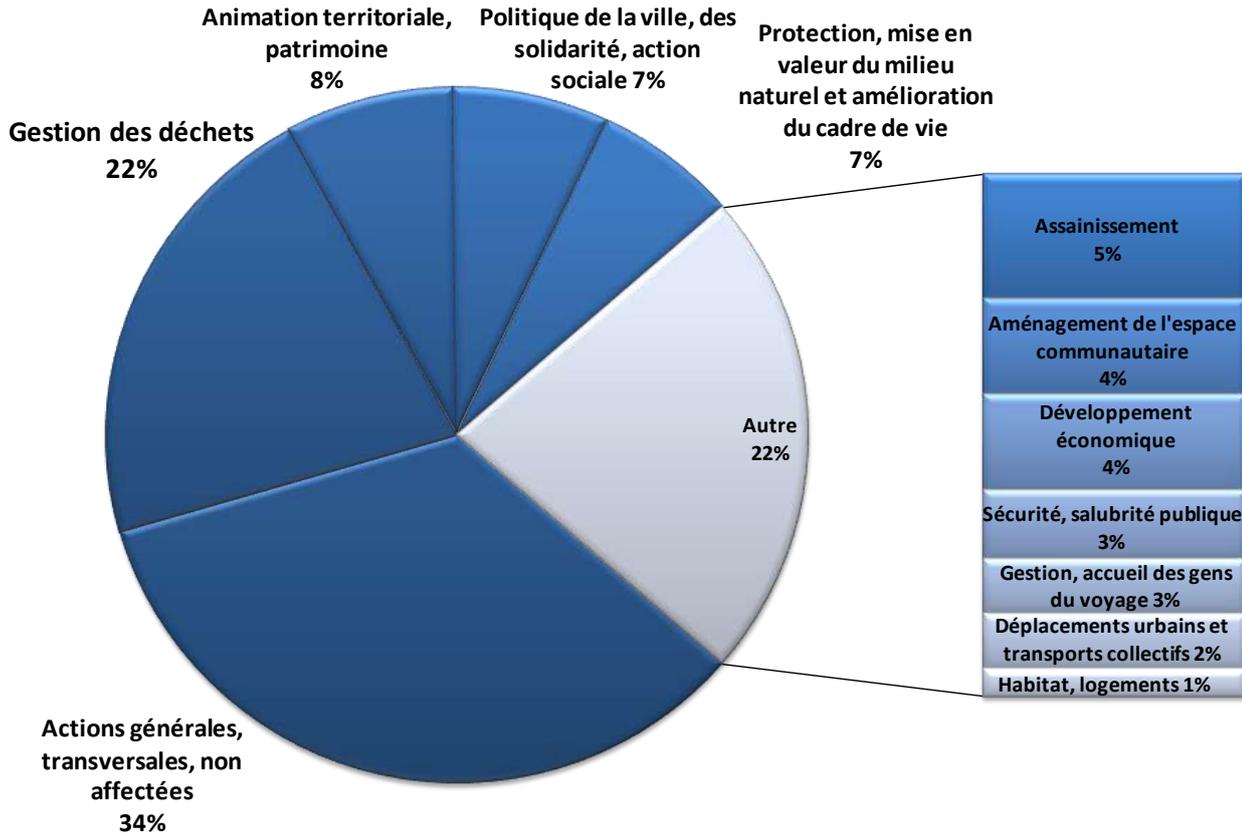
Le tableau suivant présente la répartition des effectifs :

<b>Actions générales, transversales, non affectées</b>	<b>57 (59)</b>
Direction Générale	6
Affaires Générales, Juridiques & Commande Publique	11
Finances & Contrôle de Gestion	8
Ressources Humaines	7
Communication institutionnelle	5
Systèmes d'Information et de télécommunication (2017 : +1)	8 (9)
Entretien du patrimoine et des équipements, logistique	10
Politiques Contractuelles	2
<b>Sécurité, salubrité publique (2017 : +1)</b>	<b>5 (6)</b>
<b>Gestion, accueil des gens du voyage</b>	<b>4</b>
<b>Protection, mise en valeur du milieu naturel et amélioration du cadre de vie</b>	<b>11</b>
Gestion Intégrée des Zones Côtières	3
Energie développement durable	3
Espaces Naturels Sensibles	5
<b>Aménagement de l'espace communautaire</b>	<b>7</b>
<b>Déplacements urbains et transports collectifs</b>	<b>4</b>
<b>Habitat, logements</b>	<b>2</b>
<b>Politique de la ville, de la solidarité, action sociale</b>	<b>12</b>
Petite enfance, enfance, prévention, insertion	5
Relais Accueil Petite Enfance	7
<b>Développement économique (2017 : +1)</b>	<b>7 (8)</b>
<b>Animation territoriale, patrimoine</b>	<b>13</b>
Affaires Culturelles	5
Animation territoriale	8
<b>Assainissement</b>	<b>9</b>
<b>Gestion des déchets</b>	<b>36</b>
<b>Total général</b>	<b>167</b>

Exercice 2017 : 170

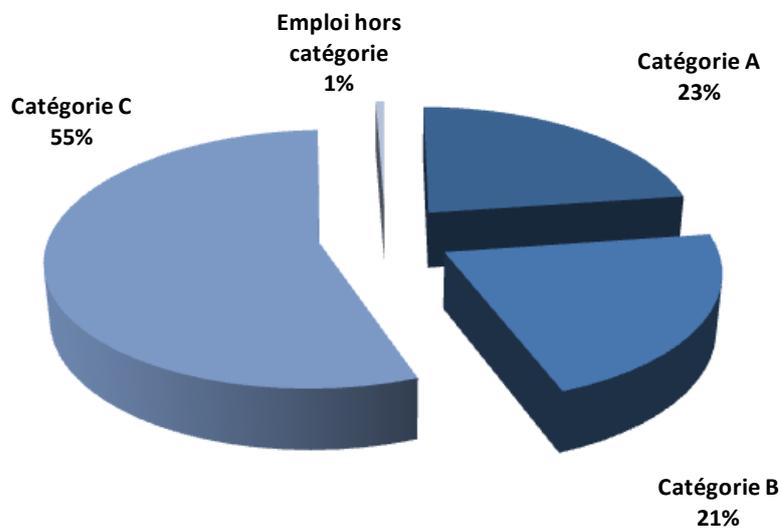
Trois agents rejoindront les effectifs de la CARA en 2017.

*Ventilation de l'effectif au 11 novembre 2016*



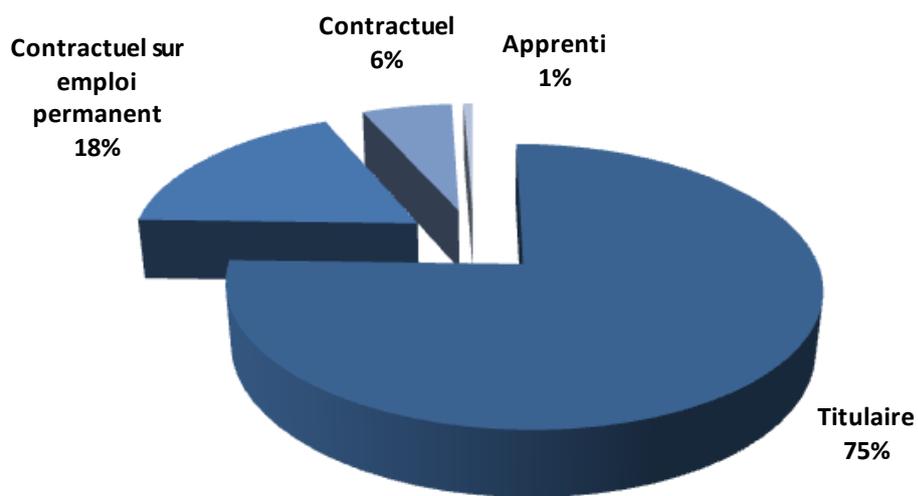
*Répartition de l'effectif par catégorie au 11 novembre 2016*

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	18	20	38
Catégorie B	24	12	36
Catégorie C	46	46	92
Emploi hors catégorie	1	0	1
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>78</b>	<b>167</b>

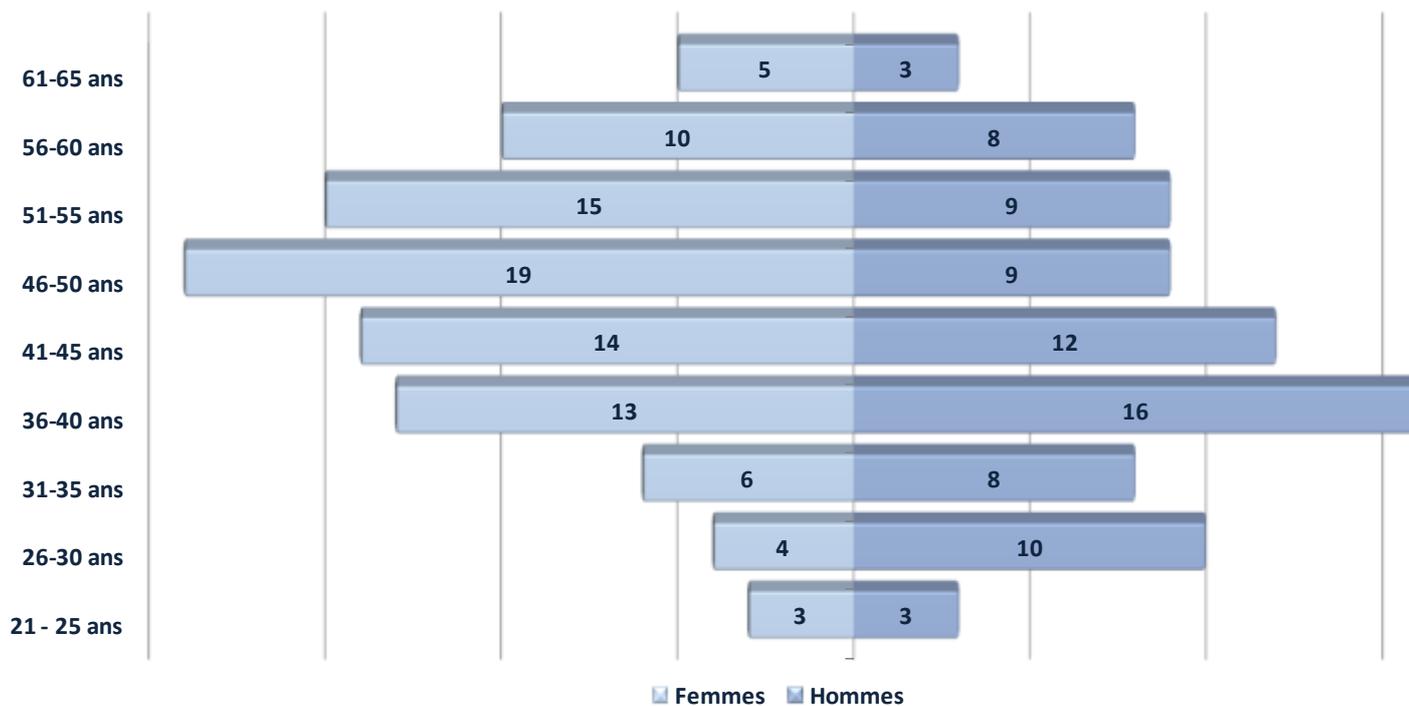


Répartition de l'effectif par statut au 11 novembre 2016

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Titulaire	70	56	126
Contractuel sur emploi permanent	15	15	30
Contractuel	3	7	10
Apprenti	1	0	1
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>78</b>	<b>167</b>



Pyramide des âges au 11 novembre 2016



**2.2.2. Eléments de rémunération du personnel**
**DEPENSES DE PERSONNEL : ELEMENTS DE REMUNERATION**

<i>En euros</i>	<b>ESTIMATION REALISATIONS 2016</b>			<b>PREVISIONS BUDGETAIRES 2017</b>		
	<b>Budget principal</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Gestion déchets</b>	<b>Budget principal</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Gestion déchets</b>
<b>Traitement brut indiciaire</b>	<b>2 929 797</b>	<b>189 799</b>	<b>651 858</b>	<b>3 240 989</b>	<b>226 927</b>	<b>760 365</b>
<b>N.B.I.</b>	<b>14 533</b>	<b>836</b>	<b>1 450</b>	<b>14 686</b>	<b>847</b>	<b>1 412</b>
<b>S.F.T. (supplément familial)</b>	<b>30 276</b>	<b>2 212</b>	<b>13 825</b>	<b>33 171</b>	<b>2 666</b>	<b>9 921</b>
<b>Heures supplémentaires</b>	<b>19 768</b>	<b>1 625</b>	<b>2 000</b>	<b>14 775</b>	<b>1 658</b>	<b>2 526</b>
<b>Régime indemnitaire</b>	<b>603 774</b>	<b>53 486</b>	<b>48 505</b>	<b>600 310</b>	<b>61 907</b>	<b>52 897</b>
<b>Avantages en nature</b>	<b>4 219</b>			<b>2 579</b>		
<b>Astreintes</b>	<b>26 787</b>			<b>27 732</b>		

Les éléments de rémunération sont impactés par l'application du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.). La mise en œuvre du P.P.C.R. est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et s'étalera sur 4 ans. Elle prévoit pour les fonctionnaires :

- un "transfert primes / points" qui permet d'intégrer progressivement une partie des primes dans le traitement indiciaire pour augmenter leur pension de retraite,
- de nouvelles grilles indiciaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- une cadence unique d'avancement d'échelon,
- un reclassement et une revalorisation indiciaire échelonnée sur 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au cours de l'exercice 2017, la refonte du régime indemnitaire sera étudiée visant à instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel), outil indemnitaire de référence dans la Fonction Publique de l'Etat. Le RIFSEEP rationalise et simplifie le système des primes et indemnités des fonctionnaires en remplaçant la plupart des primes et indemnités, sans perte de rémunération.

Ce nouveau régime indemnitaire répond à une volonté d'harmonisation et de simplification de l'architecture indemnitaire en la rendant plus souple, plus cohérente et plus transparente.

En plaçant les fonctions exercées par les agents au cœur de ce nouveau dispositif, le RIFSEEP tend résolument à la valorisation des fonctions exercées par les agents ainsi qu'à la reconnaissance des parcours professionnels et des acquis de l'expérience.

### 2.2.3. Temps de travail

Par délibération n° CC-161118-k1 du 18/11/2016, les conseillers communautaires ont adopté l'organisation du temps de travail des agents de la communauté d'agglomération Royan Atlantique en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365
- Nombre de jours non travaillés : 137
  - o Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches)
  - o Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires)
  - o 8 jours fériés (forfait annuel)
- Soit 228 jours travaillés à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures

### **2.3. Politique en matière d'équipement**

Le niveau des dépenses d'équipement prévues en 2017 est de 34,2 millions d'euros, il s'élève à 36,2 millions d'euros si on ajoute les opérations de travaux nécessaires à l'aménagement du parc d'activité communautaire des Justices à Arvert.

Le budget principal porte 33 % des dépenses d'équipement, le budget assainissement 38 % et le budget gestion des déchets 22 %.

La technique des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera maintenue en 2017.

Les AP/CP actuellement ouvertes s'énoncent ainsi :

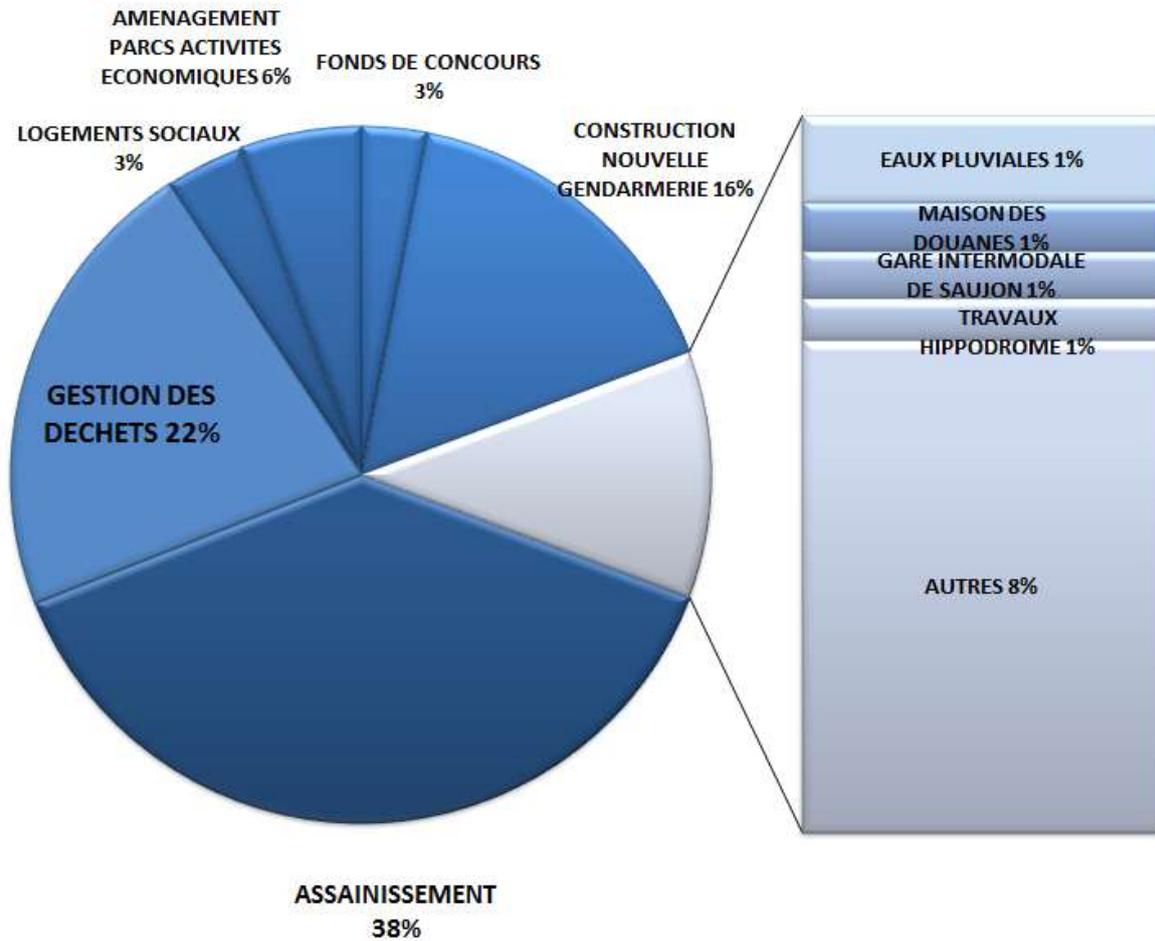
- |  |                       |
|--|-----------------------|
| - Logements sociaux - Aide à la production             | CP 2017 = 1 304 800 € |
| - Maison CARA (maison des douanes)                     | CP 2017 = 257 953 €   |
| - Création du Parc d'Activités "Les Justices" à Arvert | CP 2017 = 1 903 296 € |
| - Création du Parc d'Activités "La Roue 2" à Saujon    | Clôture AE/CP         |
| - Gare intermodale de Royan                            | Clôture AP/CP         |
| - Equipement des arrêts de bus en abris voyageurs      | CP 2017 = 192 300 €   |
| - Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport        | CP 2017 = 116 640 €   |

Les AP/CP à ouvrir s'énoncent ainsi :

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - Construction de casernement composé de logements, de locaux de services et techniques de gendarmerie à la Tremblade | CP 2017 = 5 892 498 € |
| - Aménagement de la gare intermodale de Saujon  | CP 2017 = 271 200 €   |

Près de 10 millions de dépenses d'équipement seront gérés dans le cadre d'autorisations de programme pour l'exercice 2017, soit 27 % des dépenses d'équipement prévisionnelles.

Répartition des dépenses d'équipement 2017



2.4. Maîtrise de l'endettement

L'analyse de la dette démontre la maîtrise de l'endettement réalisée ces dernières années. Le Capital Restant Dû au 31 décembre 2016 s'élève à 8 255 milliers d'euros.

La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 80 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux.

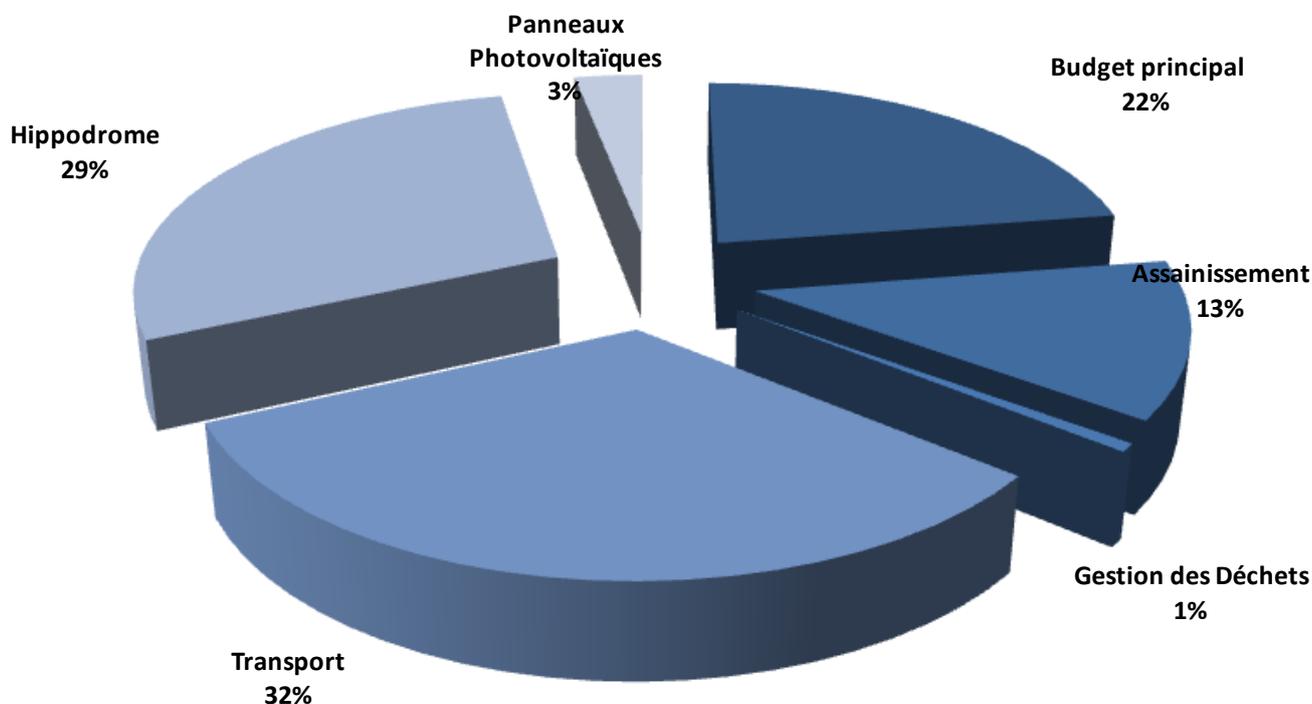
Son taux moyen est de 2,14 %.

Evolution du capital restant dû au 31/12/N par budget en milliers d'euros

Budgets	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	4 585	4 009	3 481	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860
Assainissement	12 117	10 386	8 763	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037
Gestion des Déchets	1 435	1 012	768	559	389	320	280	220	195	150	103	53
Zones d'Activité	2 693	2 319	1 114	844	622	440	385	321	269	207	transfert BP	
Bâtiments Economiques	0	0	845	749	683	621	557	414	363	305	transfert BP	
Transport	650	520	390					600	572	842	1 992	2 680
Logement social	1 550	1 466	1 438	1 376	1 313	457	389	303	251	180	transfert BP	
Hippodrome								1 500	1 428	1 353	1 274	2 374
Panneaux Photovoltaïques												250
Ensemble des budgets	23 030	19 712	16 799	13 947	12 435	9 731	8 216	8 129	6 849	6 318	7 070	8 255

En 2016, trois emprunts ont été contractés, sur les budgets annexes Hippodrome Royan Atlantique, Transport urbain et Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti, pour des montants respectifs de 1,1 million d’euros, 800 000 euros et 250 000 euros.

*Répartition du capital restant dû par budget au 31 décembre 2016*



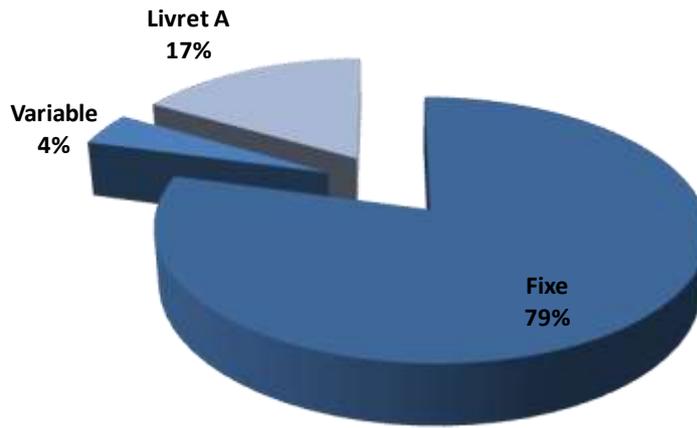
*Synthèse de la dette au 31 décembre 2016*

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Nombre de lignes
8 254 871 €	2,14%	35

*Dette par type de risque au 31 décembre 2016*

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	6 544 427 €	79,28%	2,17%
Variable	348 924 €	4,23%	0,50%
Livret A	1 361 519 €	16,49%	2,41%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>8 254 871 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,14%</b>

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017



Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



© Finance Active

L'analyse de l'encours de la dette de la CARA au travers du prisme de la matrice des risques (classification des emprunts en fonction de leur indice et de leur structure) démontre une sécurisation maximum de notre dette.

### Charte de bonne conduite : classification des risques

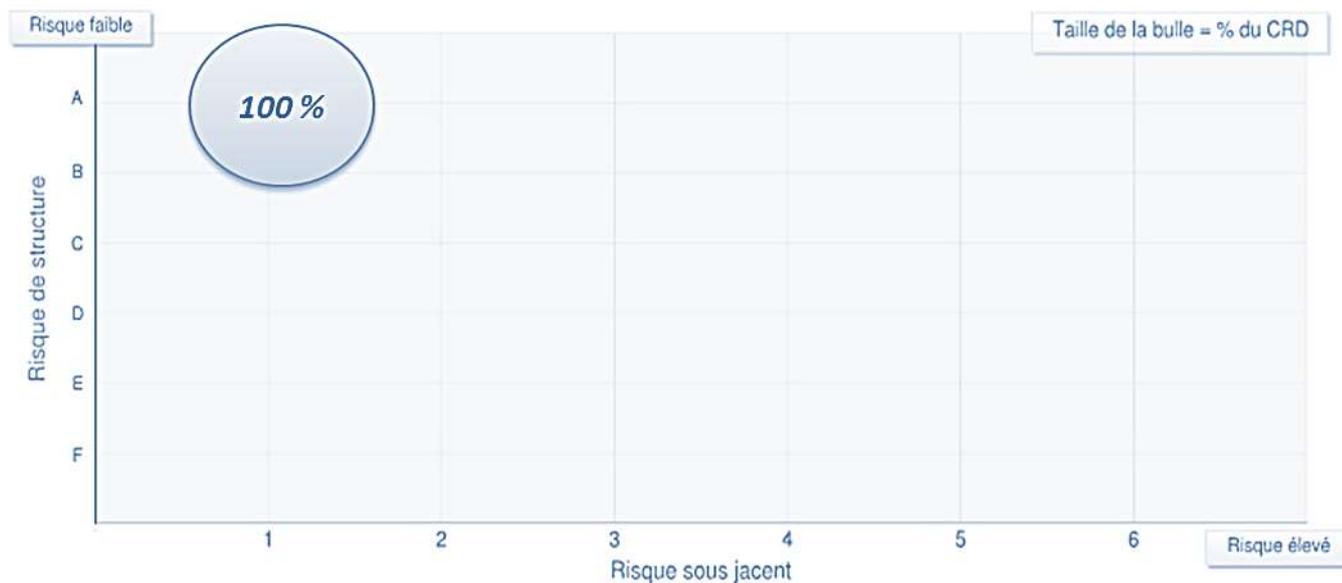
#### Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

#### Structures

A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Le graphique ci-dessous expose la répartition de l'encours de la dette de la collectivité au travers de la matrice de classification des risques :

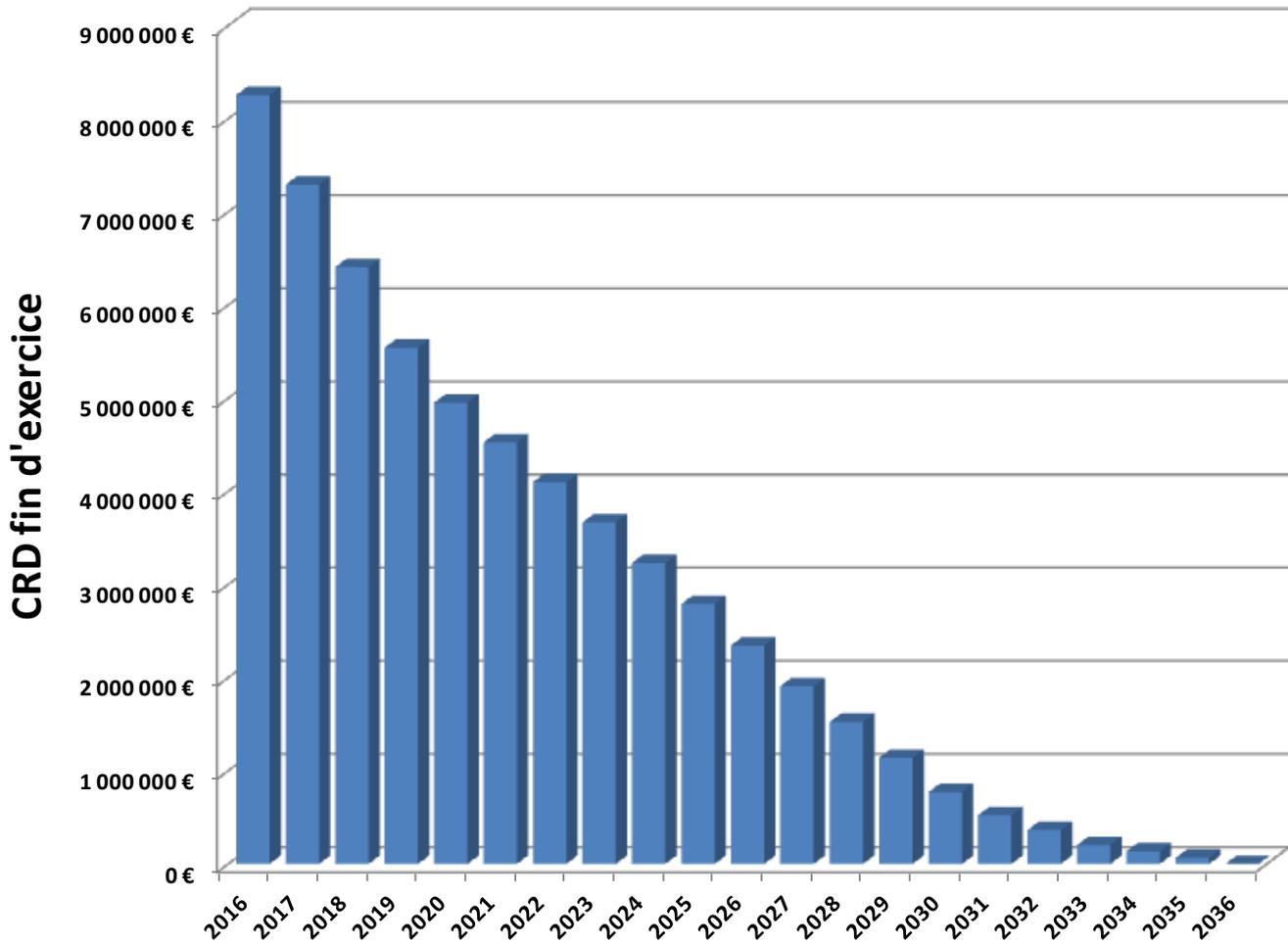


**Dette par prêteur au 31 décembre 2016**

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	3 080 000 €	37,31%
CDC	1 361 519 €	16,49%
CAISSE D'EPARGNE	3 024 641 €	36,64%
CREDIT AGRICOLE	262 214 €	3,18%
Eau Adour Garonne	66 619 €	0,81%
SFIL CAFFIL*	459 876 €	5,57%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>8 254 871 €</b>	<b>100,00%</b>

\*Caisse Française de Financement Local

*Profil d'extinction de la Dette*



### 3. Les principales ressources budgétaires

#### 3.1. Ressources du budget principal

##### 3.1.1. Ressources fiscales

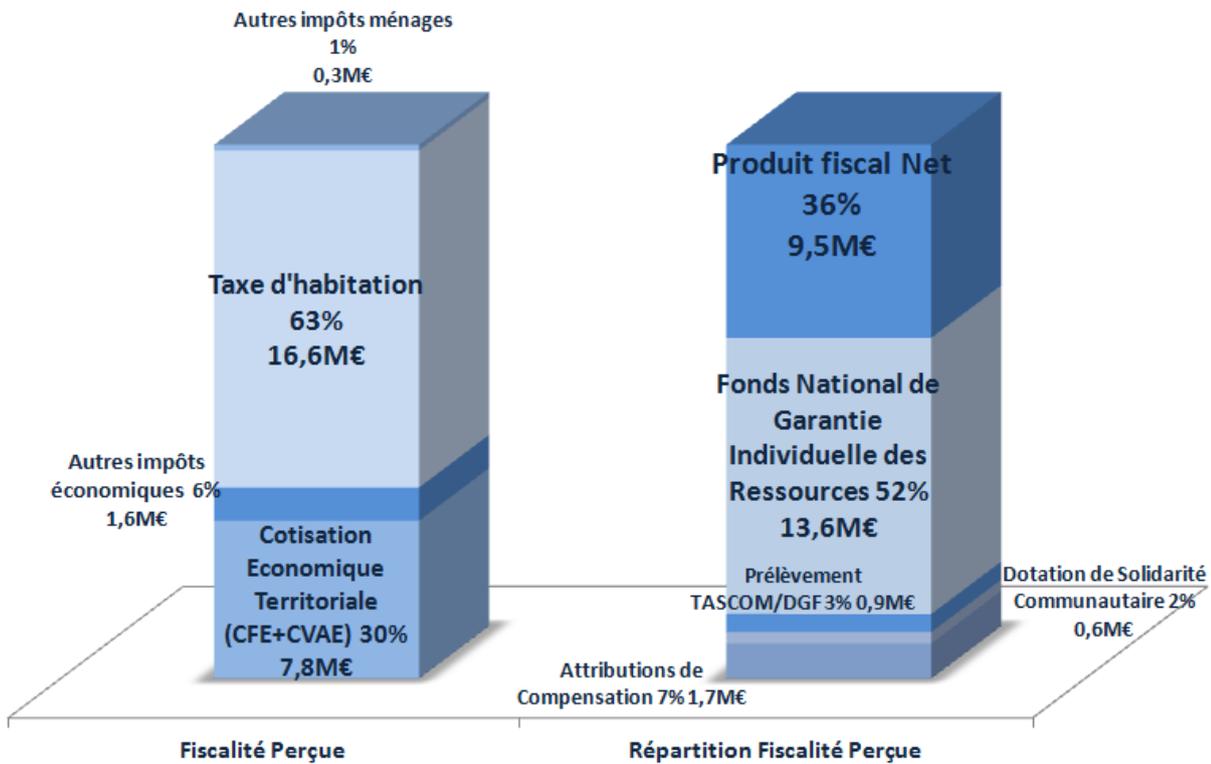
Les prévisions en matière de recettes fiscales et les hypothèses retenues s'énoncent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	<u>BP 2016</u>	<u>BP 2017</u>	
<b>Taxe Habitation</b>	16 728	16 607	Reconduction produit 2016 sans revalorisation des valeurs locatives
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	0	0	
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	54	53	Reconduction produit 2016 sans revalorisation des valeurs locatives
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	4 698	4 662	Reconduction produit 2016 sans revalorisation des valeurs locatives
<b>Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti</b>	228	230	Reconduction notification 2016
<b>Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises</b>	2 887	3 115	inscription de la notification prévisionnelle 2017
<b>Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux</b>	273	307	Reconduction produit 2016
<b>Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales</b>	1 290	1 328	Reconduction produit 2016
<b>TOTAL</b>	<b>26 157</b>	<b>26 302</b>	
<b><u>Rappel des reversements de fiscalité :</u></b>			
	<b>-13 610</b>	<b>-13 610</b>	<i>Reversement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources</i>
	<b>-3 014</b>	<b>-1 723</b>	<i>Solde Attributions de Compensations</i>
	<b>-888</b>	<b>-888</b>	<i>Prélèvement TASCOM 2010 sur DGF</i>
	<b>-565</b>	<b>-565</b>	<i>Dotation de Solidarité Communautaire</i>
<b>Produit Net</b>	<b>8 081</b>	<b>9 516</b>	

La différence de produit inscrit entre les budgets primitifs 2016 et 2017 n'est que de 150 000 €.

La baisse prévisionnelle concernant la fiscalité reversée résulte du transfert de charges à caractère provisoire concernant la compétence tourisme.

Répartition du produit fiscal perçu sur le territoire de la CARA



Près de 64 % des recettes fiscales perçues par la CARA sont reversés à l'Etat (55 % des produits) et aux communes (9 % des produits).

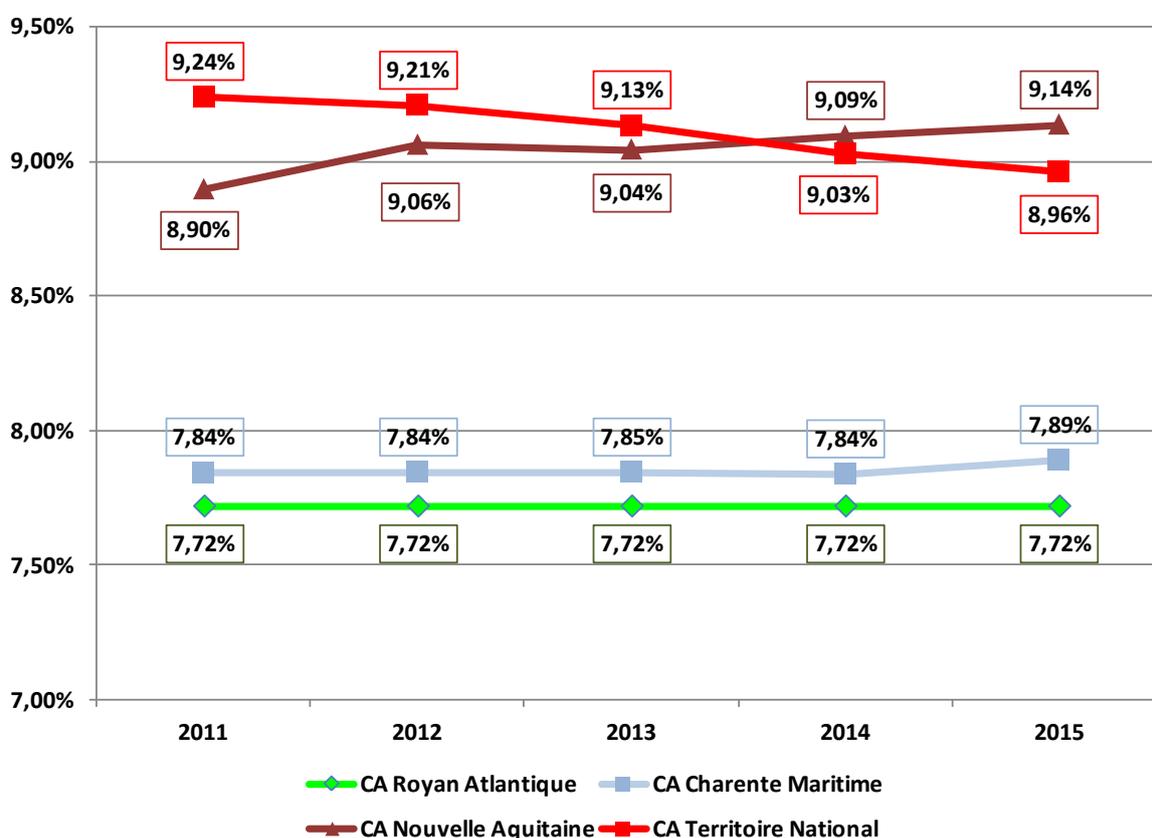
Les tableaux qui suivent exposent les moyennes des taux pratiqués par les communautés d'agglomération sur la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la contribution foncière des entreprises.

A l'aune de la fiscalité pratiquée par les agglomérations du département, de la nouvelle région ou au niveau national, les taux votés par la CARA sont excessivement bas.

Si la CARA appliquait les taux moyens des agglomérations appartenant à la nouvelle région, le produit supplémentaire serait de 5 millions d'euros.

Taux moyens des communautés d'agglomération

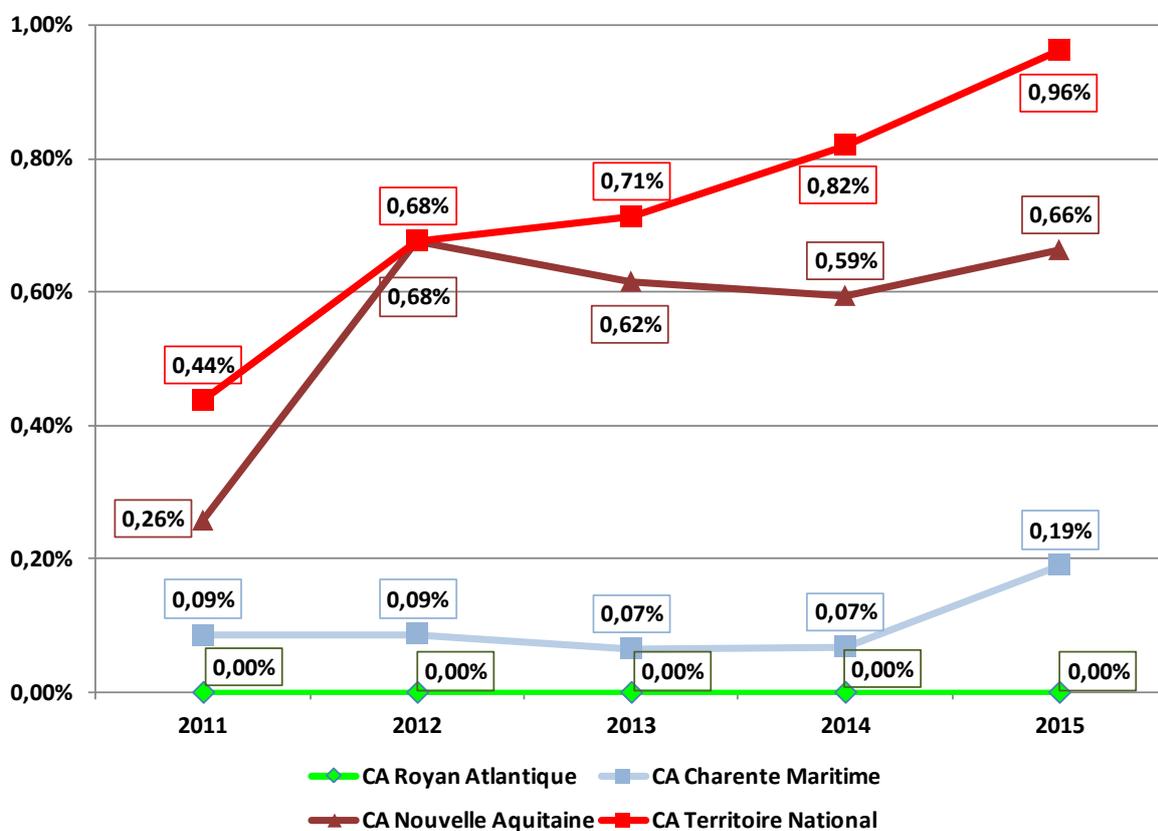
Taxe d'Habitation	2011	2012	2013	2014	2015
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%
Autres Agglomérations Charente Maritime	7,91%	7,91%	7,89%	7,88%	7,95%
<b>Total CA Département Charente Maritime</b>	<b>7,84%</b>	<b>7,84%</b>	<b>7,85%</b>	<b>7,84%</b>	<b>7,89%</b>
Agglomérations Charente	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%
Agglomérations Deux Sèvres	10,53%	10,53%	10,53%	10,46%	10,46%
Agglomérations Vienne	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	8,94%	9,18%	9,21%	9,21%	9,26%
<b>Total CA Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>8,90%</b>	<b>9,06%</b>	<b>9,04%</b>	<b>9,09%</b>	<b>9,14%</b>
Autres Agglomérations Nationales	9,27%	9,22%	9,14%	9,02%	8,94%
<b>Total CA Territoire National</b>	<b>9,24%</b>	<b>9,21%</b>	<b>9,13%</b>	<b>9,03%</b>	<b>8,96%</b>



Base TH 2016 CARA : 215 119 119 €  
 Produit 2016 : 16 607 263 €  
**1 point de fiscalité : 166 073 €**

Produit supplémentaire avec taux moyen CA du département : +365 635 € soit +2,20%  
 Produit supplémentaire avec taux moyen CA de la région : +3 054 624 € soit +18,39%  
 Produit supplémentaire avec taux moyen CA du territoire national : +2 667 410 € soit +16,06%

Taxe Foncier Bâti	2011	2012	2013	2014	2015
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres Agglomérations Charente Maritime	0,13%	0,13%	0,09%	0,09%	0,25%
<b>Total CA Département Charente Maritime</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,07%</b>	<b>0,19%</b>
Agglomérations Charente	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Agglomérations Deux Sèvres	0,00%	0,00%	0,00%	0,03%	0,04%
Agglomérations Vienne	0,38%	0,38%	0,38%	0,38%	0,88%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	0,34%	0,96%	0,86%	0,86%	0,87%
<b>Total CA Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>0,26%</b>	<b>0,68%</b>	<b>0,62%</b>	<b>0,59%</b>	<b>0,66%</b>
Autres Agglomérations Nationales	0,46%	0,68%	0,73%	0,85%	1,00%
<b>Total CA Territoire National</b>	<b>0,44%</b>	<b>0,68%</b>	<b>0,71%</b>	<b>0,82%</b>	<b>0,96%</b>



Base TFB 2016 CARA : 143 595 738 €

Produit 2016 : 0 €

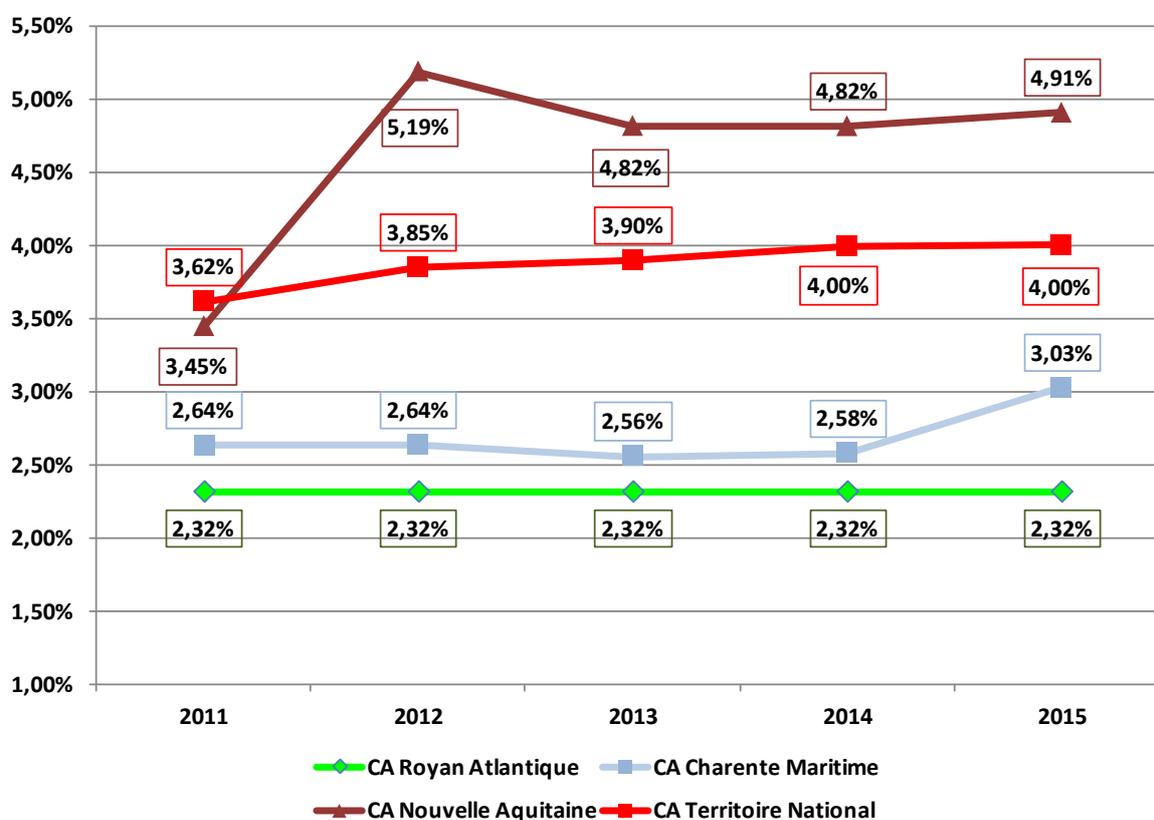
**1 point de fiscalité :** -

Produit supplémentaire avec taux moyen CA du département : +272 832 € soit -

Produit supplémentaire avec taux moyen CA de la région : +947 732 € soit -

Produit supplémentaire avec taux moyen CA du territoire national : +1 378 519 € soit -

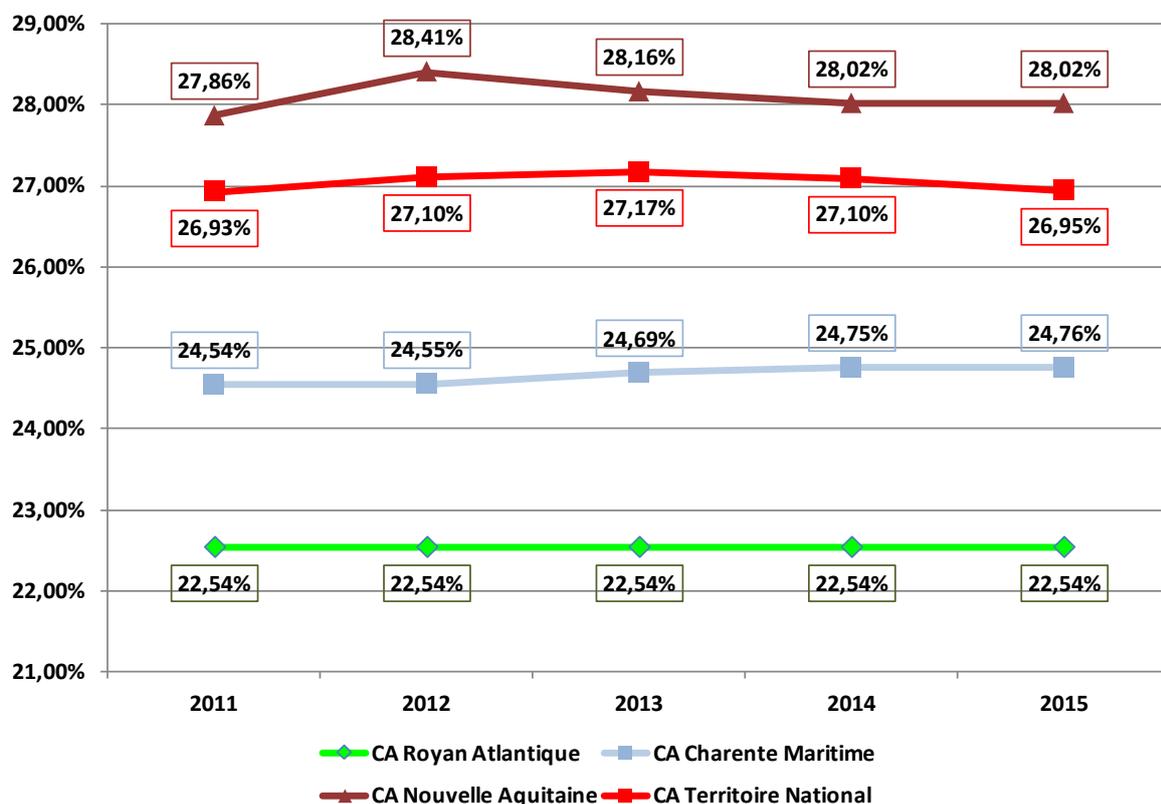
Taxe Foncier Non Bâti	2011	2012	2013	2014	2015
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%
Autres Agglomérations Charente Maritime	2,80%	2,80%	2,64%	2,67%	3,26%
<b>Total CA Département Charente Maritime</b>	<b>2,64%</b>	<b>2,64%</b>	<b>2,56%</b>	<b>2,58%</b>	<b>3,03%</b>
Agglomérations Charente	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%
Agglomérations Deux Sèvres	3,37%	3,37%	3,37%	3,35%	3,35%
Agglomérations Vienne	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	3,90%	6,48%	5,86%	5,94%	5,98%
<b>Total CA Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>3,45%</b>	<b>5,19%</b>	<b>4,82%</b>	<b>4,82%</b>	<b>4,91%</b>
Autres Agglomérations Nationales	3,64%	3,70%	3,78%	3,89%	3,89%
<b>Total CA Territoire National</b>	<b>3,62%</b>	<b>3,85%</b>	<b>3,90%</b>	<b>4,00%</b>	<b>4,00%</b>



Base TFNB 2016 CARA : 2 394 890 €  
 Produit 2016 : 53 320 €  
**1 point de fiscalité : 533 €**

Produit supplémentaire avec taux moyen CA du département : +19 245 € soit +30,60%  
 Produit supplémentaire avec taux moyen CA de la région : +64 269 € soit +111,64%  
 Produit supplémentaire avec taux moyen CA du territoire national : +42 476 € soit +72,41%

<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%
Autres Agglomérations Charente Maritime	25,54%	25,56%	25,40%	25,49%	25,49%
<b>Total CA Département Charente Maritime</b>	<b>24,54%</b>	<b>24,55%</b>	<b>24,69%</b>	<b>24,75%</b>	<b>24,76%</b>
Agglomérations Charente	26,23%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%
Agglomérations Deux Sèvres	26,11%	26,35%	26,37%	25,58%	25,59%
Agglomérations Vienne	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	29,47%	29,92%	29,47%	29,44%	29,44%
<b>Total CA Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>27,86%</b>	<b>28,41%</b>	<b>28,16%</b>	<b>28,02%</b>	<b>28,02%</b>
Autres Agglomérations Nationales	26,84%	26,96%	27,04%	26,98%	26,81%
<b>Total CA Territoire National</b>	<b>26,93%</b>	<b>27,10%</b>	<b>27,17%</b>	<b>27,10%</b>	<b>26,95%</b>



Base CFE 2016 CARA :

20 682 449 €

Produit 2016 :

4 662 124 €

**1 point de fiscalité :**

**46 621 €**

Produit supplémentaire avec taux moyen CA du département :

+458 850 €

soit +9,84%

Produit supplémentaire avec taux moyen CA de la région :

+1 133 098 €

soit +24,30%

Produit supplémentaire avec taux moyen CA du territoire national :

+911 796 €

soit +19,56%

### 3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement

La Loi de finances pour 2017 enregistre une baisse du montant de la DGF de 2,63 milliards d'euros supplémentaires au titre de la participation au redressement des finances publiques entre les différentes catégories de collectivités territoriales.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la DGF perçue par la CARA et de ses composantes :

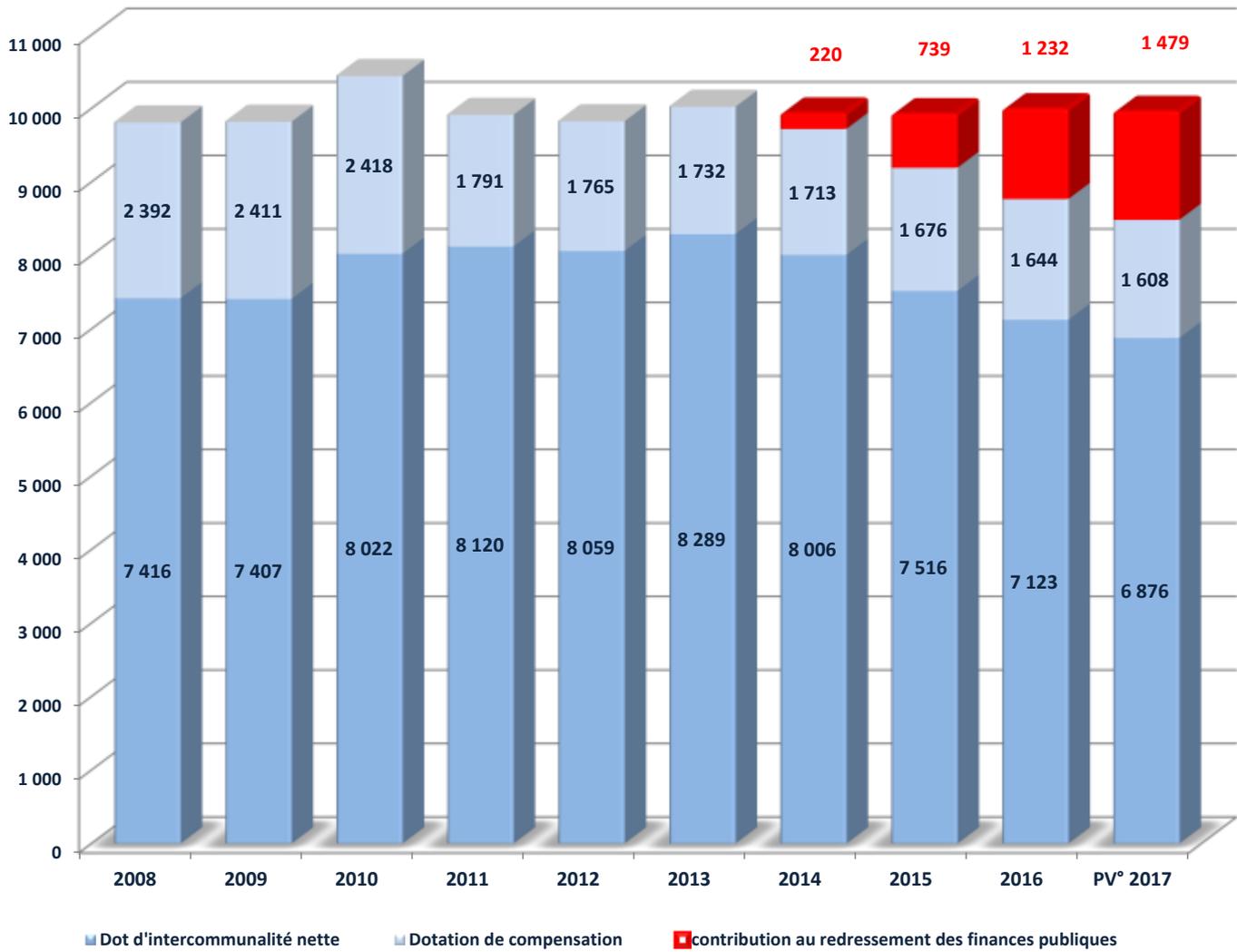
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	PV° 2017
<b>DOTATIONS GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 808</b>	<b>9 818</b>	<b>10 440</b>	<b>9 911</b>	<b>9 824</b>	<b>10 021</b>	<b>9 720</b>	<b>9 192</b>	<b>8 766</b>	<b>8 488</b>
<i>en milliers d'euros</i>		0,10%	6,34%	-5,07%	-0,88%	2,01%	-3,01%	-5,43%	-4,62%	-3,18%
Dotation d'intercommunalité	7 416	7 407	8 022	8 120	8 059	8 289	8 227	8 254	8 355	8 355
<i>par habitant</i>	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,50 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €	71,49 €
		-0,12%	8,30%	1,22%	-0,75%	2,85%	-0,75%	0,34%	1,22%	0,00%
Contribution redressement finances Publiques							-220	-739	-1 232	-1 479
							-220	-220	-220	-220
								-518	-518	-518
									-493	-493
										-247
<b>Dot d'intercommunalité nette</b>	<b>7 416</b>	<b>7 407</b>	<b>8 022</b>	<b>8 120</b>	<b>8 059</b>	<b>8 289</b>	<b>8 006</b>	<b>7 516</b>	<b>7 123</b>	<b>6 876</b>
		-0,12%	8,30%	1,22%	-0,75%	2,85%	-3,41%	-6,13%	-5,22%	-3,46%
Dotation de compensation	2 392	2 411	2 418	1 791	1 765	1 732	1 713	1 676	1 644	1 612
		0,79%	0,29%	-25,93%	-1,45%	-1,87%	-1,08%	-2,18%	-2,18%	-2,18%
<b>POPULATION DGF</b>	<b>103 732</b>	<b>103 613</b>	<b>112 208</b>	<b>113 574</b>	<b>112 729</b>	<b>115 943</b>	<b>115 073</b>	<b>115 461</b>	<b>116 867</b>	<b>116 867</b>

Jusqu'en 2013, la part de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité évoluait au même rythme que celui de la population calculée par l'Etat sur le territoire (population DGF).

Dès 2011 et suite à la réforme de la fiscalité territoriale qui a attribué la TASCOM aux EPCI à FPU, le montant de la TASCOM valeur 2010, soit 888 milliers d'euros, est prélevé sur la dotation d'intercommunalité.

Depuis l'exercice 2014, la participation de la CARA au redressement des finances publiques est prélevée sur la dotation d'intercommunalité.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - en milliers d'euros -

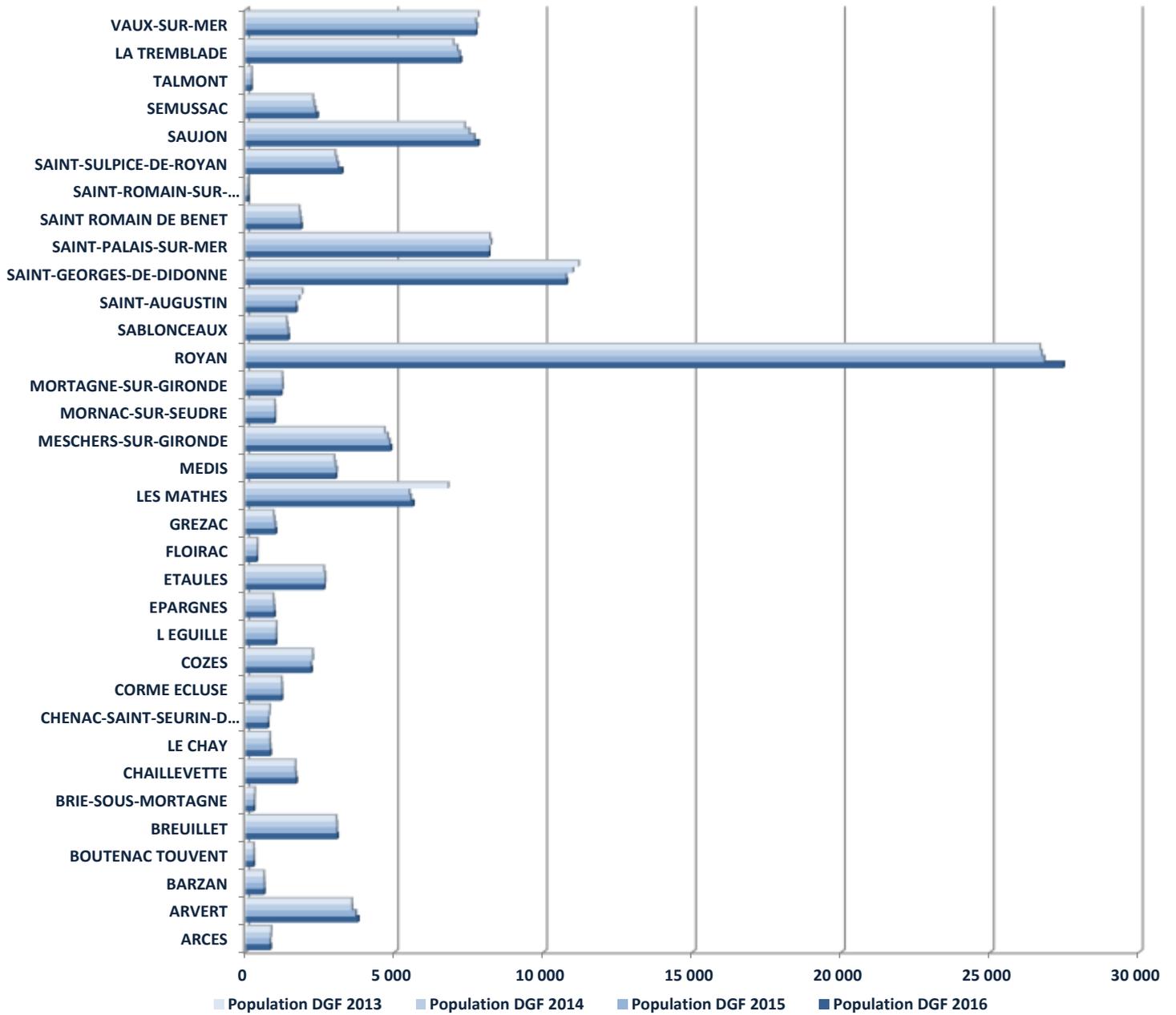


Pour l'élaboration du budget 2017, la population DGF de référence est supposée identique à celle de 2016.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population DGF du territoire depuis quatre ans :

COMMUNES	Population DGF 2013	Population DGF 2014	Population DGF 2015	Population DGF 2016	2016/2015
ARCES	837	824	795	816	+21
ARVERT	3 540	3 551	3 674	3 761	+87
BARZAN	589	595	603	607	+4
BOUTENAC TOUVENT	246	252	251	252	+1
BREUILLET	3 015	3 040	3 037	3 066	+29
BRIE-SOUS-MORTAGNE	282	271	263	259	-4
CHAILLEVETTE	1 646	1 641	1 663	1 690	+27
LE CHAY	790	787	800	817	+17
CHENAC-SAINT-SEURIN-D UZET	788	771	737	732	-5
CORME ECLUSE	1 177	1 196	1 198	1 198	+0
COZES	2 224	2 232	2 168	2 197	+29
L EGUILLE	1 009	1 004	1 004	1 002	-2
EPARGNES	902	919	938	951	+13
ETAULES	2 603	2 640	2 642	2 619	-23
FLOIRAC	366	365	360	358	-2
GREZAC	907	941	973	998	+25
LES MATHES	6 781	5 469	5 520	5 612	+92
MEDIS	2 949	2 986	3 032	3 013	-19
MESCHERS-SUR-GIRONDE	4 639	4 746	4 809	4 860	+51
MORNAC-SUR-SEUDRE	952	963	964	957	-7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 204	1 215	1 222	1 177	-45
ROYAN	26 644	26 700	26 788	27 447	+659
SABLONCEAUX	1 346	1 375	1 413	1 425	+12
SAINT-AUGUSTIN	1 880	1 782	1 669	1 685	+16
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	11 161	10 972	10 735	10 769	+34
SAINT-PALAIS-SUR-MER	8 172	8 223	8 162	8 156	-6
SAINT ROMAIN DE BENET	1 773	1 804	1 834	1 856	+22
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	54	58	66	71	+5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2 980	3 028	3 079	3 223	+144
SAUJON	7 331	7 483	7 656	7 801	+145
SEMUSSAC	2 237	2 276	2 320	2 394	+74
TALMONT	177	175	177	172	-5
LA TREMBLADE	6 948	7 084	7 165	7 209	+44
VAUX-SUR-MER	7 794	7 705	7 744	7 717	-27
<b>TOTAL TERRITOIRE CARA</b>	<b>115 943</b>	<b>115 073</b>	<b>115 461</b>	<b>116 867</b>	<b>+1 406</b>

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017



3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>
<b>PRODUITS FISCAUX</b>	<b>26 157 028 €</b>	<b>26 301 098 €</b>
<b>DOTATIONS COMPENSATION FISCALES</b>	<b>1 015 000 €</b>	<b>837 566 €</b>
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 655 398 €</b>	<b>8 488 086 €</b>
<b>CONSEQUENCE TRANSFERT TOURISME</b>		
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION RECUES	347 911 €	874 204 €
<b>GENS DU VOYAGE</b>		
AIRE GENS DU VOYAGE / PARTICIPATION ETAT	55 000 €	50 000 €
AIRE GENS DU VOYAGE / REDEVANCES	25 400 €	36 000 €
<b>RELAIS APE : FINANCEMENT</b>	<b>100 000 €</b>	<b>122 128 €</b>
<b>ANIMATION TERRITORIALE</b>		
JEUDIS MUSICAUX : DROITS ENTREES	63 000 €	63 000 €
EVENEMENT PLEINE NATURE : PARTICIPATIONS USAGERS	3 400 €	14 300 €
RTT : PARTICIPATION	0 €	3 000 €
INSERTION GUIDE DES ANIMATIONS	27 000 €	0 €
INSERTION GUIDE NAUTIQUE	0 €	600 €
<b>PROGRAMME LEADER</b>		
LEADER ECONOMIE CIRCULAIRE	0 €	19 200 €
LEADER CIRCUIT COURT/POLE TRANSFORMATION	0 €	80 890 €
<b>HABITAT LOGEMENT</b>		
SUBVENTION ANAH 50 % ETUDE PIG-OPAH HT	0 €	29 150 €
<b>SUBVENTIONS INSTITUTIONNELLES ACTIONS ENVIRONNEMENT</b>		
PARTICIPATION CONSERVATOIRE LITTORAL ENS	12 500 €	12 500 €
SUBVENTION CD17 ESPACES NATURELS SENSIBLES	44 000 €	44 000 €
SUBVENTION REGION EIE	1 000 €	0 €
CONVENTION ADEME ESPACE INFO ENERGIE	69 534 €	40 775 €
ZONE NATURA 2000 / PARTICIPATION ETAT	56 179 €	36 000 €
<b>LOYERS</b>		
LOYER SAGE SEUDRE	5 600 €	5 600 €
LOYER SDE 17	8 820 €	11 760 €
LOYERS ATELIERS RELAIS	14 406 €	13 862 €
<b>RECETTES/CONTENTIEUX JURIDIQUES</b>	<b>5 500 €</b>	<b>9 600 €</b>
<b>REMBOURSEMENT REGIES/SPIC</b>		
REGIE CARALOG : REMBOURSEMENT FRAIS NETTOYAGE	0 €	14 000 €
BA ASSAINISSEMENT : REMBOURSEMENT FRAIS GENERAUX	250 000 €	290 000 €
<b>REMB. / REM° AT+LM - CHEQUE RESTAURANT PARTS AGENTS</b>	<b>179 000 €</b>	<b>226 950 €</b>
<b>OP° ORDRE - AMORT. SUBVENTIONS</b>	<b>71 464 €</b>	<b>51 179 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT TOTAL</b>	<b>37 167 140 €</b>	<b>37 675 448 €</b>
<i>Neutralisation Transfert Compétence Tourisme</i>		
<i>Suppression des Attributions de compensation Reçues :</i>		<b>-526 293 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT TOTAL</b>	<b>37 167 140 €</b>	<b>37 149 155 €</b>

Les ressources budgétaires du budget principal peuvent être qualifiées d'atones pour l'exercice 2017. Leur progression ne résulte que du transfert de la compétence tourisme qui vient « provisoirement » augmenter le poste afférent aux attributions de compensation reçues.

### 3.2. Ressources des budgets annexes

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- Participation au raccordement à l'égout/ FPAC :	700 000 €
- Prime bon fonctionnement Station d'épuration :	420 000 €
- Surtaxe assainissement :	6 500 000 €
- Service Public d'Assainissement Non Collectif :	37 300 €
o Contrôle-conception-implantation :	4 500 €
o Diagnostic de bon fonctionnement :	6 500 €
o Réhabilitation assainissement non collectif :	6 300 €
o Vérification bon fonctionnement :	20 000 €

#### **BUDGET GESTION DES DECHETS**

- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères :	13 218 850 €
- Soutien Eco Emballage :	1 200 000 €
- Redevances Spéciales :	2 200 000 €
o Hôtellerie de plein air :	500 000 €
o Administrations :	500 000 €
o Professionnels :	1 200 000 €
- Exploitation déchèterie artisanale :	400 000 €
- Reprise Matériaux :	904 560 €

#### **BUDGET TRANSPORT URBAIN**

- Versement Transport :	2 200 000 €
- Financement Département Réseau Secondaire	1 939 000 €
- Subvention Equilibre Budget Principal :	934 176 €

#### **BUDGET HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE**

Loyers perçus :	153 000 €
-----------------	-----------

*Centres d'entraînement et exploitation du site*

#### **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PATRIMOINE**

Vente électricité :	21 710 €
---------------------	----------

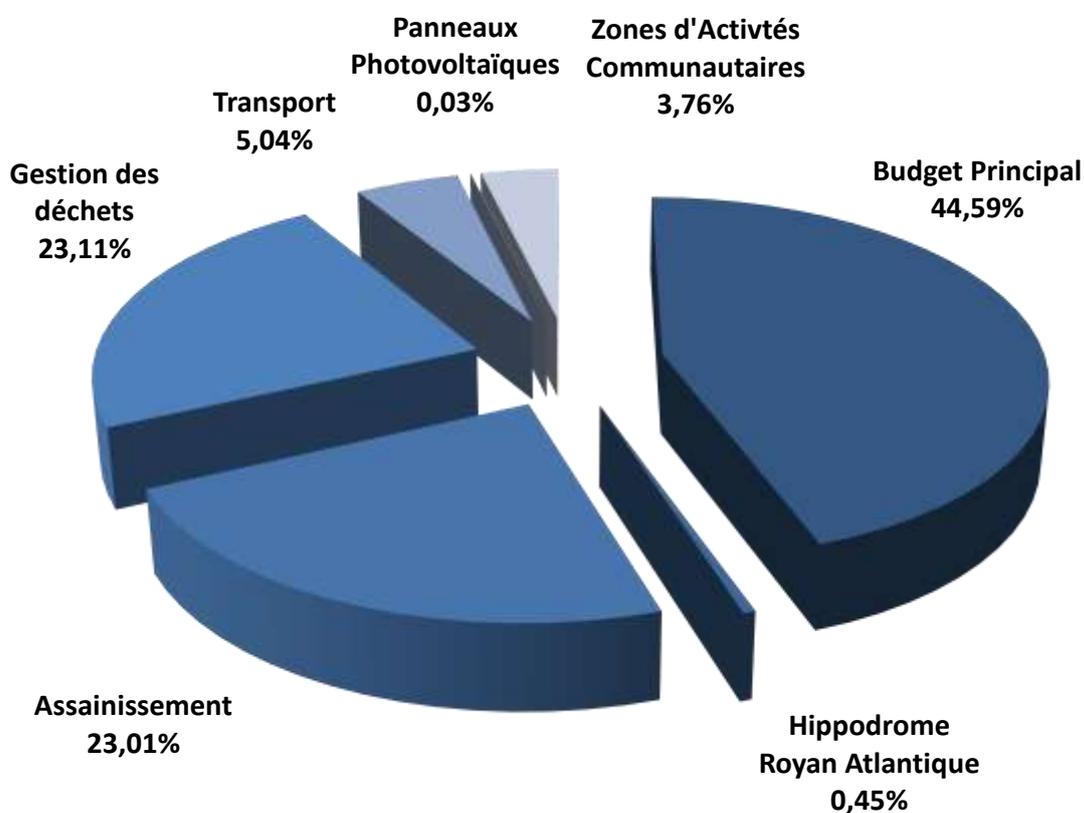
#### 4. Les grands équilibres budgétaires

Les grands équilibres budgétaires pour l'exercice 2017 sont retracés dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Budget Principal	Assainissement	Gestion des déchets	Transport	Hippodrome Royan Atlantique	Panneaux Photovoltaïques	Zones d'Activités Communautaires
<b>Fonctionnement</b>	37 675	8 444	17 959	5 073	154	22	2 108
<b>Investissement</b>	12 282	17 341	7 931	576	356	15	2 108
<b>Emprunts d'équilibre provisoire</b>	<b>8 386</b>	<b>5 314</b>	<b>6 282</b>	<b>195</b>	<b>295</b>		

Les emprunts d'équilibre inscrits le sont à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2016.

Les volumes budgétaires 2017 représentent près de 112 millions d'euros qui se ventilent ainsi :



## 5. Rétrospectives et perspectives financières

Au regard, d'une part des contraintes financières qui s'imposent aux budgets de la CARA, raréfaction des ressources et perspectives d'intégration de nouvelles dépenses de fonctionnement, d'autre part des impératifs règlementaires ou préconisés par nos instances de contrôle budgétaire, et, enfin, des ambitions qui nous animent en matière d'aménagement du territoire et de développement de nouveaux services, il devient primordial d'évaluer nos ressources disponibles sur le budget principal, le budget assainissement et le budget gestion des déchets afin d'identifier les marges de manœuvre financières dont dispose la CARA.

Les tableaux qui suivent présentent pour chacun des principaux budgets :

- une analyse financière rétrospective (comptes 2010-2015),
- une approche du compte de résultat 2016 au 8/11/2016, à considérer avec prudence,
- une estimation des investissements à réaliser de 2017 à 2022 en fonction des propositions budgétaires formulées pour 2017, des opérations déjà connues et/ou des moyennes de réalisation constatées les années précédentes.

Cette analyse financière repose sur les concepts suivants :

- **Epargne de gestion** : recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette ;
- **Epargne brute** : épargne de gestion moins intérêts de la dette ;
- **Epargne budgétaire** : Epargne brute moins la dotation aux amortissements. Ce poste n'intègre pas l'analyse financière car son impact est nul sur l'équilibre global, le montant constituant une recette d'investissement. Cependant aux fins d'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement, il est impératif de disposer d'assez de ressources pour couvrir cette charge de fonctionnement ;
- **Epargne nette** : Epargne brute moins remboursement du capital de la dette. Ce solde doit être positif ou nul ! (selon le principe que l'on ne peut pas rembourser de la dette avec de l'emprunt) ;
- **Besoin de financement des investissements** : Recettes réelles d'investissement (hors emprunt) moins dépenses réelles d'investissement (hors remboursement capital de la dette).

Le besoin de financement des investissements peut être comblé par l'épargne nette et les fonds de roulement issus des exercices antérieurs et/ou par un emprunt d'équilibre.

- **Fonds de roulement** : ressources disponibles en fin d'exercice destinées au financement des équipements futurs.

Les hypothèses retenues concernant les emprunts reposent sur un taux de 2,5 % pour une durée de 20 ans.

### 5.1. Analyse du Budget Principal

## BUDGET PRINCIPAL

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	CA	CA	CA	CA	CA	CA	08/11/2016	Prop° 2017	scenario fil de l'eau				
Dépenses de fonctionnement	17 763,4	31 126,9	32 322,6	33 061,0	33 744,6	34 021,4	34 602,6	35 309,3	35 309,3	35 309,3	35 309,3	35 309,3	35 309,3
Recettes de fonctionnement	21 255,4	35 304,3	38 190,3	38 184,8	37 584,7	38 899,9	37 465,9	37 624,3	37 624,3	37 624,3	37 624,3	37 624,3	37 624,3
Épargne de gestion	3 492,0	4 177,4	5 867,7	5 123,8	3 840,1	4 878,5	2 863,3	2 315,0	2 315,0	2 315,0	2 315,0	2 315,0	2 315,0
<b>Intérêt de la dette</b>													
Echéancier complémentaire									51,2	259,3	393,4	517,7	645,1
Echéancier en cours	199,8	91,8	80,0	59,4	31,8	53,5	60,5	35,1	24,7	18,4	14,8	13,2	11,7
Épargne Brute	3 292,3	4 085,5	5 787,7	5 064,4	3 808,3	4 824,9	2 802,8	2 279,9	2 239,2	2 037,4	1 906,8	1 784,1	1 658,1
<b>Dotations aux amortissements</b>													
	758,8	924,8	1 489,8	1 155,7	1 286,7	1 886,8	1 905,7	2 208,4	2 300,0	2 300,0	2 300,0	2 300,0	2 300,0
Épargne Budgétaire	2 533,5	3 160,7	4 297,8	3 908,7	2 521,6	2 938,1	897,1	71,6	-60,8	-262,6	-393,2	-515,9	-641,9
<b>Capital de la dette</b>													
Echéancier complémentaire									80,1	411,2	647,5	883,8	1 140,0
Echéancier en cours	377,6	315,8	742,8	445,2	765,4	438,8	423,3	337,5	228,6	152,7	88,5	88,8	89,0
Épargne Nette	2 914,7	3 769,7	5 044,8	4 619,3	3 042,9	4 386,2	2 379,5	1 942,5	1 930,4	1 473,5	1 170,8	811,5	429,9
<b>Fonds de roulement N-1</b>													
Dépenses d'investissement	3 701,4	3 190,9	9 702,8	4 557,1	5 105,9	8 146,3	6 409,7	11 893,2	12 159,1	8 528,2	7 990,0	7 990,0	7 990,0
Recettes d'investissement	247,1	397,4	1 753,3	370,4	386,5	744,1	2 448,6	1 565,0	1 823,9	1 279,2	1 198,5	1 198,5	1 198,5
Besoin (-) Excédent (+) Financement des Investissements	-3 454,3	-2 793,5	-7 949,5	-4 186,7	-4 719,5	-7 402,2	-3 961,0	-10 328,2	-10 335,2	-7 249,0	-6 791,5	-6 791,5	-6 791,5
Nouvel emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 407,3	0,0	2 047,3	8 404,8	5 775,5	5 620,7	5 980,0	6 362,4
Fonds de Roulement Exercice	13 110,9	14 087,1	11 121,2	11 553,8	9 877,2	8 259,9	6 338,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capital Restant Dû au 31/12						2 283,8	1 860,5	3 570,3	11 746,5	17 369,3	22 901,5	28 792,8	35 066,1
Capacité de désendettement (en nombre d'années)						0,47	0,66	1,57	5,25	8,53	12,01	16,14	21,15
EQUIPEMENT 2017-2022 :	56 550,5												
% Réalisations Equipement	20%	18%	55%	36%	34%	46%	58%						

### SYNTHESE

	2015	2017	2021
	CA	Prop°	Scenario
Épargne de gestion	+4 878,5	+2 315,0	+2 315,0
Épargne Brute	+4 824,9	+2 279,9	+1 784,1
Épargne Nette	+4 386,2	+1 942,5	+811,5
Épargne budgétaire	+2 938,1	+71,6	-515,9
Fonds de roulement	+8 259,9	+0,0	+0,0
Capacité de désendettement	0,47	1,57	16,14

\*Hors nouvelles dépenses de fonctionnement et nouveaux projets d'équipement

L'épargne de gestion, après s'être fortement dégradée (contribution au redressement des finances publiques), se stabilise dans le scénario proposé qui maintient les dépenses et les recettes de fonctionnement à leur niveau prévisionnel de 2017.

Le projet de Très Haut Débit est intégré pour 4 millions d'euros par an sur une période de 5 ans dès l'exercice 2018 (Base délibération).

La moyenne des autres dépenses d'équipement se stabilise autour de 4 millions d'euros dont 2 millions dédiés aux fonds de concours et au soutien à la production de logements sociaux.

Rapidement les soldes financiers se dégradent, alors que d'une part les dépenses de fonctionnement générées par les transferts de compétence ne sont pas intégrées, et, que d'autre part, le prévisionnel des investissements ne prévoit pas les dépenses d'équipement afférentes à l'installation d'un ponton fluvial, à l'aménagement du quartier de l'électricité, à l'installation d'un nouveau siège pour la CARA ainsi que tout nouveau projet pouvant émerger à court terme.

S'il a été difficile d'équilibrer structurellement la proposition de budget pour l'exercice 2017, cela deviendra impossible dès l'exercice 2018 (épargne budgétaire négative).

Dans un scénario au fil de l'eau, très minimaliste, la capacité de désendettement de la CARA dépasserait les 8 ans dès 2019.

Le tableau de synthèse suivant propose les conséquences d'un scénario neutralisant le prélèvement opéré par l'Etat sur nos recettes de fonctionnement, soit des recettes de fonctionnement augmentées de 1,5 million d'euros dès 2017.

<b><u>SYNTHESE</u></b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>
	<b>CA</b>	<b>Prop°</b>	<b>Scenario</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>+4 878,5</b>	<b>+3 815,0</b>	<b>+3 815,0</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>+4 824,9</b>	<b>+3 779,9</b>	<b>+3 439,8</b>
<b>Epargne Nette</b>	<b>+4 386,2</b>	<b>+3 442,5</b>	<b>+2 735,1</b>
<b>Epargne budgétaire</b>	<b>+2 938,1</b>	<b>+1 571,6</b>	<b>+1 139,8</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>+8 259,9</b>	<b>+0,0</b>	<b>+0,0</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,47</b>	<b>0,55</b>	<b>5,89</b>

*\*Hors nouvelles dépenses de fonctionnement et nouveaux projets d'équipement*

Les soldes financiers s'améliorent à due concurrence des 1,5 million d'euros de recettes supplémentaires pour l'exercice 2017 mais restent dégradés à moyen terme à l'aune de la situation financière connue par la CARA en 2015.

**Pour approcher le niveau des soldes financiers atteints en 2015, le supplément de recettes de fonctionnement devrait s'élever à 2,5 millions d'euros :**

<b><u>SYNTHESE</u></b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>
	<b>CA</b>	<b>Prop°</b>	<b>Scenario</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>+4 878,5</b>	<b>+4 815,0</b>	<b>+4 815,0</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>+4 824,9</b>	<b>+4 779,9</b>	<b>+4 543,3</b>
<b>Epargne Nette</b>	<b>+4 386,2</b>	<b>+4 442,5</b>	<b>+4 015,3</b>
<b>Epargne budgétaire</b>	<b>+2 938,1</b>	<b>+2 571,6</b>	<b>+2 243,3</b>
<b>Fonds de roulement</b>	<b>+8 259,9</b>	<b>+452,7</b>	<b>+0,0</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,47</b>	<b>0,32</b>	<b>3,22</b>

*\*Hors nouvelles dépenses de fonctionnement et nouveaux projets d'équipement*

*Budget Principal - Hypothèses retenues en matière d'équipement*

BUDGET PRINCIPAL	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>en milliers d'euros</i>							<i>Scenario/historique</i>				
CONSTRUCTION NOUVELLES GENDARMERIES - AP/CP -			2,4	42,2	242,0	5 892,5	1 519,1	169,4			
MAISON DES DOUANES	82,4	176,5	5,0	15,8	1 730,1	268,0					
LOCAUX TECHNIQUES (ZONE QUEUE DE L'ANE)	13,3	3,4	2,4			200,0					
BATIMENT ADMINISTRATIF 2 RUE PITORIE		5,3	151,3	77,6	1,5						
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA - RUE ELECTRICITE	3,7	134,0	11,9	5,6	1,7	5,0					
MISSION LOCALE	12,8	143,6	0,3			30,0					
RELAIS APE OUEST		2,5	3,7	320,1	14,7						
RELAIS APE NORD	77,6	5,4	9,5								
HIPPODROME DES MATHES	2 234,8										
AUTRES DEPENSES PATRIMOINE/LOGISTIQUE	93,7	266,3	257,3	310,1	253,9	401,7	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0
GARE INTERMODALE DE ROYAN	71,1	105,9	1 152,6	3 630,3	372,9	126,4					
GARE INTERMODALE DE SAUJON - AP/CP -						271,2	2 600,0	368,8			
LIGNE LGV TOURS BORDEAUX - ECHEANCIER -	1 308,5	910,2	627,3	461,0	135,7	160,0	50,0				
AUTRES DEPENSES TRANSPORT INTERMODALITE	5,0	0,1	44,1	97,1	4,1	15,6	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
LOGEMENTS SOCIAUX AIDES A LA PRODUCTION	1 444,1	1 189,7	1 216,5	278,8	954,1	1 304,8	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0
AIDES PARTICULIERS	3,0	16,5	132,0	65,0	146,5	192,5	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0
ETUDE PLH		4,4	16,0	35,0	21,3	8,0					
FONDS DE CONCOURS	1 161,2	565,8	978,5	917,0	1 297,5	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0
ACTIONS FONCIERES MOBILIERES	2 398,2	174,5	1,4	1 066,6	0,7	100,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0
S.C.O.T.	213,2	107,9	4,9		101,1	93,7					
ETUDES AMENAGEMENTS						130,0					
SYSTEMES D'INFORMATION TELECOMMUNICATION	195,7	195,3	206,4	482,4	214,9	357,3	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
TRES HAUT DEBIT - Délibération 20 millions -							4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0
ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES						500,0					
GENS DU VOYAGE	18,3	16,8	28,7	22,8	91,9	187,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
ACTIVITES PLEINE NATURE	5,8	15,0	27,6	53,5	41,9	220,4	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
AIDES ECONOMIQUES	122,3	146,3	56,3		6,0						
ETUDES IMPLANTATION PEPINIERE				45,0							
ESPACES NATURELS SENSIBLES	14,8	53,3	16,8	59,5	10,4	40,5	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
CONVENTION ONF		42,6	28,2	40,9	45,3	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
SECURITE DES ZONES DE BAINADE	112,6	71,0	51,1	37,1	37,8	55,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
NAUTISME/PONTONS ESTUAIRE	47,4			17,6	17,4	60,0					
AUTRES DEPENSES DEQUIPEMENT	54,8	79,5	45,6	30,4	42,9	58,0	55,0	55,0	55,0	55,0	55,0
<b>TOTAL</b>	<b>9 694,4</b>	<b>4 431,7</b>	<b>5 077,9</b>	<b>8 111,4</b>	<b>5 786,1</b>	<b>11 837,5</b>	<b>12 159,1</b>	<b>8 528,2</b>	<b>7 990,0</b>	<b>7 990,0</b>	<b>7 990,0</b>

## 5.2. Analyse du budget annexe Assainissement

# BUDGET ASSAINISSEMENT

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	CA	CA	CA	CA	CA	CA	08/11/2016	Prop° 2017	scenario fil de l'eau				
Dépenses de fonctionnement	801,8	805,7	721,1	820,5	772,7	787,6	875,5	1 079,4	1 079,4	1 079,4	1 079,4	1 079,4	1 079,4
Recettes de fonctionnement	7 399,1	7 409,4	7 626,7	7 454,6	7 200,5	8 035,9	7 697,2	7 675,3	7 675,3	7 675,3	7 675,3	7 675,3	7 675,3
Epargne de gestion	6 597,3	6 603,7	6 905,7	6 634,1	6 427,7	7 248,3	6 821,7	6 595,9	6 595,9	6 595,9	6 595,9	6 595,9	6 595,9
<b>Intérêt de la dette</b>													
Echéancier complémentaire									0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Echéancier en cours	379,3	198,4	123,7	83,6	64,0	50,6	36,3	27,9	25,8	15,1	4,0	0,2	0,0
Epargne Brute	6 218,1	6 405,3	6 782,0	6 550,5	6 363,7	7 197,7	6 785,4	6 568,1	6 570,2	6 580,9	6 592,0	6 595,7	6 595,9
<b>Dotation aux amortissements</b>	3 548,6	3 806,6	4 069,4	4 016,6	4 749,3	4 332,9	4 221,8	4 614,3	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0
Epargne Budgétaire	2 669,5	2 598,7	2 712,6	2 533,9	1 614,5	2 864,8	2 563,6	1 953,8	1 870,2	1 880,9	1 892,0	1 895,7	1 895,9
<b>Capital de la dette</b>													
Echéancier complémentaire									0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Echéancier en cours	1 160,6	1 007,3	993,9	792,1	416,3	341,2	346,0	295,0	292,6	303,3	114,2	10,4	6,4
Epargne Nette	5 057,5	5 398,1	5 788,1	5 758,4	5 947,5	6 856,5	6 439,4	6 273,1	6 277,6	6 277,6	6 477,8	6 585,3	6 589,5
Fonds de roulement N-1	15 326,1	16 824,7	19 585,9	21 859,0	22 413,8	22 592,9	26 043,7	28 711,8	23 398,2	23 084,0	22 769,9	22 655,9	22 649,4
Dépenses d'investissement	5 344,8	5 058,1	5 658,1	6 572,2	6 926,5	4 238,4	5 023,8	13 982,2	7 755,0	7 755,0	7 755,0	7 755,0	7 755,0
Recettes d'investissement	1 785,9	2 344,4	2 143,1	1 349,4	1 158,4	832,7	1 252,5	2 395,5	1 163,3	1 163,3	1 163,3	1 163,3	1 163,3
Besoin (-) Excédent (+)													
Financement des Investissements	-3 558,9	-2 713,7	-3 515,1	-5 222,8	-5 768,1	-3 405,7	-3 771,3	-11 586,7	-6 591,8	-6 591,8	-6 591,8	-6 591,8	-6 591,8
Nouvel emprunt	0,0	76,9	0,0	19,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de Roulement Exercice	16 824,7	19 585,9	21 859,0	22 413,8	22 593,2	26 043,7	28 711,8	23 398,2	23 084,0	22 769,9	22 655,9	22 649,4	22 647,2
Capital Restant Dû au 31/12						1 383,4	1 037,3	742,3	449,8	146,5	32,3	21,8	15,4
Capacité de désendettement						0,19	0,15	0,11	0,07	0,02	0,00	0,00	0,00
(en nombre d'années)													
EQUIPEMENT 2017-2022 :	52 757,2												
% Réalisations Equipement	17%	18%	19%	21%	23%	14%	15%						

Les hypothèses retenues tablent sur un niveau constant des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que sur un prévisionnel des dépenses d'investissement construit sur une moyenne haute des réalisations constatées par type d'équipement depuis l'exercice 2010.

Ce budget ne connaît aucune tension financière sur ses soldes de gestion qui se maintiennent tous à niveau du fait, d'une part de la constance des postes en fonctionnement, et, d'autre part de la capacité du budget à autofinancer son investissement en consommant, à la marge, le fonds de roulement disponible qui lui laisse une capacité d'investissement supplémentaire sans recours à l'emprunt de plus de 22 millions d'euros.

**SYNTHESE**

	2015	2017	2021
	CA	Prop°	Scenario
Epargne de gestion	+7 248,3	+6 595,9	+6 595,9
Epargne Brute	+7 197,7	+6 568,1	+6 595,7
Epargne Nette	+6 856,5	+6 273,1	+6 585,3
Epargne budgétaire	+2 864,8	+1 953,8	+1 895,7
Fonds de roulement	+26 043,7	+23 398,2	+22 649,4
Capacité de désendettement	0,19	0,11	0,00

Le risque, très relatif, réside dans un niveau de dotations aux amortissements qui connaîtrait une inflation démesurée. L'hypothèse retenue intègre un niveau élevé pour ce poste de dépenses budgétaires correspondant au rattrapage des écritures liées au transfert des communes suite à l'extension de périmètre de 2013 (impact sur un seul exercice).

Une diminution de 1 million d'euros sur les recettes de fonctionnement n'affecterait pas les soldes financiers de manière significative et laisserait à ce budget une marge d'investissement autofinancé de plus de 17 millions d'euros :

<b>SYNTHESE</b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>	<b>2021</b>
	<b>CA</b>	<b>Prop°</b>	<b>Scenario</b>
Epargne de gestion	+7 248,3	+5 595,9	+5 595,9
Epargne Brute	+7 197,7	+5 568,1	+5 595,7
Epargne Nette	+6 856,5	+5 273,1	+5 585,3
Epargne budgétaire	+2 864,8	+953,8	+895,7
	+26	+22	
Fonds de roulement	043,7	398,2	+17 649,4
Capacité de désendettement	0,19	0,13	0,00

**Budget Annexe Assainissement - Hypothèses retenues en matière d'équipement**

ASSAINISSEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>en milliers d'euros</i>							<i>Scenario/historique</i>				
ACQUISITIONS	5,7	4,7	26,0	4,1	31,0	50,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
AUTRES DEPENSES	243,0	156,5	915,7	423,8	200,5	605,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0
COLLECTE	1 470,7	1 521,1	1 662,3	964,1	1 060,9	3 938,3	1 800,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0	1 800,0
ETUDES		3,3	25,4	1,6	399,9	148,9	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0
GESTION DES BOUES	16,1	32,3	24,3	28,4	412,2	346,6	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
REHABILITATION	3 428,2	4 368,8	4 247,8	2 746,9	2 536,1	6 578,7	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0	4 500,0
STATIONS D'EPURATION/LAGUNES	494,4	485,5	22,6	69,5	314,6	2 224,8	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0
<b>Total général</b>	<b>5 658,1</b>	<b>6 572,2</b>	<b>6 924,1</b>	<b>4 238,4</b>	<b>4 955,3</b>	<b>13 892,2</b>	<b>7 755,0</b>	<b>7 755,0</b>	<b>7 755,0</b>	<b>7 755,0</b>	<b>7 755,0</b>

## 5.3. Analyse du budget annexe Gestion des déchets

# BUDGET DECHETS

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016						
	CA	CA	CA	CA	CA	CA	08/11/2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	13 971,0	14 275,3	16 501,9	15 829,6	16 177,7	15 737,8	16 805,8	17 129,2	17 253,5	17 255,1	17 310,1	17 310,1	17 310,1
Recettes de fonctionnement	16 472,2	18 091,4	17 145,1	18 022,2	17 988,2	18 312,6	18 004,5	17 958,9	18 077,4	18 196,7	18 316,8	18 437,7	18 559,4
<b>Epargne de gestion</b>	<b>2 501,2</b>	<b>3 816,1</b>	<b>643,2</b>	<b>2 192,5</b>	<b>1 810,5</b>	<b>2 574,8</b>	<b>1 198,7</b>	<b>829,8</b>	<b>824,0</b>	<b>941,6</b>	<b>1 006,7</b>	<b>1 127,6</b>	<b>1 249,3</b>
<b>Intérêt de la dette</b>													
Echéancier complémentaire									0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Echéancier en cours</b>	<b>29,6</b>	<b>12,6</b>	<b>10,8</b>	<b>8,8</b>	<b>6,8</b>	<b>4,6</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>			
<b>Epargne Brute</b>	<b>2 471,6</b>	<b>3 803,5</b>	<b>632,5</b>	<b>2 183,7</b>	<b>1 803,7</b>	<b>2 570,1</b>	<b>1 196,3</b>	<b>828,6</b>	<b>823,0</b>	<b>941,2</b>	<b>1 006,7</b>	<b>1 127,6</b>	<b>1 249,3</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>													
	159,7	134,3	248,1	129,6	336,4	411,8	331,5	356,9	360,0	360,0	360,0	360,0	360,0
<b>Epargne Budgétaire</b>	<b>2 311,9</b>	<b>3 669,2</b>	<b>384,3</b>	<b>2 054,1</b>	<b>1 467,3</b>	<b>2 158,3</b>	<b>864,8</b>	<b>471,7</b>	<b>463,0</b>	<b>581,2</b>	<b>646,7</b>	<b>767,6</b>	<b>889,3</b>
<b>Capital de la dette</b>													
Echéancier complémentaire									0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Echéancier en cours</b>	<b>69,4</b>	<b>39,6</b>	<b>41,4</b>	<b>43,3</b>	<b>45,3</b>	<b>47,3</b>	<b>49,5</b>	<b>28,8</b>	<b>12,0</b>	<b>12,4</b>			
<b>Epargne Nette</b>	<b>2 402,2</b>	<b>3 763,8</b>	<b>591,0</b>	<b>2 140,4</b>	<b>1 758,5</b>	<b>2 522,8</b>	<b>1 146,8</b>	<b>799,8</b>	<b>811,0</b>	<b>928,7</b>	<b>1 006,7</b>	<b>1 127,6</b>	<b>1 249,3</b>
Fonds de roulement N-1	2 291,4	4 566,3	8 008,8	8 039,7	9 224,2	8 923,3	10 824,3	11 291,0	5 008,8	5 182,3	5 473,6	5 842,8	6 332,9
Dépenses d'investissement	138,5	360,4	640,2	1 109,0	2 449,0	907,2	870,0	7 902,0	750,0	750,0	750,0	750,0	750,0
Recettes d'investissement	11,2	39,0	80,1	153,2	389,6	285,4	189,9	820,0	112,5	112,5	112,5	112,5	112,5
<b>Besoin (-) Excédent (+)</b>													
Financement des Investissements	-127,3	-321,4	-560,1	-955,8	-2 059,4	-621,8	-680,1	-7 082,0	-637,5	-637,5	-637,5	-637,5	-637,5
Nouvel emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Fonds de Roulement Exercice</b>	<b>4 566,3</b>	<b>8 008,8</b>	<b>8 039,7</b>	<b>9 224,2</b>	<b>8 923,3</b>	<b>10 824,3</b>	<b>11 291,0</b>	<b>5 008,8</b>	<b>5 182,3</b>	<b>5 473,6</b>	<b>5 842,8</b>	<b>6 332,9</b>	<b>6 944,7</b>
Capital Restant Dû au 31/12							102,7	53,2	24,4	12,4	0,0	0,0	0,0
Capacité de désendettement (en nombre d'années)							0,04	0,04	0,03	0,02	0,00	0,00	0,00
<b>EQUIPEMENT 2017-2022 :</b>	<b>11 652,0</b>												

**SYNTHESE**

	2015	2017	2021
	CA	Prop°	Scenario
Epargne de gestion	+2 574,8	+829,8	+1 127,6
Epargne Brute	+2 570,1	+828,6	+1 127,6
Epargne Nette	+2 522,8	+799,8	+1 127,6
Epargne budgétaire	+2 158,3	+471,7	+767,6
Fonds de roulement	+10 824,3	+5 008,8	+6 332,9
Capacité de désendettement	0,04	0,03	0,00

Les hypothèses retenues tablent sur un niveau des dépenses de fonctionnement intégrant le prévisionnel des cotisations au Syndicat Intercommunal du Littoral qui se stabiliseront en 2020, des recettes de fonctionnement évoluant au rythme de la revalorisation des bases de la TEOM définie par Loi de Finances ainsi que sur un prévisionnel des dépenses d'investissement construit sur une moyenne, hors projet nouveau, des réalisations constatées sur les acquisitions et les chantiers de réhabilitation des différents sites.

Alors que les soldes financiers sont confortables et permettent de dégager un fonds de roulement pouvant financer entre 5 et 6 millions d'équipement supplémentaire, l'épargne budgétaire, soumise aux dotations aux amortissements, reste à un niveau relativement bas.

Une meilleure lecture des soldes financiers ne pourra se faire qu'au terme de l'exercice 2016.

Il convient de noter que les principaux marchés de collecte devront être relancés ajoutant ainsi une incertitude réelle sur le niveau des dépenses de fonctionnement à court et moyen terme.

**Budget Annexe Gestion des déchets - Hypothèses retenues en matière d'équipement**

DECHETS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>en milliers d'euros</i>							<i>Scenario/historique</i>				
CONSTRUCTION DECHETTERIE BRIE S/MORTAGNE	441,3	0,2				3 410,0					
CONSTRUCTION DECHETTERIE ARTISANALE (ARVERT)			122,1	5,8	112,8	2 448,0					
CONSTRUCTION DECHETTERIE PARTICULIER (VAUX S/MER)	1,5	161,4	1 702,8	121,3	101,1						
REHAB. SITE DE LA TREMBLADE	81,7	9,4	363,1	446,4	419,3	605,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0
PROGRAMME REHABILITATION DECHETTERIES						500,0					
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES						500,0					
DECHETTERIE DES PARTICULIERS - ROYAN						220,0					
COLONNES ENTERREES	0,0	805,7	0,0	52,0	4,8	11,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
AUTRES TRAVAUX	112,1	125,4	128,0	262,4	211,4	127,0	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0
ACQUISITION BACS/CONTENEURS/MODULES	0,0	1,7	86,3	0,2	0,7	81,0					
MATERIEL/MOBILIER/VEHICULES											
<b>Total général</b>	<b>640,2</b>	<b>1 109,0</b>	<b>2 449,0</b>	<b>907,2</b>	<b>854,9</b>	<b>7 902,0</b>	<b>750,0</b>	<b>750,0</b>	<b>750,0</b>	<b>750,0</b>	<b>750,0</b>



# LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA C.A.R.A.



Les axes de notre action quotidienne déclinés dans le tableau suivant sont autant de compétences que la CARA exerce au service de publics très divers.

Les sommes suivantes démontrent l'importance et la continuité de nos engagements dans les compétences confiées, qu'elles soient obligatoires, optionnelles, facultatives, de nature sociale, économique, environnementale, afférentes à l'aménagement du territoire, dédiées aux animations territoriales ou à la protection des biens et des personnes.

Répartition des dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2017 (dépenses réelles en milliers d'euros)	Frais de gestion du personnel	Subventions, participations, interventions	Autres dépenses de fonctionnement	Dépenses d'équipement	Annuité de la dette	Investissement autre ...	Total général
Péréquation			3 163	1 100			4 263
Sécurité, salubrité publique	918	2 802	652	6 142			10 514
Gestion, accueil des gens du voyage	163	25	158	187		10	544
Protection, mise en valeur du milieu naturel et amélioration du cadre de vie	458	63	133	641	16	3	1 312
Aménagement de l'espace communautaire	242		43	324			609
Déplacements urbains et transports collectifs	215	4	5 709	930	229		7 087
Habitat, logements	95	12	138	1 505			1 751
Politique de la ville, de la solidarité, action sociale	449	1 686	435	30			2 600
Développement économique	378	34	354	2 198	154	6	3 124
Animation territoriale, patrimoine	570	1 390	914	568			3 443
<i>Dont subvention Office tourisme</i>		1 212					1 212
Gestion des déchets	1 361	5 000	10 768	7 902	30		25 061
Assainissement	458		780	13 882	323	100	15 542
Reversement de fiscalité			13 677				13 677
Charges de structure et actions générales	3 484	47	1 743	779	373		6 426
<b>Total général</b>	<b>8 791</b>	<b>11 063</b>	<b>38 666</b>	<b>36 189</b>	<b>1 125</b>	<b>118</b>	<b>95 952</b>

## 1. Péréquation

La politique de solidarité en faveur des communes sera poursuivie en 2017. Elle se traduit en fonctionnement par le versement d'une dotation de solidarité communautaire et en investissement par l'attribution de fonds de concours.

### La Dotation de Solidarité Communautaire

L'enveloppe afférente à la dotation de solidarité proposée en 2017 est de 565 000 €. Cette inscription est provisoire et sera discutée au regard de la notification des services de l'Etat concernant une éventuelle contribution de la C.A.R.A au fonds de péréquation Intercommunal et Communal.

Le tableau suivant récapitule les montants versés au titre de la dotation de solidarité communautaire ces sept dernières années (en euros).

**Dotation de Solidarité Communautaire - DSC**

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Arces / Gironde	10 746	10 724	10 727	10 727	10 792	10 792	10 792
Arvert	14 208	16 076	16 632	18 246	18 246	18 246	18 246
Barzan	10 463	10 529	10 342	10 342	10 342	10 342	10 342
Boutenac-Touvent	6 970	6 882	6 834	6 963	6 963	6 963	7 074
Breuillet	17 356	17 234	16 870	17 156	17 214	17 214	18 365
Brie-sous-Mortagne	6 022	6 199	6 280	6 441	6 441	6 441	6 441
Chaillevette	13 646	13 347	15 125	15 125	15 125	15 125	15 125
Chay (Le)	12 091	11 630	11 482	11 482	11 482	11 482	11 482
Chenac	10 861	10 833	10 814	10 814	10 876	10 876	10 876
Corme Ecluse				12 753	12 753	12 753	12 753
Cozes	15 162	14 756	14 613	14 613	14 657	14 657	14 657
Eguille / Seudre (L')	17 666	18 391	19 110	19 110	19 110	19 110	19 110
Epargnes	16 501	15 960	15 446	15 446	15 450	15 450	15 450
Etaules	18 576	18 140	17 894	18 171	18 389	18 389	18 389
Floirac	10 773	10 784	10 736	10 736	10 736	10 736	10 736
Grézac	11 470	11 232	11 297	11 297	11 432	11 432	12 278
Mathes (Les)	13 028	12 947	12 628	13 023	13 097	13 097	19 390
Médis	13 737	13 545	13 441	13 441	13 441	13 441	13 441
Meschers-sur-Gironde	12 342	12 348	12 457	12 578	12 647	12 647	12 647
Mornac / Seudre	17 451	17 065	16 821	17 012	17 012	17 012	17 012
Mortagne / Gironde	20 851	20 701	22 069	22 424	22 424	22 424	22 424
Royan	58 677	59 160	59 491	61 017	61 152	61 152	68 751
Sablonceaux				13 574	13 574	13 574	13 574
Saint-Augustin	16 067	15 969	16 326	16 578	16 643	16 643	17 542
Saint-Georges-de-Didonne	24 860	25 386	25 764	26 697	26 849	26 849	28 990
Saint-Palais-sur-Mer	16 594	16 566	16 208	16 581	16 633	16 633	16 654
Saint Romain de Benet				13 887	14 067	14 067	14 067
Saint-Romain / Gironde	2 417	2 271	2 271	2 271	2 271	2 271	2 303
Saint-Sulpice-de-Royan	15 930	15 888	16 597	16 780	16 959	16 959	18 350
Saujon	29 371	29 839	29 797	30 571	30 945	30 945	36 036
Semussac	18 020	17 512	17 650	17 941	18 118	18 118	18 118
Talmont / Gironde	12 317	12 332	12 364	12 412	12 412	12 412	12 412
Tremblade (La)	27 097	26 850	26 223	28 935	29 425	29 425	35 708
Vaux-sur-Mer	14 849	14 809	15 695	15 861	15 947	15 947	17 599
<b>Total général</b>	<b>506 119</b>	<b>505 905</b>	<b>510 000</b>	<b>561 005</b>	<b>563 621</b>	<b>563 621</b>	<b>597 134</b>

L'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire versée en 2016 a exceptionnellement fait l'objet d'une révision suite aux requêtes de certaines communes s'estimant lésées par la rigidité des indicateurs utilisés sur certains critères au regard des efforts fournis par ces dernières dans les champs de compétence concernés.

Il sera souhaitable de revoir l'ensemble du dispositif régissant la Dotation de solidarité communautaire en 2017.

### Les Fonds de Concours

L'enveloppe prévue en 2017 concernant les fonds de concours est portée à 1,1 million d'euros, soit une reconduction de l'enveloppe inscrite en 2016.

Le tableau suivant récapitule par commune et projet les enveloppes octroyées par la CARA depuis la mise en œuvre des fonds de concours (en euros).

Communes/Projets	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
<b>ARCES/GIRONDE</b>	<b>75 416</b>	<b>6 249</b>	<b>7 380</b>	<b>5 365</b>		<b>13 306</b>	<b>4 423</b>	<b>2 717</b>	<b>114 856</b>
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	75 416								75 416
TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE		6 249							6 249
TRAVAUX DE RENOVATION GROUPE SCOLAIRE			7 380						7 380
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE PRIMAIRE				5 365					5 365
REALISATION PARKING COMMUNAL PRÈS DU CIMETIÈRE						13 306			13 306
ESPACE MULTI-SPORTS							4 423		4 423
AMENAGEMENT SECURITAIRE VOIRIE								2 717	2 717
<b>ARVERT</b>	<b>8 662</b>		<b>150 000</b>		<b>65 399</b>				<b>224 061</b>
RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS	8 662								8 662
CONSTRUCTION DE LA HALLE ET AMENAGT ABORDS EN CENTRE BOURG			150 000						150 000
SALLE DE MOTRICITÉ					65 399				65 399
<b>BARZAN</b>							<b>23 417</b>	<b>3 080</b>	<b>26 497</b>
TRAVAUX PLUVIAL - LES MONARDS							23 417		23 417
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE								3 080	3 080
<b>BOUTENAC/TOUVENT</b>			<b>2 795</b>			<b>9 715</b>		<b>4 138</b>	<b>16 648</b>
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE			2 795						2 795
RENOVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE						9 715			9 715
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE								4 138	4 138
<b>BREUILLET</b>		<b>20 291</b>		<b>150 000</b>				<b>40 808</b>	<b>211 099</b>
REPARATION DE L'EGLISE		20 291							20 291
RECONSTRUCTION VESTIAIRES (CLUB DE FOOTBALL ET CLUB DE TENNIS)				150 000					150 000
REHABILITATION LOCAUX PERISCOLAIRE								40 808	40 808
<b>BRIE/MORTAGNE</b>	<b>90 581</b>								<b>90 581</b>
CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET DE SES ABORDS	90 581								90 581

Communes/Projets	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
<b>CHAILLEVETTE</b>				39 437	17 079	68 868		9 170	134 554
AMENAGEMENT PLACE DE VERDUN				39 437					39 437
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE					17 079				17 079
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE CHATRESSAC						68 868			68 868
AIRE DE JEUX POUR ENFANTS								9 170	9 170
<b>LE CHAY</b>							11 188		11 188
AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE POMPIERRE							11 188		11 188
<b>CHENAC SAINT SEURIN D'UZET</b>	11 947	2 489		6 524	42 154				63 114
REFECTION DE L'EGLISE	9 283								9 283
AMENAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE	2 664								2 664
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE		2 489							2 489
CONSTRUCTION DE VESTAIRES ET DE SANITAIRES				6 524					6 524
RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE DES VALLONS					42 154				42 154
<b>CORME ECLUSE</b>					20 679		51 206		71 884
EXTENSION SALLE POLYVALENTE					20 679				20 679
PARKING ET ABRI ÉCOLE							51 206		51 206
<b>COZES</b>		8 861	9 588	11 163	50 936	21 500	13 461	23 151	138 660
AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITE		8 861							8 861
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE ELEMENTAIRE			9 588						9 588
AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKATE PARC				11 163					11 163
CRÉATION VOIE NOUVELLE "LA COZILLONNE"					50 936				50 936
RENOVATION PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX						21 500			21 500
RÉNOVATION BÂTIMENTS PETITE ENFANCE							13 461		13 461
AMENAGEMENT AIRE STATIONNEMENT								23 151	23 151
<b>L'EGUILLE/SEUDRE</b>		23 232					150 000		173 232
TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE EGALITE		18 755							18 755
TRAVAUX DE REGULATION DU SYSTEME DE CHAUFFERIE SALLE DES FETES		4 478							4 478
PÔLE CULTUREL							150 000		150 000
<b>EPARGNES</b>			36 264	87 424	20 243				143 931
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES			36 264						36 264
ACQUISITION ET TRAVAUX D'UNE BOULANGERIE ET LOGEMENT				87 424					87 424
TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTÈRE					20 243				20 243
<b>ETAULES</b>		93 174		44 195	28 480			35 942	201 791
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE		93 174							93 174
TRANSF° D'UN LOGEMENT EN BUREAUX ET ARCHIVES MUNICIPAUX				44 195					44 195
ESPACE MULTI-LOISIRS					28 480				28 480
RÉNO ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS								35 942	35 942
<b>FLOIRAC</b>								88 765	88 765
MAISON ASSOCIATIVE								88 765	88 765

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA C.A.R.A.

Communes/Projets	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
<b>GREZAC</b>		139 811		13 848				150 000	303 659
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG		139 811							139 811
CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE LA MAIRIE				13 848					13 848
SALLE MULTIACTIVITE								150 000	150 000
<b>LES MATHES</b>		8 439	38 443			35 793			82 675
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE LA PINEDE - LA PALMYRE		8 439							8 439
REFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA PROMENADE DES 2 PHARES			38 443						38 443
TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES						35 793			35 793
<b>MEDIS</b>					107 318	12 282		114 325	233 925
RÉALISATION DE LOCAUX COMMERCIAUX					107 318				107 318
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE						12 282			12 282
REHABILITATION ANCIENNE POSTE								114 325	114 325
<b>MESCHERS/GIRONDE</b>		32 050	150 000		150 000		150 000		482 050
CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE		32 050							32 050
REHABILITATION SALLE DES FETES			150 000						150 000
IMMEUBLE DE LA POSTE					150 000				150 000
AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA FALAISE - SECTION 1							150 000		150 000
<b>MORNAC/SEUDRE</b>	28 500	21 559			150 000			15 379	215 438
CONSTRUCTION D'UN RADIER	15 501								15 501
REFECTION DU BEFFROI DU CLOCHER DE L'EGLISE ST PIERRE	12 999								12 999
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PORTUAIRE		21 559							21 559
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT					150 000				150 000
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT T2								15 379	15 379
<b>MORTAGNE/GIRONDE</b>	6 527	37 872						150 000	194 399
AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE	6 527								6 527
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PORT		37 872							37 872
MAISON MEDICALE								150 000	150 000
<b>ROYAN</b>		300 000		150 000		89 191			539 191
CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET D'UNE SALLE		150 000							150 000
RENOVATION DES VOUTES DU PORT DE PLAISANCE		150 000							150 000
AMENAGEMENT DU QUAI DES SABLIERES				150 000					150 000
RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME						89 191			89 191
<b>SABLONCEAUX</b>						13 364			13 364
CONSTRUCTION COURT DE TENNIS ET MUR ENTRAINEMENT						13 364			13 364
<b>SAINT AUGUSTIN</b>	21 951	2 765	8 705		11 460	9 209			54 090
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	21 951								21 951
REHABILITATION DU TEMPLE		2 765							2 765
AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DES FETES			8 705						8 705
PISTE CYCLABLE "LE PAPÉRICAUD"					11 460				11 460
REALISATION PARKING DES BASSAMARDS						9 209			9 209

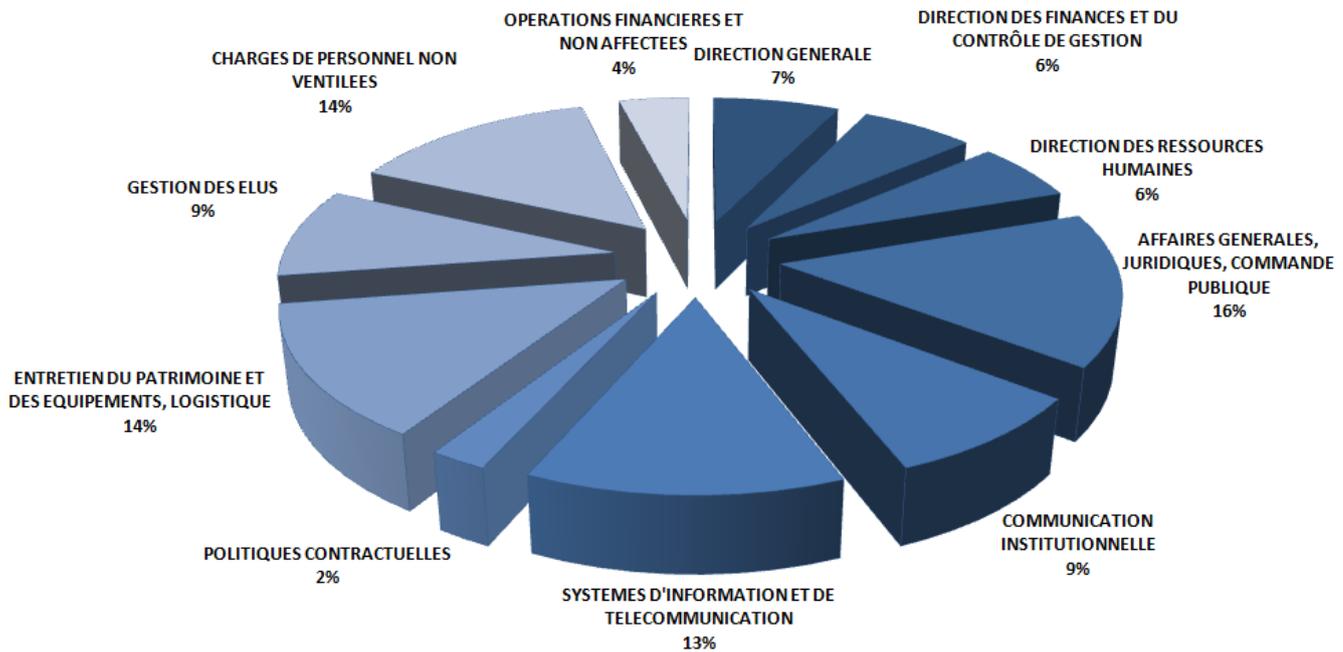
Communes/Projets	2007-2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
<b>SAINT GEORGES DE DIDONNE</b>			35 656	63 146					98 802
REHABILITATION DE LA SALLE BLEUE DU RELAIS DE LA COTE DE BEAUTE			35 656						35 656
EAUX PLUVIALES				63 146					63 146
<b>SAINT PALAIS SUR MER</b>				130 875					130 875
COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS				130 875					130 875
<b>SAINT ROMAIN SUR GIRONDE</b>					5 798				5 798
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX					5 798				5 798
<b>SAINT SULPICE DE ROYAN</b>		138 760			150 000	150 000	103 870	88 147	630 776
AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES		138 760							138 760
TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE					150 000				150 000
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE						150 000			150 000
CHAUDIÈRE À BOIS							103 870		103 870
REHABILITATION AIRE DE JEUX								88 147	88 147
<b>SAUJON</b>	42 700			150 000	150 000	47 600	18 250	87 500	496 050
RECONST° ET AMENAGEMENT DES ECLUSES ET DU PONT DE RIBEROU	42 700								42 700
ESPACE CULTUREL				150 000					150 000
AMÉNAGEMENT PORT DE RIBÉROU					150 000				150 000
CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE						47 600			47 600
RÉHAB/ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE DE LA MÉDIATHÈQUE							18 250		18 250
RÉHABILITATION GYMNASSE RAVET								87 500	87 500
<b>SEMUSSAC</b>	1 102		59 616		65 306	79 460	150 000	46 637	402 121
RENOVATION DE LA CLOCHE ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE	1 102								1 102
REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX			31 808						31 808
TRAVAUX EXTENSION ECOLE MATERNELLE			27 809						27 809
ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE					65 306				65 306
AMÉNAGEMENT VOIRIE DU CENTRE-BOURG						79 460			79 460
CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL							150 000		150 000
AMENAGEMENT ACCES PARKING GYMNASSE								46 637	46 637
<b>LA TREMBLADE</b>		150 000		150 000		13 152		115 597	428 749
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES CENTRE BOURG LA TREMBLADE		150 000							150 000
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES / RONCE LES BAINS				150 000					150 000
AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK						13 152			13 152
AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE RONCE-LES-BAINS - TRANCHE 1								115 597	115 597
<b>VAUX SUR MER</b>	12 057	30 273	93 500	150 000	59 698				345 528
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	12 057								12 057
AMENAGEMENT ALLEES DU PARC HOTEL DE VILLE		23 529							23 529
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE		4 018							4 018
RESTAURATION LAVOIR ET FONTAINE		2 726							2 726
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT "ESPACES JEUNES"			93 500						93 500
CONSTRUCTION CRECHE				150 000					150 000
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE					59 698				59 698
<b>Total général</b>	<b>299 443</b>	<b>1 015 825</b>	<b>591 947</b>	<b>1 151 977</b>	<b>1 094 550</b>	<b>563 438</b>	<b>675 815</b>	<b>975 356</b>	<b>6 368 350</b>

## 2. Charges de structure et actions générales

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>6 640 102 €</b>	<b>6 404 343 €</b>
Frais de gestion du personnel	3 397 040 €	3 483 799 €
Subventions, participations, interventions	35 900 €	47 438 €
Autres dépenses de fonctionnement	1 981 444 €	1 721 566 €
Annuité de la dette	519 298 €	372 540 €
Dépenses d'équipement	661 900 €	779 000 €
Investissement autre ...	44 520 €	0 €
	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i></b>		
DIRECTION GENERALE	448 300 €	381 870 €
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE GESTION	333 720 €	342 290 €
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	310 710 €	319 190 €
AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE	837 415 €	827 357 €
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	471 770 €	459 409 €
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION	591 449 €	671 019 €
POLITIQUES CONTRACTUELLES	87 200 €	123 288 €
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS, LOGISTIQUE	727 120 €	715 220 €
GESTION DES ELUS	506 000 €	486 240 €
CHARGES DE PERSONNEL NON VENTILEES (ASSURANCE, COTISATIONS SOCIALES, SAISONNIERS...)	738 700 €	749 920 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	422 463 €	212 075 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE	10 000 €	12 000 €
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	6 500 €	6 000 €
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION	260 900 €	357 300 €
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS, LOGISTIQUE	384 500 €	403 700 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	503 355 €	337 465 €

Les charges de structure intègrent le coût des directions et services ressources assumant des missions transversales au service des élus et des services opérationnels de la CARA. Ces dépenses représentent 6,4 millions d'euros.

Répartition des dépenses de fonctionnement



La direction générale des services est chargée, sous l'autorité du Président, de diriger les services de la C.A.R.A., d'en coordonner l'organisation en veillant à la mise en œuvre des orientations et des décisions prises par le conseil communautaire.

La direction des ressources humaines gère tous les éléments liés à la carrière professionnelle, elle coordonne également l'action sociale en direction des agents : chèques de table, prestations CNAS, contrat maintien de salaire,... Enfin, la DRH, est chargée de la prévention des risques professionnels c'est à dire de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents et d'améliorer l'organisation et l'environnement du travail.

Les dépenses de personnel en opérations non affectées concernent l'enveloppe prévue pour le personnel saisonnier, les apprentis et tous les frais assimilés concernant l'ensemble du personnel de la C.A.R.A. (cotisations pour assurance du personnel, chèques de table, versement au FNC du supplément familial, cotisations organismes sociaux...). Les autres dépenses concernent les frais de déplacements et les frais de formation des agents de la C.A.R.A.

Les opérations financières concernent en fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, les taxes foncières, l'enveloppe dédiée aux études d'ordre institutionnel (pacte fiscal et financier, transferts de compétences, transfert d'équipements...) et en investissement le remboursement du capital de la dette.

Les affaires générales, juridiques et commande publique

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>847 415 €</b>	<b>839 357 €</b>
Frais de gestion du personnel	520 110 €	534 490 €
Autres dépenses de fonctionnement	317 305 €	292 867 €
Dépenses d'équipement	10 000 €	12 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
<b>AFFAIRES GENERALES</b>	<b>197 090 €</b>	<b>170 252 €</b>
AFFRANCHISSEMENT	57 900 €	55 380 €
ARCHIVES	23 400 €	21 520 €
ASSURANCES	107 000 €	84 542 €
DOCUMENTATION RESSOURCES	8 790 €	8 810 €
<b>AFFAIRES JURIDIQUES</b>	<b>30 000 €</b>	<b>43 850 €</b>
ACTES ET INTERROGATIONS HYPOTHECAIRES	1 000 €	500 €
BASE DE DONNEES RESSOURCES	11 000 €	11 350 €
PRESTATION DE CONSEIL	4 000 €	7 000 €
PROCEDURE DE CONTENTIEUX	14 000 €	25 000 €
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>90 215 €</b>	<b>78 765 €</b>
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	90 215 €	78 765 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>	<b>10 000 €</b>	<b>12 000 €</b>
MOBILIER ADMINISTRATIF	10 000 €	12 000 €

La communication institutionnelle

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>478 270 €</b>	<b>465 409 €</b>
Frais de gestion du personnel	235 900 €	238 509 €
Autres dépenses de fonctionnement	235 870 €	220 900 €
Dépenses d'équipement	6 500 €	6 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
ANNONCES ET INSERTION WEB	0 €	5 000 €
ANNONCES LEGALES	1 000 €	1 000 €
ANNONCES PUBLICITAIRES	15 000 €	9 000 €
COMMUNICATION INTERNE	5 000 €	0 €
CREATION DOCUMENTS PUBLICITAIRES	17 000 €	18 000 €
DISTRIBUTION	22 000 €	25 000 €
ILLUSTRATION INFOGRAPHIE	7 200 €	7 200 €
IMPRESSION	76 000 €	75 000 €
INTERNET INTRANET	4 000 €	0 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	10 970 €	11 000 €
OBJETS PROMOTIONNELS	17 000 €	16 000 €
OPERATIONS DE COMMUNICATION	1 500 €	1 500 €
OPERATIONS EVENEMENTIELS	2 000 €	2 000 €
PRESTATIONS PHOTOGRAPHIES	19 200 €	19 200 €
PRESTATIONS PIGISTE	7 000 €	7 000 €
PRESTATIONS VIDEO	5 000 €	0 €
PUBLICITE AFFICHAGE	2 000 €	0 €
PUBLICITE RADIO TV	24 000 €	24 000 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
MATERIEL COMMUNICATION	1 500 €	1 000 €
MATERIEL SIGNALETIQUES	5 000 €	5 000 €

La communication institutionnelle assure la valorisation des actions des élus et des services de la CARA. Fonction d'appui aux élus et aux services, elle coordonne la conception, l'édition et l'impression des différents documents internes et externes de la CARA.

Les systèmes d'information et de télécommunication

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>852 349 €</b>	<b>1 028 319 €</b>
Frais de gestion du personnel	302 900 €	360 810 €
Subventions, participations, interventions	15 000 €	15 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	273 549 €	295 209 €
Dépenses d'équipement	260 900 €	357 300 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
<b><u>INFORMATIQUE</u></b>	<b>160 300 €</b>	<b>183 810 €</b>
COPIEURS ET IMPRIMANTES	42 600 €	39 200 €
ENTRETIEN DE VEHICULE	800 €	0 €
LOGICIEL	80 500 €	105 400 €
MATERIEL INFORMATIQUE	36 000 €	38 000 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	400 €	1 210 €
<b><u>SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</u></b>	<b>45 000 €</b>	<b>42 680 €</b>
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	45 000 €	42 680 €
<b><u>TELEPHONIE</u></b>	<b>83 249 €</b>	<b>83 719 €</b>
ABONNEMENTS INTERNET	30 689 €	24 451 €
AUTRES CHARGES DE TELEPHONE	6 960 €	16 560 €
TELEPHONIE FIXE	20 520 €	17 988 €
TELEPHONIE MOBILE	25 080 €	24 720 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
<b><u>INFORMATIQUE</u></b>	<b>238 800 €</b>	<b>287 000 €</b>
LICENCES, LOGICIELS	151 200 €	89 600 €
MATERIEL INFORMATIQUE	87 600 €	197 400 €
<b><u>SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</u></b>	<b>6 100 €</b>	<b>6 100 €</b>
ACQ.MATERIEL ET LOGICIEL POUR LE S.I.G.	6 100 €	6 100 €
<b><u>TELEPHONIE</u></b>	<b>16 000 €</b>	<b>64 200 €</b>
LICENCES	4 000 €	15 600 €
MATERIEL TELEPHONIE	12 000 €	48 600 €

L'entretien du patrimoine et des équipements, logistique

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 111 620 €</u></b>	<b><u>1 118 920 €</u></b>
Frais de gestion du personnel	424 900 €	444 660 €
Autres dépenses de fonctionnement	302 220 €	270 560 €
Dépenses d'équipement	384 500 €	403 700 €

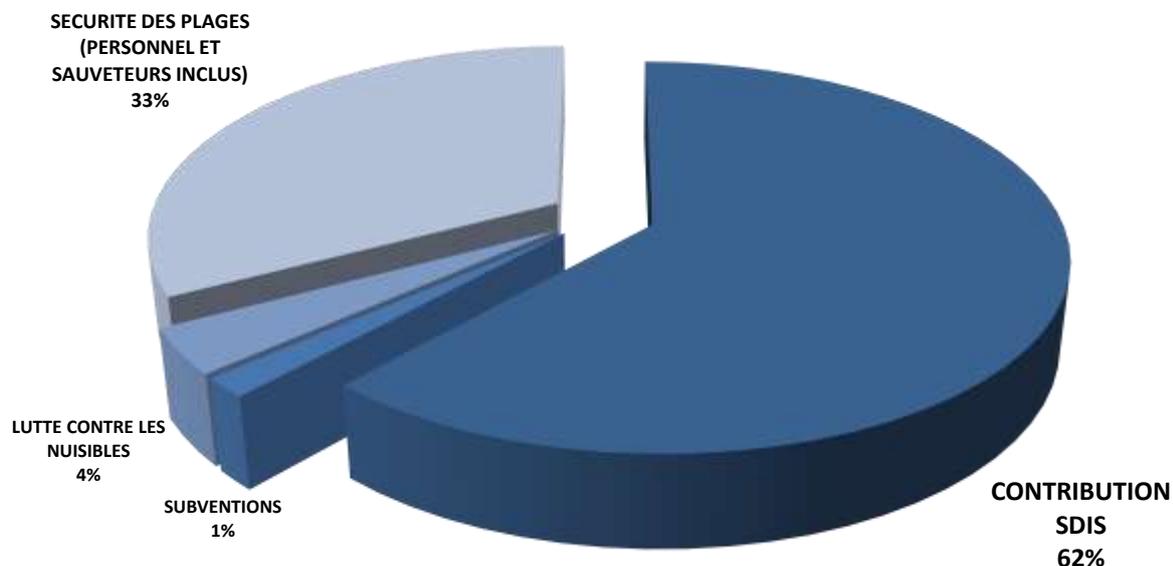
	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
BATIMENTS CARA	187 520 €	201 360 €
FLOTTE DE VEHICULES	74 700 €	69 200 €
VOIRIE COMMUNAUTAIRE	40 000 €	0 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	0 €	5 000 €
BATIMENT RUE PITORIE	2 000 €	0 €
BUREAUX DE LA CARA	31 500 €	46 000 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE	0 €	1 500 €
FLOTTE VEHICULES	67 000 €	100 000 €
GROS OUTILLAGE	0 €	1 200 €
LOCAUX TECHNIQUES DE LA CARA	200 000 €	200 000 €
MAISON CARRE D'AS	20 000 €	0 €
SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE DES PMR	64 000 €	50 000 €

### 3. Sécurité et salubrité publique

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<u>TOTAL</u>	<u>5 706 886 €</u>	<u>10 514 049 €</u>
Frais de gestion du personnel	856 800 €	917 710 €
Subventions, participations, interventions	2 796 060 €	2 801 841 €
Autres dépenses de fonctionnement	603 010 €	652 000 €
Dépenses d'équipement	1 451 016 €	6 142 498 €
	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
<b><u>SECURITE, PROTECTION CIVILE</u></b>	<b><u>2 766 460 €</u></b>	<b><u>2 771 841 €</u></b>
CONTRIBUTION SDIS	2 694 460 €	2 699 841 €
REFUGE ANIMALIER	51 000 €	51 000 €
SUBVENTIONS SNSM	21 000 €	21 000 €
<b><u>SECURITE DES PLAGES</u></b>	<b><u>490 010 €</u></b>	<b><u>517 000 €</u></b>
FORMATION SAUVETEURS	164 000 €	164 000 €
LOCATION POSTES DE SECOURS	150 000 €	150 000 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	176 010 €	203 000 €
<b><u>LUTTE CONTRE LES NUISIBLES</u></b>	<b><u>142 600 €</u></b>	<b><u>165 000 €</u></b>
CHENILLES PROCESSIONNAIRES FRELONS ASIATIQUES	3 000 €	5 000 €
DEMOUSTICATION	110 000 €	130 000 €
LUTTE CONTRE LES RAGONDINS	29 600 €	30 000 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
<b><u>SECURITE, PROTECTION CIVILE</u></b>	<b><u>1 391 016 €</u></b>	<b><u>6 087 498 €</u></b>
CONSTRUCTION NOUVELLE GENDARMERIE	1 351 016 €	5 892 498 €
DEFENSES INCENDIE	40 000 €	195 000 €
<b><u>SECURITE DES PLAGES</u></b>	<b><u>60 000 €</u></b>	<b><u>55 000 €</u></b>
MATERIEL SURVEILLANCE ZONES DE BAINADE	60 000 €	55 000 €

## LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA C.A.R.A.

La CARA consacre près de 4,4 millions d'euros, en fonctionnement, à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.



La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours constitue 64 % des dépenses de fonctionnement sur ce poste. Il s'agit d'une contribution obligatoire qui "cofinance" la présence et l'action des pompiers sur le territoire de la CARA. Cette participation est estimée à 2,7 millions d'euros pour l'exercice 2016 (*Notification 2016 + 0,2 %*).

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA C.A.R.A.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la contribution versée au SDIS notifiée à la CARA par commune :

COMMUNES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	PV° 2017
ARCES	6 332 €	6 617 €	6 822 €	7 552 €	7 803 €	7 827 €	7 842 €	7 858 €
ARVERT	34 878 €	35 628 €	37 038 €	38 750 €	41 190 €	41 313 €	41 396 €	41 479 €
BARZAN	6 199 €	6 222 €	6 366 €	6 349 €	6 530 €	6 550 €	6 563 €	6 576 €
BOUTENAC-TOUVENT	1 840 €	1 840 €	1 962 €	2 205 €	2 318 €	2 325 €	2 329 €	2 334 €
BREUILLET	30 446 €	31 262 €	34 138 €	36 540 €	37 700 €	37 813 €	37 889 €	37 965 €
BRIE-SOUS-MORTAGNE	2 881 €	2 940 €	2 971 €	3 020 €	3 008 €	3 017 €	3 023 €	3 029 €
CHAILLEVETTE	13 056 €	13 629 €	14 511 €	16 128 €	17 125 €	17 176 €	17 210 €	17 245 €
CHAY	6 614 €	6 806 €	6 952 €	7 294 €	7 550 €	7 572 €	7 587 €	7 602 €
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	7 989 €	8 174 €	8 355 €	8 339 €	8 524 €	8 550 €	8 567 €	8 584 €
CORME-ECLUSE				9 110 €	9 599 €	9 628 €	9 648 €	9 667 €
COZES	22 762 €	23 243 €	23 906 €	24 469 €	25 436 €	25 513 €	25 564 €	25 615 €
EGUILLE	7 517 €	7 633 €	7 835 €	8 755 €	9 057 €	9 084 €	9 102 €	9 120 €
EPARGNES	6 827 €	7 024 €	7 219 €	7 754 €	7 990 €	8 014 €	8 030 €	8 046 €
ETAULES	22 565 €	23 562 €	24 945 €	27 221 €	28 359 €	28 444 €	28 501 €	28 558 €
FLOIRAC	2 866 €	2 901 €	2 963 €	3 309 €	3 463 €	3 473 €	3 480 €	3 487 €
GREZAC	7 814 €	8 114 €	8 383 €	8 636 €	9 094 €	9 121 €	9 139 €	9 158 €
MATHES	93 544 €	94 431 €	96 930 €	86 923 €	86 152 €	86 410 €	86 583 €	86 756 €
MEDIS	40 709 €	41 052 €	41 980 €	37 714 €	39 293 €	39 411 €	39 489 €	39 568 €
MESCHERS-SUR-GIRONDE	59 682 €	61 430 €	63 772 €	65 908 €	67 821 €	68 024 €	68 160 €	68 297 €
MORNAC-SUR-SEUDRE	7 392 €	7 743 €	8 117 €	9 351 €	9 899 €	9 928 €	9 948 €	9 968 €
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	13 441 €	13 587 €	12 886 €	12 616 €	13 094 €	13 134 €	13 160 €	13 186 €
ROYAN	1 356 435 €	1 360 244 €	1 390 507 €	1 403 929 €	1 409 704 €	1 413 933 €	1 416 761 €	1 419 594 €
SABLONCEAUX				10 187 €	10 736 €	10 768 €	10 789 €	10 811 €
SAINT-AUGUSTIN	14 103 €	15 099 €	15 518 €	17 707 €	17 950 €	18 004 €	18 040 €	18 076 €
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	195 148 €	198 515 €	204 001 €	195 631 €	198 680 €	199 276 €	199 674 €	200 074 €
SAINT-PALAIS-SUR-MER	158 210 €	162 224 €	167 844 €	157 386 €	160 483 €	160 965 €	161 287 €	161 609 €
SAINT-ROMAIN-DE-BENET				13 716 €	13 889 €	13 930 €	13 958 €	13 986 €
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	379 €	378 €	384 €	449 €	455 €	456 €	457 €	458 €
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	30 997 €	31 574 €	32 634 €	34 414 €	35 719 €	35 826 €	35 898 €	35 970 €
SAUJON	98 888 €	101 154 €	104 799 €	116 693 €	120 087 €	120 448 €	120 689 €	120 930 €
SEMUSSAC	16 930 €	17 897 €	18 516 €	20 257 €	21 197 €	21 261 €	21 303 €	21 346 €
TALMONT	1 864 €	1 939 €	1 951 €	2 009 €	2 028 €	2 034 €	2 038 €	2 042 €
TREMBLADE	103 124 €	105 292 €	108 902 €	112 631 €	110 567 €	110 899 €	111 121 €	111 343 €
VAUX-SUR-MER	128 220 €	130 727 €	134 011 €	135 159 €	138 530 €	138 946 €	139 224 €	139 502 €
<b>CARA</b>	<b>2 499 653 €</b>	<b>2 528 880 €</b>	<b>2 597 116 €</b>	<b>2 648 110 €</b>	<b>2 681 030 €</b>	<b>2 689 073 €</b>	<b>2 694 452 €</b>	<b>2 699 840 €</b>

Le budget « sécurité des plages » concerne la mise en place et la surveillance des zones de baignade aménagées et surveillées de Ronce-les-Bains à Meschers-sur-Gironde, soit 22 postes de secours avec 140 nageurs sauveteurs par jour (sous le statut de sapeur-pompier volontaire), l'équipement des postes de secours, l'entretien, toute l'année, des différents matériels des postes de secours (ex : jets, quads, embarcations, radios, pharmacies, matériels de secourisme...), la formation du personnel (en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours 17), l'organisation et le suivi des nageurs sauveteurs (de juin à début septembre) et la gestion des interventions durant tout l'été.

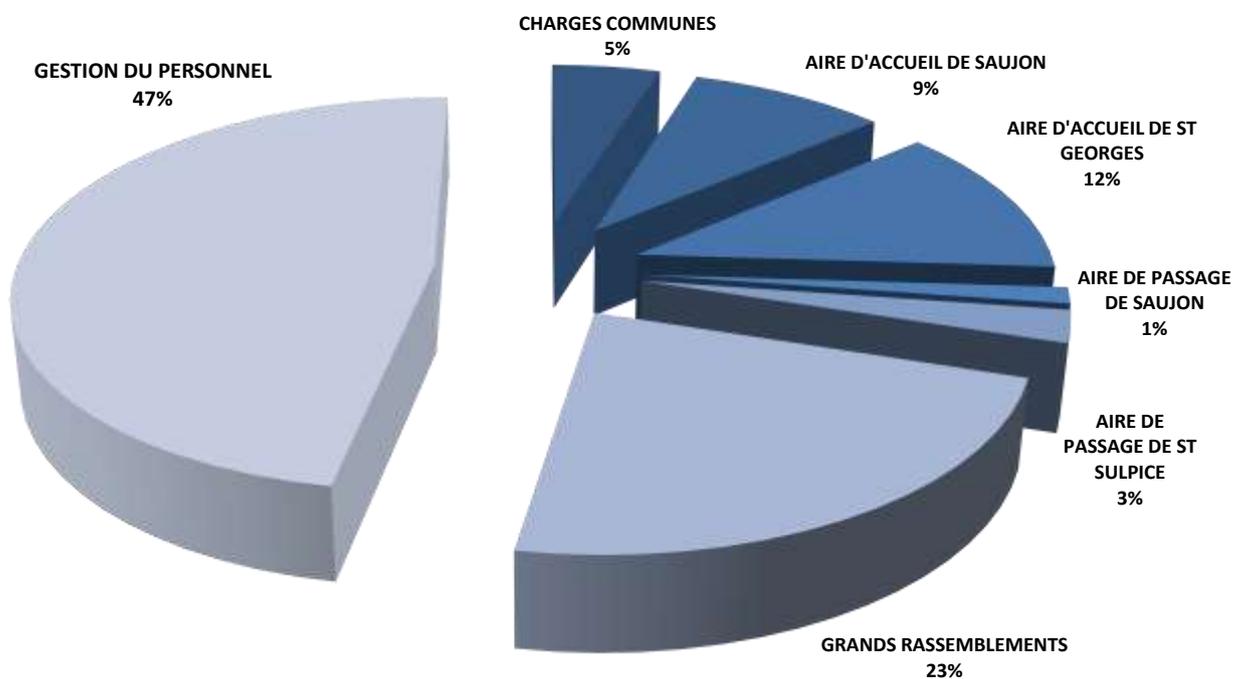
#### 4. Gestion accueil des gens du voyage

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>623 660 €</b>	<b>543 610 €</b>
Frais de gestion du personnel	189 660 €	163 460 €
Subventions, participations, interventions	31 500 €	25 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	146 500 €	158 150 €
Dépenses d'équipement	246 000 €	187 000 €
Investissement autre ...	10 000 €	10 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
CHARGES COMMUNES	11 000 €	16 900 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	35 300 €	30 850 €
AIRE D'ACCUEIL DE ST GEORGES DE DIDONNE	46 500 €	42 350 €
AIRE DE PASSAGE DE SAUJON	5 200 €	4 550 €
AIRE DE PASSAGE DE ST SULPICE DE ROYAN	10 000 €	9 000 €
GRANDS RASSEMBLEMENTS	70 000 €	79 500 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
AIRE DE ROYAN	75 000 €	50 000 €
AIRE ACCUEIL DE SAUJON	11 000 €	6 000 €
AIRE D'ACCUEIL DE ST GEORGES DE DIDONNE	50 000 €	7 000 €
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	0 €	5 000 €
AIRE DE PASSAGE SAUJON	0 €	5 000 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	110 000 €	114 000 €
DEPOTS ET CAUTION	10 000 €	10 000 €

La gestion de l'accueil des gens du voyage réside dans la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil permanent, ainsi que la gestion des aires de petits et moyens passages et des grands passages estivaux des gens du voyage.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 347 milliers d'euros dont près de la moitié dédiée à la gestion du personnel affecté à cette compétence sensible et difficile dans sa gestion quotidienne.



## 5. Protection, mise en valeur du milieu naturel et amélioration du cadre de vie

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 027 680 €</u></b>	<b><u>1 312 270 €</u></b>
Frais de gestion du personnel	448 000 €	457 960 €
Subventions, participations, interventions	63 000 €	63 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	109 140 €	132 810 €
Annuité de la dette	0 €	15 500 €
Dépenses d'équipement	407 540 €	640 500 €
Investissement autre ...	0 €	2 500 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	35 800 €	59 000 €
GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	60 470 €	56 130 €
GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES	74 500 €	76 970 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	1 370 €	6 710 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
ASSAINISSEMENT PLUVIAL	0 €	500 000 €
ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	22 750 €	15 000 €
GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	80 500 €	100 500 €
GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES	31 000 €	25 000 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	273 290 €	15 000 €

La protection, la mise en valeur du milieu naturel et l'amélioration du cadre de vie s'appréhendent au travers des actions de la CARA en matière :

- d'énergie, développement durable,
- de gestion intégrée des zones côtières,
- de gestion des espaces naturels sensibles.

## Energie Développement Durable

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>176 950 €</b>	<b>190 840 €</b>
Frais de gestion du personnel	118 400 €	116 840 €
Subventions, participations, interventions	500 €	500 €
Autres dépenses de fonctionnement	35 300 €	58 500 €
Dépenses d'équipement	22 750 €	15 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
CONCOURS FAMILLE A ENERGIE POSITIVE	4 600 €	4 200 €
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE	3 200 €	2 200 €
DEMARCHE ECO MANIFESTATION	2 500 €	1 000 €
ETUDES ENERGIE DEVELOPPEMENT DURABLE	0 €	25 000 €
FETE DE L'ENERGIE	10 300 €	9 000 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	12 700 €	15 600 €
SENSIBILISATION JEUNE PUBLIC ENERGIE-CLIMAT	2 500 €	2 000 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
AIDE RENOVATION ENERGETIQUE	22 750 €	15 000 €

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) a pour finalité de mettre en œuvre des actions favorisant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le PCET est obligatoire pour la CARA (communautés d'agglomération de plus de 50 000 habitants - Loi Grenelle II). Il doit répondre à des objectifs quantifiés permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'Espace Info Énergie (EIE) a deux missions principales, le conseil au grand public et aux professionnels sur la maîtrise de l'énergie (projets de rénovation et constructions performantes, éco-gestes), les énergies renouvelables et les aides financières possibles, et le conseil et l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics (commune) sur l'optimisation des consommations d'énergie, l'assistance à l'audit de bâtiments et à la mise en place d'actions correctives, la sensibilisation du personnel communal vers une démarche d'éco-responsabilité.

Gestion Intégrée des Zones Côtières

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>228 950 €</b>	<b>228 150 €</b>
Frais de gestion du personnel	123 450 €	126 180 €
Subventions, participations, interventions	62 500 €	62 500 €
Autres dépenses de fonctionnement	12 000 €	14 470 €
Dépenses d'équipement	31 000 €	25 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
CHARGES COMMUNES	200 €	670 €
NATURA 2000 SITE 36 MARAIS ET FALAISES DES COTEAUX	5 800 €	6 200 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	62 500 €	62 500 €
PLAN PLAGE	6 000 €	7 600 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
PLAN PLAGE TERRITORIAL - SIGNALÉTIQUE	31 000 €	25 000 €

La Gestion Intégrée des Zones Côtières correspond à l'aménagement et à l'utilisation durable du littoral, prenant simultanément en compte tous les enjeux, terrestres et marins de la frange littorale de notre territoire. Elle a pour objectifs, entre autres :

- d'intégrer les problématiques maritimes dans les projets d'aménagement et de développement du territoire,
- d'affirmer l'identité maritime de notre territoire,
- de réguler les conflits d'usages afin d'obtenir une utilisation harmonieuse de la zone côtière,
- de concilier la préservation de cet espace fragile, d'un point de vue environnemental, avec la pérennisation et le développement des activités économiques et de loisirs qui y sont liées.

## Gestion des Espaces Naturels Sensibles

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>347 120 €</b>	<b>371 570 €</b>
Frais de gestion du personnel	206 150 €	214 940 €
Autres dépenses de fonctionnement	60 470 €	56 130 €
Dépenses d'équipement	80 500 €	100 500 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX	19 060 €	14 200 €
ENS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	9 860 €	13 300 €
ESPACES VERTS - SERVICES CARA	31 550 €	28 630 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
CONVENTION ONF	60 000 €	60 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	20 500 €	40 500 €

La gestion des espaces naturels sensibles réside dans la gestion et l'entretien des espaces verts des bâtiments, équipements communautaires et bâtiments techniques ainsi que dans la maîtrise de l'impact touristique sur l'environnement remarquable du territoire, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral, l'ONF et le Conseil général (forêts domaniales, accès aux plages, parkings, pistes cyclables).

**Panneaux Photovoltaïques sur patrimoine Bâti**

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b><u>274 660 €</u></b>	<b><u>21 710 €</u></b>
Autres dépenses de fonctionnement	1 370 €	3 710 €
Annuité de la dette	0 €	15 500 €
Dépenses d'équipement	273 290 €	0 €
Investissement autre ...	0 €	2 500 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i></b>		
ATELIER RELAIS DE COZES	340 €	1 130 €
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	680 €	1 300 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	350 €	1 030 €
FRAIS FINANCIER	0 €	3 250 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
EQUIPEMENT PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	273 290 €	
OPERATIONS FINANCIERES		15 000 €

## 6. Aménagement de l'espace communautaire

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>323 500 €</b>	<b>608 550 €</b>
Frais de gestion du personnel	241 500 €	242 100 €
Autres dépenses de fonctionnement	41 000 €	42 750 €
Dépenses d'équipement	41 000 €	323 700 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	41 000 €	42 750 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
ACTIONS FONCIERES	1 000 €	100 000 €
ETUDE FUTUR SIEGE SOCIAL DE LA CARA	0 €	30 000 €
QUARTIER ELECTRICITE DE ROYAN	40 000 €	100 000 €
S.C.O.T.	0 €	93 700 €

La CARA œuvre pour le développement et l'aménagement organisé et cohérent du territoire.

Les dépenses de fonctionnement concernant l'aménagement du territoire sont principalement dédiées à la rémunération du personnel affecté à cette compétence.

Les autres dépenses sont prévues pour les actions de communication et de concertation afférentes au SCoT (Lettres du SCoT, enquête publique, concertation, reprographie, annonces légales...).

## 7. Déplacements urbains et transports collectifs

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>8 787 093 €</b>	<b>7 086 980 €</b>
Frais de gestion du personnel	207 500 €	214 690 €
Subventions, participations, interventions	42 750 €	3 770 €
Autres dépenses de fonctionnement	6 394 013 €	5 709 391 €
Annuité de la dette	153 730 €	229 488 €
Dépenses d'équipement	1 989 100 €	929 640 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
<b><u>DEPLACEMENT, INTERMODALITE</u></b>	<b><u>1 329 185 €</u></b>	<b><u>956 473 €</u></b>
SUB. EQUILIBRE - DOUBLE COMPTE SUR B. ANNEXE	1 309 275 €	934 176 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN	12 000 €	12 527 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	3 910 €	3 770 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	4 000 €	6 000 €
<b><u>TRANSPORT URBAIN</u></b>	<b><u>5 149 308 €</u></b>	<b><u>4 806 176 €</u></b>
DELEGATION SERVICE PUBLIC	4 989 428 €	4 702 980 €
ABRIS	10 000 €	10 100 €
ARRETS DE BUS	21 600 €	7 000 €
MARCHE D'INSERTION	24 000 €	15 808 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	104 280 €	70 288 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b><u>DEPLACEMENT, INTERMODALITE</u></b>	<b><u>452 600 €</u></b>	<b><u>593 200 €</u></b>
GARE INTERMODALE DE ROYAN	15 000 €	146 400 €
GARE INTERMODALE DE SAUJON	236 000 €	271 200 €
LIGNE LGV TOURS BORDEAUX	140 000 €	160 000 €
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN -ACTIONS	58 600 €	15 600 €
PLAN DEPLACEMENT ADMINISTRATION - PDA	3 000 €	0 €
<b><u>TRANSPORT URBAIN</u></b>	<b><u>1 648 500 €</u></b>	<b><u>516 440 €</u></b>
DEPOT BUS	50 000 €	10 000 €
EQUIPEMENT DES ARRETS DE BUS EN ABRIS VOYAGEURS	321 000 €	192 300 €
MISE EN OEUVRE DU SDAT	1 160 500 €	116 640 €
POTEAUX ET SIGNALISATIONS	5 000 €	17 500 €
PAS D'OPERATION	112 000 €	180 000 €

La CARA organise et gère les déplacements sur son territoire, dans un esprit de développement équilibré et d'équité, pour proposer à ses habitants une offre de transport en commun de qualité et dans des conditions optimales de sécurité. La CARA met également en œuvre le Plan de Déplacement Urbains (PDU), le Plan de Déplacements d'Administration (PDA), la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport (SDAT) et de l'aménagement de gares intermodales à Royan et Saujon.

La gestion en délégation de service public du transport urbain représente 95 % des dépenses de fonctionnement sur cette compétence avec des crédits prévus à plus de 4,7 millions d'euros pour l'exercice 2017.

Les autres dépenses concernent la cotisation annuelle au GART, les prestations de contrôle de la qualité de service du transport, l'hébergement des données billettique ainsi que le matériel de remplacement du mobilier urbain dédié au transport.

## 8. Politique de logements

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
	<b><u>1 438 780 €</u></b>	<b><u>1 754 770 €</u></b>
	<b>TOTAL</b>	
Frais de gestion du personnel	93 700 €	95 280 €
Subventions, participations, interventions	12 000 €	12 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	33 080 €	142 190 €
Dépenses d'équipement	1 300 000 €	1 505 300 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
EQUILIBRE TERRITORIAL/ACCORD COLLECTIF INTERCO	0 €	40 000 €
LOGEMENTS SAISONNIERS	19 300 €	26 500 €
MOUS LA PUISADE	4 760 €	0 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	12 020 €	13 690 €
OBSERVATOIRE DES LOYERS	4 000 €	0 €
PIG - OPAH	0 €	70 000 €
SEMINAIRE HABITAT	5 000 €	4 000 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
LOGEMENTS SOCIAUX	1 170 000 €	1 304 800 €
AIDE A L'ACCESSION AUX PARTICULIERS	100 000 €	150 000 €
AIDE A LA REHABILITATION DE L'HABITAT PRIVE	30 000 €	42 500 €
ETUDE PLH	0 €	8 000 €

La politique du logement de la CARA est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH). C'est dans ce cadre réglementaire que la CARA pilote les actions engagées en faveur de l'adaptation du logement aux besoins des habitants du territoire : développement du logement social, aide à l'accession à la propriété, aide à la réhabilitation de l'habitat privé...

La CARA mobilise élus et partenaires pour une définition partagée de la politique de l'habitat pour les prochaines années à travers le PLH.

Les principaux équipements concernent les participations de la CARA à la production des logements sociaux, les aides de la CARA aux particuliers en matière d'accession et de réhabilitation de l'habitat privé.

## 9. Politique de la ville et de la solidarité

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>2 639 372 €</b>	<b>2 600 249 €</b>
Frais de gestion du personnel	423 900 €	449 300 €
Subventions, participations, interventions	1 786 072 €	1 685 922 €
Autres dépenses de fonctionnement	429 400 €	435 027 €
Dépenses d'équipement	0 €	30 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	702 147 €	701 967 €
PREVENTION, INSERTION, SOLIDARITE	1 576 665 €	1 524 452 €
RELAIS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	360 560 €	343 830 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
PREVENTION, INSERTION, SOLIDARITE	0 €	30 000 €

Dans le cadre de sa politique de la ville et de la solidarité, la CARA met en œuvre des actions locales de développement social afin de participer à l'amélioration de l'offre de service à destination de l'ensemble des habitants de son territoire.

Elle se charge plus particulièrement de soutenir les actions d'animations de loisirs, de prévention et d'insertion.

Elle maintient et développe de façon partenariale sur l'ensemble de ses communes une offre de services pour les enfants âgés de 0 à 11 ans, les jeunes de 12 à 25 ans et les personnes en situation d'exclusion.

La politique de la ville s'appuie à la fois sur le diagnostic permanent et partagé du Projet Éducatif et Social Communautaire (PESC), mais aussi sur un tissu associatif local.

**Relais Accueil Petite Enfance**

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>360 560 €</b>	<b>343 830 €</b>
Frais de gestion du personnel	264 600 €	252 190 €
Subventions, participations, interventions	35 000 €	35 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	60 960 €	56 640 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
COMMUNICATION	1 000 €	2 100 €
RELAIS APE CHARGES COMMUNES	42 700 €	52 220 €
RELAIS APE SECTEUR NORD	9 460 €	9 160 €
RELAIS APE SECTEUR EST	13 010 €	7 960 €
RELAIS APE SECTEUR OUEST	16 970 €	12 350 €
RELAIS APE SECTEUR SUD	12 820 €	7 850 €

Le Relais Accueil Petite Enfance assure l'animation du réseau des acteurs de la petite enfance.

Il a une mission de veille et de développement d'offre de services aussi bien en direction de l'accueil individuel que de l'accueil collectif des enfants âgés de 0 à 3 ans.

C'est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits au service des familles.

Il favorise également la professionnalisation des acteurs de la petite enfance.

**Petite enfance, enfance, jeunesse**

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<u>TOTAL</u>	<u>702 147 €</u>	<u>701 967 €</u>
Frais de gestion du personnel	45 000 €	44 820 €
Subventions, participations, interventions	657 147 €	657 147 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	17 922 €	17 922 €
ACCUEIL COLLECTIF DES 0/3 ANS	206 150 €	206 150 €
ACCUEIL ET ANIMATION DES 3/11 ANS	268 450 €	268 450 €
ACTIONS JEUNES 12/18 ANS	104 625 €	104 625 €
ACTIONS JEUNES 12/25 ANS	60 000 €	60 000 €

La CARA maintient et développe de façon partenariale sur l'ensemble des communes de son territoire une offre de services pour les enfants âgés de 0 à 11 ans et les jeunes de 12 à 25 ans.

La CARA développe également des actions d'information liées aux loisirs, aux jobs d'été, à la santé et travaille en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse, les collèges et les lycées du territoire, ainsi qu'avec les espaces jeunes gérés par des communes ou des EPCI.

**Prévention, médiation, insertion**

DEPENSES	TOTAL	BUDGET 2016	BUDGET 2017
	<b><u>1 576 665 €</u></b>	<b><u>1 576 665 €</u></b>	<b><u>1 554 452 €</u></b>
Frais de gestion du personnel		114 300 €	152 290 €
Subventions, participations, interventions		1 093 925 €	993 775 €
Autres dépenses de fonctionnement		368 440 €	378 387 €
Dépenses d'équipement		0 €	30 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
APPEL A PROJETS INSERT°ECO. & SOCIALE-PREVENT°	148 550 €	0 €
CISPD	139 500 €	136 500 €
COMMUNICATION	0 €	3 000 €
CONTRAT DE VILLE	0 €	60 000 €
MAISON DE L'EMPLOI	130 000 €	0 €
MARCHES D'INSERTION	339 810 €	353 057 €
MISSION LOCALE	5 400 €	2 100 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	5 230 €	5 230 €
SUBVENTIONS INSERTION ACTIVITE ECONOMIQUE	0 €	163 650 €
SUBVENTIONS PUBLICS EN DIFFICULTE	693 875 €	648 625 €
<b><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></b>		
MISSION LOCALE	0 €	30 000 €

La CARA coordonne les actions validées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et soutient des actions de prévention et de médiation sociale, notamment avec l'association "Equilibre"...

Elle soutient techniquement et financièrement des associations d'insertion favorisant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et l'emploi des personnes en situation d'exclusion ou de précarité. La CARA assure une mission de veille et d'analyse des besoins et problématiques de l'insertion, et de l'emploi sur le territoire.

## 10. Développement économique

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>4 526 098 €</b>	<b>3 195 278 €</b>
Frais de gestion du personnel	311 700 €	377 600 €
Subventions, participations, interventions	28 500 €	34 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	200 865 €	338 856 €
Annuité de la dette	137 302 €	154 315 €
Dépenses d'équipement	3 842 531 €	2 284 797 €
Investissement autre ...	5 200 €	5 710 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES	282 200 €	358 700 €
DEVELOPPEMENT AGRICOLE	248 465 €	327 960 €
GESTION ATELIERS RELAIS	6 650 €	9 950 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	58 731 €	93 121 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	2 500 531 €	1 905 297 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES	197 200 €	5 710 €
GESTION ATELIERS RELAIS	0 €	8 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	1 232 321 €	355 540 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	0 €	131 000 €

Afin de contribuer au développement économique du territoire, la C.A.R.A. favorise l'accueil et le développement d'entreprises grâce à :

- l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet, créateurs ou repreneurs d'entreprises,
- la création et la gestion de parcs d'activités et de bâtiments économiques,
- l'animation du partenariat avec les acteurs économiques,
- l'organisation d'évènements,
- l'élaboration et l'animation d'un projet économique de territoire incluant tous les secteurs d'activités : tourisme, agriculture, industrie, commerce, artisanat, services, numérique...

### Aménagement des parcs d'activités communautaires

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 531 €</b>	<b>2 036 297 €</b>
Autres dépenses de fonctionnement	0 €	1 500 €
Dépenses d'équipement	2 500 531 €	2 034 797 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
LA ROUE 2	29 951 €	500 €
LES BREGAUDIERES	0 €	500 €
LES JUSTICES	2 470 580 €	1 904 297 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
LES TOUZELLERIES	0 €	131 000 €

Les principaux travaux d'aménagement de 2017 concernent le parc des Justices à Arvert.

### Hippodrome Royan Atlantique

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>1 291 052 €</b>	<b>362 261 €</b>
Autres dépenses de fonctionnement	3 750 €	52 346 €
Annuité de la dette	137 302 €	154 315 €
Dépenses d'équipement	1 150 000 €	242 000 €

L'exercice 2017 sera celui de la construction de nouveaux centres d'entraînement sur le site de l'hippodrome (marchés engagés en 2016).

## Développement agricole, ostréicole et ruralité

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>248 465 €</b>	<b>327 960 €</b>
Frais de gestion du personnel	122 400 €	127 070 €
Subventions, participations, interventions	18 000 €	18 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	108 065 €	182 890 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
ACTIONS CIRCUITS COURTS : COULEURS & SAVEURS	26 200 €	26 500 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	215 €	390 €
RESTAURATION COLLECTIVE	51 650 €	84 000 €
STRUCTURATION MICRO-FILIERE LOCALE	48 000 €	90 000 €

Le développement agricole, ostréicole et ruralité a pour mission de contribuer au développement et à la promotion du tissu local par le biais des filières existantes ou émergentes. Il favorise la production, la commercialisation et la consommation de produits de qualité distribués en circuit court. Son action permet l'ancrage des producteurs locaux sur le territoire.

A ce titre la C.A.R.A intervient :

- auprès des communes pour aider à l'adaptation des pratiques de la restauration collective, à l'intégration de produits frais et locaux de qualité,
- auprès des enseignants pour sensibiliser les enfants dans une démarche citoyenne à l'évolution de l'agriculture et à la nécessité de prise en compte du développement durable dans l'activité agricole,
- auprès des exploitants pour favoriser la mise en place de filières locales et pour promouvoir le maintien de la valeur ajoutée sur les exploitations,
- auprès des associations locales et sur les marchés fermiers pour que la population renoue ou maintienne le contact avec l'agriculture et les acteurs du monde rural.

Les autres actions de développement économique

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>479 400 €</b>	<b>364 410 €</b>
Frais de gestion du personnel	189 300 €	250 530 €
Subventions, participations, interventions	10 500 €	16 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	82 400 €	92 170 €
Dépenses d'équipement	192 000 €	0 €
Investissement autre ...	5 200 €	5 710 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	10 500 €	16 000 €
AUTRES EVENEMENTIELS	1 840 €	7 000 €
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (ACCOMPAGNEMENT)	28 000 €	11 940 €
ECONOMIE CIRCULAIRE	10 000 €	6 000 €
JOURNEE DE L'ENTREPRENEUR	25 000 €	25 500 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	2 560 €	2 730 €
PLATFORME ENTREPRENDRE	1 000 €	9 000 €
PROJET DE TERRITOIRE	0 €	30 000 €
SALON DU TRAVAIL ET DE LA MOBILITE	14 000 €	0 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
MAISON DES ENTREPRISES	192 000 €	0 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	5 200 €	5 710 €

Les autres actions de développement économique concernent les aides apportées à ce secteur d'activité, l'accompagnement du CODEV, la réalisation de la journée de l'entrepreneur, et la participation au salon du travail et de la mobilité.

## 11. Affaires culturelles, patrimoine et animation territoriale

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<u>TOTAL</u>	<b>1 838 326 €</b>	<b>3 443 097 €</b>
Frais de gestion du personnel	533 520 €	570 440 €
Subventions, participations, interventions	256 300 €	1 390 324 €
Autres dépenses de fonctionnement	826 830 €	914 020 €
Dépenses d'équipement	221 676 €	568 313 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
ACTIVITES PLEINE NATURE, NAUTISME, TOURISME	1 008 700 €	2 195 474 €
CULTURE, PATRIMOINE	607 950 €	679 310 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
ACTIVITES PLEINE NATURE, NAUTISME, TOURISME	81 000 €	280 360 €
CULTURE, PATRIMOINE	140 676 €	287 953 €

La CARA, au travers de ses actions en matière d'affaires culturelles, de préservation et mise en valeur du patrimoine et d'animation territoriale, initie, coordonne et met en œuvre des projets liés au développement, à l'animation et à la valorisation culturelle, touristique et nautique qui s'inscrivent parmi les éléments d'attractivité, de rayonnement et d'identité de territoire, et concernent la population dans sa diversité sociale et intergénérationnelle.

### Actions culturelles

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<u>TOTAL</u>	<b>748 626 €</b>	<b>967 263 €</b>
Frais de gestion du personnel	211 120 €	208 990 €
Subventions, participations, interventions	59 300 €	56 400 €
Autres dépenses de fonctionnement	337 530 €	413 920 €
Dépenses d'équipement	140 676 €	287 953 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
JEUDIS MUSICAUX	269 100 €	269 100 €
MAISON DES DOUANES	550 €	77 820 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	1 580 €	2 000 €
PROJET CULTUREL TERRITORIAL	66 300 €	65 000 €
PROVISION SUR SUBVENTIONS	59 300 €	56 400 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
MAISON DES DOUANES	140 676 €	287 953 €

### Animation territoriale

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>1 089 700 €</b>	<b>2 475 834 €</b>
Frais de gestion du personnel	322 400 €	361 450 €
Subventions, participations, interventions	197 000 €	1 333 924 €
Autres dépenses de fonctionnement	489 300 €	500 100 €
Dépenses d'équipement	81 000 €	280 360 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
ACTIVITES PLEINE NATURE	21 400 €	42 100 €
NAUTISME	545 100 €	462 000 €
TOURISME ANIMATIONS EVENEMENTIELS	49 300 €	68 750 €
TOURISME COMMUNAUTAIRE	70 500 €	1 261 174 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
ACTIVITES PLEINE NATURE	71 000 €	220 360 €
NAUTISME	10 000 €	60 000 €

La C.A.R.A. s'attache au développement, à l'aménagement, à l'animation et à la valorisation touristique et nautique de son territoire.

### Nautisme

Le nautisme étant une des vitrines du territoire intercommunal, la CARA a mis en œuvre un schéma nautique identifiant les freins et les potentiels de développement des pratiques nautiques. La CARA apporte également son aide à travers des actions concrètes. Celles-ci vont de la pratique scolaire à l'événementiel en passant par l'école de sport et la formation d'encadrants.

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
FOURNITURE NAUTISME SCOLAIRE	4 500 €	4 000 €
GABARE SUR LA GIRONDE	0 €	30 000 €
KAYAK	55 000 €	55 000 €
NAUTISME SCOLAIRE	211 000 €	211 000 €
NAUTISME COLLEGE LYCEE	16 500 €	17 000 €
SCHEMA NAUTIQUE	203 100 €	90 000 €
SURF	55 000 €	55 000 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
IMPLANTATION PONTON FLUVIAL EST. LA GIRONDE	0 €	50 000 €
MATERIEL NAUTIQUE	10 000 €	10 000 €

### Activités de pleine nature

La CARA assure, dans le cadre du plan de randonnées, l'entretien et l'aménagement de liaisons douces (circuits de randonnées pédestres et de pistes cyclables) au regard du schéma intercommunal de randonnées et du schéma de développement des itinéraires et pistes cyclables au sud du territoire. Elle développe en partenariat avec les communes des parcours d'orientations.

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
CIRCUITS DE RANDONNEES	21 400 €	35 500 €
PARCOURS RANDO KAYAK	0 €	6 600 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
AMENAGEMENT PARCOURS RANDO KAYAK SUR LA SEUDRE	0 €	26 500 €
CIRCUITS DE RANDONNEES	4 000 €	15 000 €
COURSE D'ORIENTATION	0 €	10 000 €
ITINERAIRE JONCTION ARVERT PAR LES JUSTICES	0 €	100 000 €
ITINERAIRE MARAIS DE SEUDRE	0 €	54 360 €
PISTES CYCLABLES	40 000 €	0 €
REALISATION PISTES ET RANDONNEES	5 000 €	2 500 €
SIGNALTIQUE TOURISTIQUE CIRCUITS P. DETOURS	22 000 €	12 000 €

### Tourisme Animation Evènementiel

L'animation territoriale s'exprime aussi au travers dans l'organisation d'évènements de grande envergure.

	<b>BUDGET 2016</b>	<b>BUDGET 2017</b>
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
FETE DU VELO	8 100 €	7 500 €
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	31 600 €	27 950 €
NAUTISME EN FETE	3 600 €	4 800 €
REMONTEE DE LA SEUDRE	6 000 €	28 500 €

### Tourisme Communautaire

Les actions afférentes au tourisme communautaire résident dans le développement d'un schéma touristique, l'organisation des Rencontres Territoriales du Tourisme et le financement de l'Office de Tourisme Communautaire.

	<b>BUDGET 2016</b>	<b>BUDGET 2017</b>
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
JOURNEE TERRITORIALE DU TOURISME	15 500 €	13 750 €
SCHEMA TOURISTIQUE	55 000 €	35 000 €
SUB. OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE	0 €	1 212 424 €

## 12. Budget Annexe Assainissement

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL</b>	<b>18 083 670 €</b>	<b>15 542 425 €</b>
Frais de gestion du personnel	458 000 €	457 610 €
Autres dépenses de fonctionnement	783 770 €	779 750 €
Annuité de la dette	402 750 €	322 865 €
Dépenses d'équipement	16 339 150 €	13 882 200 €
Investissement autre ...	100 000 €	100 000 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</b>		
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	783 270 €	779 250 €
OPERATIONS FINANCIERES	43 250 €	28 365 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
ACQUISITIONS	145 000 €	50 000 €
ETUDES	502 880 €	148 880 €
COLLECTE	2 817 420 €	3 938 250 €
GESTION DES BOUES	880 000 €	346 570 €
REHABILITATION	7 264 820 €	6 668 680 €
STATIONS D'EPURATION/LAGUNES	4 224 030 €	2 224 820 €
EMPRUNTS	360 000 €	295 000 €
AUTRES DEPENSES	605 000 €	605 000 €

La CARA est compétente en assainissement sur les 34 communes du territoire. Afin de préserver la qualité de nos divers milieux aquatiques si importants pour notre région mais aussi si fragiles (nappe phréatique, plages, zone ostréicole, marais doux et salés...) la CARA assure le traitement et la dépollution des eaux usées.

Les charges de fonctionnement du budget annexe Assainissement concernent principalement les frais de personnel.

Une enveloppe de 290 000 € prévoit les reversements au budget principal pour l'utilisation des moyens en termes de locaux, de charges, de matériels et de services ressources nécessaires à l'exécution de la compétence.

Le tableau suivant reprend le détail des opérations d'équipement inscrites au stade de l'élaboration du budget primitif :

<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL</b>	<b>BUDGET 2016</b>	<b>BUDGET 2017</b>
<b><u>ACQUISITIONS</u></b>	<b><u>145 000 €</u></b>	<b><u>50 000 €</u></b>
ACQUISITION DE TERRAINS	120 000 €	50 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	25 000 €	0 €
<b><u>COLLECTE</u></b>	<b><u>2 817 420 €</u></b>	<b><u>3 938 250 €</u></b>
COLLECTE ARVERT 2010	76 040 €	76 270 €
COLLECTE ARVERT 2014	11 750 €	0 €
COLLECTE ARVERT 2015	427 400 €	20 000 €
COLLECTE BREUILLET 2012	3 680 €	0 €
COLLECTE BREUILLET 2016	161 520 €	212 920 €
COLLECTE CORME ECLUSE 2017	0 €	1 320 000 €
COLLECTE COZES 2009	1 320 €	500 €
COLLECTE COZES 2014	5 120 €	500 €
COLLECTE COZES 2016	31 800 €	40 090 €
COLLECTE EPARGNES 2016	33 240 €	40 380 €
COLLECTE ETAULES 2015	59 980 €	10 000 €
COLLECTE FLOIRAC 2007	244 880 €	500 €
COLLECTE LA TREMBLADE - 2017	0 €	154 800 €
COLLECTE LA TREMBLADE 2014	27 070 €	500 €
COLLECTE LE CHAY - 2017	0 €	227 640 €
COLLECTE LE CHAY 2014	8 670 €	0 €
COLLECTE LES MATHES 2013	27 730 €	500 €
COLLECTE LES MATHES 2014	90 390 €	500 €
COLLECTE LES MATHES 2015 - 2016	752 400 €	438 720 €
COLLECTE MEDIS - 2017	0 €	602 450 €
COLLECTE MEDIS 2013	113 210 €	500 €
COLLECTE MEDIS 2016	29 040 €	36 600 €
COLLECTE MORNAC 2013	1 370 €	0 €
COLLECTE ROYAN 2009	130 620 €	130 620 €
COLLECTE ROYAN 2012	440 €	500 €
COLLECTE ROYAN 2013	4 660 €	0 €
COLLECTE ROYAN 2015	219 500 €	210 970 €
COLLECTE SABLONCEAUX - 2017	0 €	136 560 €
COLLECTE SABLONCEAUX 2014	67 320 €	13 000 €
COLLECTE SAINT AUGUSTIN 2014	4 550 €	500 €
COLLECTE SAINT PALAIS SUR MER 2016	41 760 €	49 560 €
COLLECTE SAINT ROMAIN DE BENET 2014	24 510 €	500 €
COLLECTE SAINT SULPICE DE ROYAN 2016	90 000 €	106 040 €
COLLECTE SAUJON 2014	0 €	2 000 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2013	15 250 €	0 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2016	112 200 €	104 630 €

OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><u>ETUDES</u></b>	<b>502 880 €</b>	<b>148 880 €</b>
DIAGNOSTIC PERMANENT	50 000 €	0 €
ETUDES	0 €	100 000 €
ETUDES SAINT ROMAIN DE BENET 2014	14 220 €	14 220 €
ETUDES EXTENSION RESEAU GRIFFARIN	24 000 €	0 €
ETUDES SHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	24 660 €	24 660 €
REJET EN MER SOLUTIONS ALTERNATIVES	300 000 €	0 €
STATION D'EPURATION DE ST GEORGES DE DIDONNE	90 000 €	10 000 €
<b><u>GESTION DES BOUES</u></b>	<b>880 000 €</b>	<b>346 570 €</b>
AMENAGEMENT AIRE DE STOCKAGE	300 000 €	306 570 €
STOCKAGE DES BOUES	50 000 €	10 000 €
VALORISATION AGRICOLE DES BOUES	530 000 €	30 000 €
<b><u>REHABILITATION</u></b>	<b>7 264 820 €</b>	<b>6 668 680 €</b>
DIAGNOSTIC PERMANENT	343 450 €	48 000 €
MISE A NIVEAUX DE REGARDS DE VISITE	0 €	36 000 €
REHABILITATION BREUILLET 2012	500 €	500 €
REHABILITATION ETAULES 2016	175 200 €	206 120 €
REHABILITATION - POSTE RELEVEMENT SEMUSSAC 2012	33 660 €	0 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2012	400 €	0 €
REHABILITATION - TEST A LA FUMEE- INSPECTION TELE	546 850 €	24 000 €
REHABILITATION ARVERT 2015	89 050 €	30 000 €
REHABILITATION BARZAN 2012	14 050 €	0 €
REHABILITATION BARZAN 2013	93 350 €	0 €
REHABILITATION BARZAN 2014	85 630 €	500 €
REHABILITATION COZES 2010	40 €	0 €
REHABILITATION GARE ROYAN	112 980 €	0 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2010	83 580 €	500 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2011	240 000 €	160 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2012	228 620 €	228 620 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2013	22 690 €	0 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2014	247 150 €	0 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2015	33 750 €	259 530 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2016	327 600 €	314 440 €
REHABILITATION LES MATHES 2013	3 830 €	500 €
REHABILITATION LES MATHES 2015	70 120 €	59 500 €
REHABILITATION LUTTE CONTRE LES ODEURS 2016	36 000 €	36 000 €
REHABILITATION MESCHERS 2014	27 600 €	27 600 €
REHABILITATION PR ARVERT 2016	60 000 €	60 000 €
REHABILITATION RESEAU L'EGUILLE	0 €	438 030 €
REHABILITATION ROYAN - 2017	0 €	48 000 €
REHABILITATION ROYAN 2009	450 000 €	527 440 €
REHABILITATION ROYAN 2010	276 160 €	10 000 €
REHABILITATION ROYAN 2011	297 130 €	296 600 €
REHABILITATION ROYAN 2012	20 910 €	0 €

OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL	BUDGET 2016	BUDGET 2017
REHABILITATION ROYAN 2013	18 850 €	55 000 €
REHABILITATION ROYAN 2014	8 870 €	500 €
REHABILITATION ROYAN 2015 - 2016	1 260 000 €	1 482 990 €
REHABILITATION SAINT GEORGES 2011	3 660 €	3 650 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2011	300 000 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2012	400 000 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2013	35 550 €	0 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2014- 2016	334 490 €	397 480 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2015	199 890 €	199 990 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2016	78 000 €	75 370 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2017	0 €	41 640 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER - 2017	0 €	72 600 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2011	210 800 €	500 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2014	43 230 €	500 €
REHABILITATION SAINT SULPICE DE ROYAN - 2017	0 €	600 000 €
REHABILITATION SAUJON - 2017	0 €	74 400 €
REHABILITATION SAUJON 2011	9 350 €	0 €
REHABILITATION SAUJON 2012	7 010 €	500 €
REHABILITATION SAUJON 2014	15 880 €	18 270 €
REHABILITATION SAUJON 2016	418 800 €	585 850 €
REHABILITATION SEMUSSAC - 2017	0 €	247 560 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2012	140 €	0 €
<b><u>STATIONS D'EPURATION/LAGUNES</u></b>	<b><u>4 224 030 €</u></b>	<b><u>2 224 820 €</u></b>
LAGUNE DE MORTAGNE SUR GIRONDE	72 300 €	0 €
LAGUNES	100 000 €	30 000 €
STATION DE COZES	19 200 €	0 €
STATION DE PUYRENAUD A SEMUSSAC	540 000 €	762 830 €
STATION DE TRAITEMENT JAVREZAC A COZES	699 500 €	931 990 €
STATION D'EPURATION DE LA TREMBLADE	247 210 €	0 €
STATION D'EPURATION DE SAINT PALAIS SUR MER	1 161 700 €	0 €
STATION D'EPURATION DE ST GEORGES DE DIDONNE	541 630 €	0 €
STATION D'EPURATION DES MATHES	842 490 €	0 €
STATIONS D'EPURATIONS	0 €	500 000 €
<b><u>AUTRES DEPENSES</u></b>	<b><u>505 000 €</u></b>	<b><u>505 000 €</u></b>
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	505 000 €	505 000 €

### 13. Budget Annexe Gestion des Déchets

DEPENSES	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>23 440 250 €</u></b>	<b><u>25 061 125 €</u></b>
Frais de gestion du personnel	1 319 700 €	1 361 280 €
Subventions, participations, interventions	4 500 000 €	5 000 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	11 477 640 €	10 767 880 €
Annuité de la dette	51 910 €	29 965 €
Dépenses d'équipement	6 091 000 €	7 902 000 €
	<b>BUDGET 2016</b>	<b>BUDGET 2017</b>
<b><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors gestion du personnel)</i></b>		
<b><u>APPORT VOLONTAIRE</u></b>	<b><u>2 103 640 €</u></b>	<b><u>2 054 730 €</u></b>
CENTRE ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	26 000 €	25 400 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	260 030 €	260 380 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 322 010 €	1 209 150 €
MARCHES D'INSERTION	83 500 €	145 000 €
VERRE	412 100 €	414 800 €
<b><u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u></b>	<b><u>6 201 050 €</u></b>	<b><u>6 244 450 €</u></b>
COLLECTE DES DECHETS VERTS	450 000 €	450 000 €
COLLECTE OMR	3 600 000 €	3 600 000 €
COLLECTE SELECTIVE	1 500 000 €	1 500 000 €
COLONNES ENTERREES	140 000 €	170 000 €
CONTENEURS	16 760 €	21 900 €
MARCHES D'INSERTION	21 500 €	21 000 €
REDEVANCE HOTELLERIE DE PLEIN AIR	320 000 €	321 000 €
REDEVANCE SPECIALE PROFESSIONNELS	152 790 €	160 550 €
<b><u>TRAITEMENT</u></b>	<b><u>7 475 000 €</u></b>	<b><u>7 393 000 €</u></b>
BOIS	75 000 €	45 000 €
CARTONS	100 000 €	95 000 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS - CENTRE DE TRI)	1 800 000 €	1 500 000 €
FERRAILLES	70 000 €	10 000 €
GRAVATS	100 000 €	90 000 €
HUILES MINERALES	0 €	2 000 €
PNEUMATIQUES	0 €	1 000 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	4 500 000 €	5 000 000 €
TOUT VENANT	830 000 €	650 000 €
<b><u>GESTION ADMINISTRATIVE MOYENS GENERAUX</u></b>	<b><u>200 380 €</u></b>	<b><u>76 865 €</u></b>
MOYENS GENERAUX, LOGISTIQUE	197 900 €	75 650 €
OPERATIONS FINANCIERES	2 480 €	1 215 €

	BUDGET 2016	BUDGET 2017
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b><u>APPORT VOLONTAIRE</u></b>	<b>5 873 000 €</b>	<b>7 574 000 €</b>
2ÈME DECHETTERIE ARTISANALE	2 729 000 €	3 410 000 €
ACQUISITION DE BACS A PILES	0 €	5 000 €
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	20 000 €	22 000 €
COLONNES ENTERREES	30 000 €	70 000 €
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES	500 000 €	500 000 €
DECHETTERIE ARTISANALE ST SULPICE	1 000 €	11 000 €
DECHETTERIE DE VAUX S/MER	1 680 000 €	2 448 000 €
DECHETTERIE DES PARTICULIERS	793 000 €	605 000 €
DECHETTERIE DES PARTICULIERS - ROYAN	0 €	500 000 €
MATERIELS DIVERS	0 €	3 000 €
REHAB. SITE DE LA TREMBLADE	120 000 €	0 €
<b><u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u></b>	<b>148 000 €</b>	<b>251 000 €</b>
ACQUISITION DE CONTENEURS COLLECTE SELECTIVE	70 000 €	50 000 €
ACQUISITION DE CONTENEURS O.M.	70 000 €	50 000 €
COLONNES ENTERREES	8 000 €	150 000 €
MATERIELS DIVERS	0 €	1 000 €
<b><u>GESTION ADMINISTRATIVE MOYENS GENERAUX</u></b>	<b>119 480 €</b>	<b>105 800 €</b>
MATERIEL INFORMATIQUE	70 000 €	75 000 €
MATERIELS DIVERS	0 €	2 000 €
OPERATIONS FINANCIERES	49 480 €	28 800 €

La C.A.R.A. est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. La prise en compte croissante des préoccupations environnementales a conduit à la mise en place d'actions de prévention à la production de déchets et au développement de collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire.

Les dépenses de fonctionnement afférentes à la compétence Gestion des Déchets se répartissent entre les dépenses de collectes, de traitement, de fonctionnement des déchetteries et les frais de gestion administrative. Si les frais de gestion administrative sont constitués principalement des charges de personnel, les dépenses afférentes à la collecte et au traitement des déchets concernent la rémunération des contrats de prestations de services nécessaires à l'exécution de la compétence ainsi que la contribution de la C.A.R.A. au S.I.L. pour le traitement des ordures ménagères.

# LEXIQUE

<b>AP/CP :</b>	Autorisations de programme / Crédits de paiement
<b>AE/CP :</b>	Autorisations d'engagement / Crédits de paiement
<b>CET :</b>	Contribution économique territoriale
<b>CFE :</b>	Cotisation foncière des entreprises
<b>CFL :</b>	Comité des finances locales
<b>CIF :</b>	Coefficient d'intégration fiscale
<b>COM :</b>	Commune des départements d'outre-mer
<b>CPS :</b>	Compensation Part Salaire
<b>CVAE :</b>	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
<b>DCRCD :</b>	Dotations de compensation des reversements aux communes défavorisées
<b>DCRTP :</b>	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
<b>DETR :</b>	Dotations d'équipement des territoires ruraux
<b>DGD :</b>	Dotations générales de décentralisation
<b>DGF :</b>	Dotations globales de fonctionnement
<b>DMTO :</b>	Droits de mutation à titre onéreux
<b>DSUCS :</b>	Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale
<b>DUCSTP :</b>	Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
<b>EBM :</b>	Equipements et Biens Mobiliers
<b>EPCI :</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EURIBOR :</b>	L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois. Ce sont des indicateurs de conditions de taux d'intérêt. Moyenne arithmétique sans pondération des taux communiqués par un échantillon de 57 établissements de la zone Euro de premier rang, après élimination des 15 % des banques les plus élevées et des 15 % les plus basses.
<b>FB :</b>	Foncier bâti
<b>FCTVA :</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
<b>FDPTP :</b>	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
<b>FMDI :</b>	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
<b>FNB :</b>	Foncier non bâti
<b>FNGIR :</b>	Fonds national de garantie individuelle des ressources
<b>FPIC :</b>	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
<b>FPU :</b>	Fiscalité professionnelle unique

## LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA C.A.R.A.

<b>FPZ :</b>	Fiscalité professionnelle de zone
<b>FSRIF :</b>	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
<b>GFP :</b>	Groupement à fiscalité propre
<b>IFER :</b>	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
<b>K€ :</b>	Milliers d'euros (lit. Kilo euros)
<b>LFI :</b>	Loi de Finances initiale
<b>LFR :</b>	Loi de Finances Rectificative
<b>LPFP :</b>	Loi de programmation des Finances Publiques
<b>PIB :</b>	Produit intérieur brut
<b>PLF :</b>	Projet de Loi de Finances
<b>PLFR :</b>	Projet de Loi de Finances Rectificative
<b>PSR :</b>	Prélèvements sur recettes
<b>RCE :</b>	Réduction pour création d'établissement
<b>RCT :</b>	Relations avec les collectivités territoriales
<b>RESF :</b>	Rapport économique, social et financier
<b>RMI :</b>	Revenu minimum d'insertion
<b>RSA :</b>	Revenu de solidarité active
<b>TASCOM :</b>	Taxe sur les surfaces commerciales
<b>TAUX FIXE :</b>	Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers
<b>TAUX VARIABLE :</b>	Un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers
<b>TIPP :</b>	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
<b>TP :</b>	Taxe professionnelle
<b>TSCA :</b>	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

### SOURCES :

- La Banque Postale : Note de conjoncture - les Finances locales, tendances 2016 par niveau de collectivité ;
- Finance Active : Tableau de bord de la dette ;
- Les Rencontres Finances Locales 2016 – Support
- Projet de Loi de Finances 2017 ;
- Jaunes budgétaires 2017 – Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- Projet de Loi de Finances rectificative 2016 ;
- Rapport économique, social et financier – PLF 2017

